

NATIONS



UNIES

**Rapport annuel du Directeur
de l'Office de secours et de travaux
des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine
dans le Proche-Orient
pour la période du 1er juillet 1956
au 30 juin 1957**

ASSEMBLEE GENERALE
DOCUMENTS OFFICIELS : DOUZIEME SESSION
SUPPLEMENT No 14 (A/3686)

NEW-YORK, 1957

NATIONS UNIES

**RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX
DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT**

**pour la période du 1er juillet 1956
au 30 juin 1957**



ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS : DOUZIEME SESSION

SUPPLEMENT No 14 (A/3686)

New-York, 1957

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
Introduction	1
I. — Programme des secours	2
II. — Programmes d'indépendance économique	4
III. — Situation à Gaza	7
IV. — Relations avec les gouvernements des pays d'accueil	8
V. — Finances	9
VI. — Budget de 1958	11
VII. — Résumé et conclusions	11

ANNEXES

A. — Statistiques relatives aux réfugiés	13
B. — Services de santé	15
C. — Services sociaux	23
D. — Programmes d'indépendance économique	25
E. — Enseignement et formation professionnelle	31
F. — Opérations financières	37
G. — Budget pour l'exercice financier 1958	42
H. — Aspects juridiques de l'activité de l'Office	49
I. — Coopération avec les autres organismes des Nations Unies	52

*
* * *

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

INTRODUCTION¹

1. Durant l'année à l'étude, l'Office s'est trouvé aux prises avec une série de crises sans précédent et, en fin d'exercice, il devait encore faire face à de sérieux problèmes financiers, analysés dans la section V ci-dessous, dont on peut dire ici qu'ils sont une source de profonde angoisse pour tous ceux qui ont à cœur, tant le bien-être des réfugiés de Palestine que la stabilité dans le Proche-Orient.

2. Le Directeur, dans son dernier rapport annuel² et dans ses déclarations des 11 et 23 février 1957 à la Commission politique spéciale³ a attiré l'attention de l'Assemblée générale sur la précarité croissante des ressources financières de l'Office. Il tient à insister une fois de plus pour que les Membres de l'Organisation des Nations Unies accordent à cette situation toute l'attention qu'elle mérite et prennent d'urgence les mesures positives qui s'imposent. Faute de fonds, ainsi qu'on le verra aux sections I et II ci-dessous, l'Office a déjà dû réduire certains de ses services. Si les membres de l'Assemblée générale ne prennent pas immédiatement des dispositions en vue de lui assurer des contributions suffisantes, l'Office se verra contraint de procéder à des compressions budgétaires bien plus sé-

¹ On trouvera un historique de l'Office et un exposé détaillé de sa mission et de ses travaux jusqu'au 1er juillet 1956 dans les rapports annuels et autres documents de l'ONU énumérés ci-après :

A. Rapport définitif de la Mission économique d'étude des Nations Unies pour le Moyen-Orient (28 déc. 1949) [A/AC.25/6, 1ère et 2ème parties].

B. Rapport du Secrétaire général sur l'aide aux réfugiés de Palestine: *Documents officiels de l'Assemblée générale, quatrième session, Commission politique spéciale, Annexes*, vol. II, p. 14 (A/1060).

C. Rapports du Directeur de l'Office et rapports spéciaux du Directeur et de la Commission consultative à l'Assemblée générale :

a) *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquième session, Supplément No 19* (A/1451/Rev.1) ;

b) *Ibid.*, sixième session, *Suppléments Nos 16 et 16 A* (A/1905 et Add.1) ;

c) *Ibid.*, septième session, *Suppléments Nos 13 et 13A* (A/2171 et Add.1) ;

d) *Ibid.*, huitième session, *Suppléments Nos 12 et 12A* (A/2470 et Add.1) ;

e) *Ibid.*, neuvième session, *Suppléments Nos 17 et 17A* (A/2717 et Add.1) ;

f) *Ibid.*, dixième session, *Suppléments Nos 15, 15A et 15B* (A/2978 et Add.1) ;

g) *Ibid.*, onzième session, *Suppléments Nos 14 et 14A* (A/3212 et Add.1).

D. Résolutions de l'Assemblée générale :

194 (III) du 11 décembre 1948 ;

212 (III) du 19 novembre 1948 ;

302 (IV) du 8 décembre 1949 ;

393 (V) du 2 décembre 1950 ;

513 (VI) du 26 janvier 1952 ;

614 (VII) du 6 novembre 1952 ;

720 (VIII) du 27 novembre 1953 ;

818 (IX) du 4 décembre 1954 ;

916 (X) du 3 décembre 1955 ;

1018 (XI) du 27 février 1957.

Dans son rapport spécial pour la période du 1er novembre à la mi-décembre 1956 (A/3212/Add.1), le Directeur a rendu compte à l'Assemblée générale des mesures d'urgence prises par l'Office durant cette période.

² A/3212, par. 85 à 99.

³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Annexes*, point 23 de l'ordre du jour, documents A/SPC/9 et A/SPC/13.

vères encore, avec toutes les conséquences qu'elles pourraient entraîner, sur le plan humain comme du point de vue politique.

3. Dans deux autres domaines, l'Office a réussi à surmonter des difficultés extrêmement graves, exposées aux sections III et IV du présent rapport ; il s'agit, d'une part, des conséquences de l'occupation du territoire de Gaza par les forces israéliennes et, d'autre part, d'incidents survenus entre l'Office et certains gouvernements des pays d'accueil.

4. Les deux tâches principales confiées à l'Office par l'Assemblée générale demeurent les suivantes :

a) Une action continue à longue échéance visant à aider les réfugiés à devenir économiquement indépendants ;

b) Une action provisoire consistant à leur assurer la subsistance, les soins médicaux et un abri.

On trouvera aux sections I et II ci-dessous ainsi qu'aux annexes y afférentes le compte rendu des résultats obtenus par l'Office dans l'un et l'autre domaine.

5. L'Office n'a aucune mission d'ordre politique, et il ne lui appartient donc pas de chercher à résoudre dans ce sens le problème des réfugiés de Palestine. Pourtant ses multiples activités s'étendent à plusieurs pays et territoires — Egypte et Gaza, Jordanie, Liban et Syrie — si bien qu'il subit directement, dans sa tâche, le contre-coup de tous les événements qui surviennent dans l'une quelconque de ces contrées, qu'ils soient d'ordre politique, militaire ou autre. On ne reviendra pas ici en détail sur les conditions restrictives qui lui sont imposées et que le Directeur analysait à la onzième session de l'Assemblée générale⁴, mais l'expérience de cette année n'a pu que confirmer son exposé précédent.

6. Les réfugiés demeurent convaincus, dans leur grande majorité, qu'une sérieuse injustice a été commise à leur égard, et ils continuent à exprimer le désir de regagner leur patrie. Ils réclament notamment l'application des dispositions du paragraphe 11 de la résolution 194 (III) adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1948, et relatives au rapatriement et à la compensation⁵. Il est impossible de savoir combien de réfugiés en fait saisiraient l'occasion d'être rapatriés, si ce retour à leurs anciens foyers devait signifier une réinstallation dans des conditions différentes. Si nombre d'entre eux à l'heure actuelle réorganisent leur existence dans un nouveau cadre, dans leur ensemble cependant, les réfugiés demeurent opposés à certaines catégories d'entreprises d'indépendance économique qui, estiment-ils, les conduiraient à la réinstallation permanente et à l'abandon de tout espoir de rapatriement. En général, ils sont soutenus dans cette attitude par les gouvernements des pays arabes d'accueil. D'autre

⁴ A/3212, par. 5, 6, 7, 52, 53 et 54.

⁵ "L'Assemblée générale... 11. Décide qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent, de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les gouvernements ou autorités responsables."

part, le Gouvernement israélien n'a pris aucune mesure concrète, soit pour le rapatriement, soit pour la compensation. Le Directeur demeure convaincu que si l'on n'offre pas aux réfugiés le bénéfice du choix entre le rapatriement et la compensation, prévus par la résolution 194 (III), ou si l'on ne trouve pas une autre solution susceptible d'être acceptée par toutes les parties en cause, l'Assemblée générale se ferait illusion en escomptant des résultats positifs, quel que soit l'effort déployé par l'Office dans le cadre de la résolution 393 (V) du 2 décembre 1950, pour réintégrer les réfugiés "dans la vie économique du Proche-Orient, soit par le rapatriement soit par la réinstallation". En revanche, dans le cadre du mandat à long terme qui lui a été conféré par l'Assemblée générale, l'Office peut poursuivre l'exécution des programmes décrits à la section II. Le Directeur tient à souligner qu'il est hautement souhaitable à son avis de poursuivre les entreprises de cette

catégorie, et notamment le programme élargi d'enseignement, la formation professionnelle et technique, et l'assistance individuelle à ceux des réfugiés qui recherchent les occasions de subvenir à leurs propres besoins; quel que soit l'avenir réservé aux Palestiniens déplacés, ces efforts ne sauraient que porter des fruits, puisque l'on prépare ainsi les réfugiés, et plus particulièrement les jeunes, à une existence constructive et plus heureuse.

7. Quant à la tâche immédiate — les services de secours décrits à la section I — l'Office peut continuer à l'assumer pourvu qu'aucun changement important n'intervienne sur le plan régional et que des fonds suffisants soient mis à sa disposition. Le Directeur estime, quant à lui, qu'il demeurera nécessaire, pendant un certain temps encore, d'assister les réfugiés de Palestine, soit par l'intermédiaire de l'UNRWA, soit de toute autre manière.

I. — PROGRAMME DES SECOURS

8. En dépit de difficultés budgétaires croissantes, l'Office est parvenu, durant l'année écoulée, à maintenir presque intégralement tous les services de secours. Au début de 1957, cependant, il a fallu constater que les contributions ne suffiraient pas à couvrir entièrement les dépenses prévues au budget de 1956-1957 pour l'ensemble du programme, et il a été donc décidé de réduire certaines activités, conformément aux directives de l'Assemblée générale énoncées au paragraphe 1 de la résolution 1018 (XI)⁶. L'Office a donc interrompu presque tous les travaux de construction, à l'exception de certains aménagements des habitations; le programme d'habillement des enfants, qui venait d'être mis en train, a été abandonné et l'on a renoncé à des améliorations qui avaient fait l'objet de propositions spéciales.

9. Si l'Office a pu continuer à assurer les secours essentiels, ceux-ci demeurent cependant insuffisants dans le domaine de l'alimentation, des abris et de l'habillement. De plus, il a été impossible de répondre aux besoins de tous les réfugiés dits "bona fide"*⁷, ceux, par exemple, qui n'ont pas bénéficié jusqu'ici de l'assistance de l'Office, et ont épuisé les ressources personnelles dont ils vivaient jusqu'à présent.

IMMATRICULATION ET EFFECTIFS

10. On trouvera à l'annexe A du présent rapport les statistiques relatives aux réfugiés, et notamment leur répartition par groupe d'âge et par région. Au 30 juin 1957, le nombre de ceux qui bénéficiaient, sous une forme ou sous une autre, des services de l'Office était passé à 933.556, contre 922.279 au 30 juin 1956.

11. Dans toutes les régions, les méthodes appliquées par l'Office en vue d'établir le droit des réfugiés à ses services laissent plus ou moins à désirer. Des injustices en résultent; cependant, l'ordre de grandeur du problème des secours est tel qu'il n'en est guère affecté. Par ailleurs, il est indiscutable qu'une véritable amélioration du système de contrôle de l'Office n'est réa-

lisable qu'à condition d'obtenir l'appui sans réserve ainsi que la collaboration effective, tant des réfugiés influents que des gouvernements des pays d'accueil.

12. En Jordanie notamment, comme on le signalait dans les précédents rapports annuels⁷, un certain nombre de rations vont à des personnes qui n'y ont pas droit et non à des enfants qui, eux, devraient les recevoir; or, cette situation ne cesse d'empirer. Les décès sont rarement notifiés à l'Office, et celui-ci se trouve empêché le plus souvent de modifier les cartes de ration, que ce soit pour cause de décès ou pour tout autre motif de radiation. C'est pour cette raison, on s'en souviendra, que l'Office n'a pas pu distribuer de rations aux enfants réfugiés nés en Jordanie depuis février 1951, et c'est aux dépens de ces enfants, plus nombreux chaque année, que croît la part des approvisionnements allant à des personnes qui n'y ont aucun droit. L'Office, comme l'indiquaient les précédents rapports annuels, a cherché par tous les moyens à remédier à cet état de choses, mais sans succès jusqu'à présent. La cause principale en est la situation politique en Jordanie, où les réfugiés, citoyens du pays et exerçant le droit de vote, s'opposent à toute vérification systématique des listes de rationnaires, visant à radier ceux qui ne devraient pas y figurer, quand bien même cette mesure bénéficierait à de véritables ayants droit. Le Gouvernement jordanien ne s'est pas montré disposé jusqu'à présent à entériner de nouvelles mesures aux fins de dresser des listes de rationnaires plus exactes. C'est à lui pourtant, ainsi qu'aux réfugiés eux-mêmes, qu'il appartient de remédier à ce déplorable état de fait.

13. C'est en janvier 1956 que l'Office a introduit au Liban un système plus équitable de distribution des secours en fonction du revenu familial (voir le rapport annuel de l'année dernière)⁸. Les résultats en sont satisfaisants aussi bien pour les réfugiés que pour l'UNRWA. Le nouveau système a été introduit en Syrie le 1er juin 1956 pour les seuls réfugiés nouvellement employés par l'Office; comme le Gouvernement s'est refusé à l'étendre à l'ensemble de la population palestinienne résidant sur son territoire, ses effets sont négligeables jusqu'à présent. Le système n'est encore en vigueur ni à Gaza ni en Jordanie, mais l'Office

⁶ "L'Assemblée générale... Charge l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de poursuivre l'exécution de ses programmes de secours et de réintégration des réfugiés, en tenant compte des limites que lui impose le montant des contributions accordées pour l'exercice financier."

* L'Office qualifie ainsi les réfugiés remplissant les conditions voulues pour avoir droit aux secours.

⁷ Rapport annuel et rapport spécial à l'Assemblée [dixième session] (A/2978, par. 9, et A/2978/Add.1, sect. VI); rapport annuel à l'Assemblée [onzième session] (A/3212, par. 14).

⁸ A/3212, par. 15 à 18.

espère qu'il sera bientôt possible de l'introduire dans toutes ses régions d'activité.

ALIMENTATION

14. Les rations de base, ainsi que le programme d'alimentation d'appoint n'ont été modifiés ni en quantité ni en qualité. Ces secours font l'objet d'un exposé détaillé à l'annexe B du présent rapport. La valeur énergétique de la ration de base (produits secs) demeure de 1.600 calories par jour en hiver et de 1.500 en été, et le nombre des bénéficiaires est sensiblement le même: 837.000 par mois.

15. Le nombre des femmes enceintes et des nourrices recevant une ration supplémentaire, d'une valeur énergétique d'environ 500 calories par jour, demeure en moyenne de 23.000 par mois, et l'Office continue à distribuer des repas chauds, sur ordonnance médicale, à 44.000 personnes par mois en moyenne.

16. Les distributions spéciales de lait aux enfants de moins de 15 ans, aux femmes enceintes, aux nourrices et aux malades munis d'une ordonnance médicale ont continué cette année au même rythme que l'an dernier; on compte quelque 190.000 bénéficiaires chaque jour. L'effectif des enfants se présentant cette année aux distributions de lait dans les écoles a diminué à Gaza et au Liban, a augmenté en Jordanie, surtout durant les derniers mois, et n'a pas varié en Syrie.

17. Le Directeur tient à déclarer une fois de plus cette année, comme il l'a fait dans ses précédents rapports annuels⁹, que les rations de base (produits secs) distribués par l'Office sont insuffisantes, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, et qu'il y aurait lieu d'étendre les services d'alimentation d'appoint.

ABRIS

18. Le pourcentage des réfugiés vivant dans les camps n'a guère varié, bien que leurs effectifs aient légèrement augmenté en valeur absolue; le nombre des tentes dans les camps est tombé de 14.000 à 8.000, et celui des baraques a passé de 83.000 à 9.000.

19. A Gaza, l'Office a tenu avant tout à réparer et à entretenir les logements actuels, et notamment à remettre en état les baraques endommagées durant les hostilités. En Jordanie, il a poursuivi l'exécution du programme échelonné sur deux ans¹⁰, visant à remplacer les tentes par des baraques, mais le manque de fonds l'a contraint à ralentir ces travaux. On a pu loger cependant dans des baraques en béton 3.100 familles qui vivaient sous la tente; 9 des 25 camps de Jordanie sont maintenant construits "en dur". D'ici la fin de 1957, l'Office inaugurera la seconde phase de ses travaux, qui consistera à loger 1.400 autres familles dans des baraques, supprimant ainsi toutes les tentes dans sept nouveaux camps. L'achèvement du programme dépendra des fonds disponibles. Au Liban, des matériaux de toiture et de couverture ont été distribués aux réfugiés capables de construire leurs propres abris et, en Syrie, l'Office continue à accorder des subventions en espèces à cet effet.

20. Le Directeur tient à rappeler ses déclarations précédentes¹¹ au sujet des abris fournis par l'UNRWA: ils sont trop peu nombreux, et souvent laissent fort à désirer. L'Office est constamment sollicité d'admettre

dans ses camps de nouveaux indigents "bona fide", qu'il s'agisse, soit de réfugiés bénéficiant déjà des secours de l'Office dans d'autres domaines, soit de personnes jamais encore immatriculées sur ses listes du fait qu'elles disposaient de ressources personnelles, qui sont maintenant épuisées. La place manque dans les camps pour y accueillir tous les nécessiteux; cette pénurie n'a pas seulement pour effet d'accroître la misère de ceux qui se trouvent sans logement, mais encore elle contribue à augmenter, dans les camps de l'Office et aux alentours, le nombre des "squatters", dont les agglomérations désordonnées posent de sérieux problèmes à l'UNRWA et aux autorités locales sur le plan de la santé et de l'hygiène publique. Le Directeur estime nécessaire de construire plusieurs nouveaux camps et d'améliorer les conditions d'existence dans certains des camps actuels; mais dans ce domaine, l'Office se heurte à deux ordres de difficultés: d'une part, sur le plan régional, les problèmes qui se posent en fonction des gouvernements des pays d'accueil et des réfugiés, et d'autre part, le manque de fonds. Des crédits suffisants permettraient de remédier dans une large mesure à cette situation, à condition toutefois que les gouvernements des pays d'accueil fournissent les terrains de camps appropriés. Dans certains camps, les installations laissent tant à désirer qu'il faudrait, en fait, réinstaller ailleurs tous les résidents; cependant, il se peut que les réfugiés se refusent résolument à les quitter, soit qu'ils trouvent dans le voisinage des possibilités d'emploi, soit qu'ils estiment qu'un déplacement porterait préjudice à leur droit au rapatriement.

21. Une des conséquences les plus fâcheuses de la pénurie de fonds est l'impossibilité pour l'Office de fournir de nouveaux logements pour répondre aux besoins des résidents des camps lorsque leur situation familiale vient à changer: mariages, naissances, divorces, etc. En outre, chez de nombreux Bédouins, que l'Office n'a pas encore pu faire bénéficier de son programme d'abris, les tentes sont en loques.

SERVICES DE SANTÉ

22. On trouvera à l'annexe B du présent rapport un exposé relatif aux services de santé de l'Office, dont les activités se sont poursuivies sans grand changement cette année. L'Office a accordé une importance particulière aux mesures de médecine préventive. D'une façon générale, la santé des réfugiés dont il a la charge demeure satisfaisante.

23. A Gaza, au début de l'occupation israélienne du territoire, les services médicaux et les hôpitaux ont été surchargés de travail.

24. L'Office a dû prendre des mesures spéciales lors d'une épidémie de variole qui a éclaté au Liban au début de 1957. Un camp d'isolement a été installé aux environs de Beyrouth et on a procédé à des vaccinations en série en Jordanie, au Liban ainsi qu'en Syrie. Au Liban, on a compté 8 cas de variole, dont deux décès, parmi ceux des réfugiés qui vivaient hors des camps; personne dans les camps n'a été touché, ce qui démontre l'efficacité des vaccinations. Il n'y a eu que deux cas de variole, non mortels d'ailleurs, chez les réfugiés de Jordanie, mais aucun chez ceux de Syrie. A Gaza, les vaccinations, qui sont de règle en tout temps, ont été accélérées. Vers la fin de la période écoulée, l'Office suivait attentivement les progrès en direction de l'ouest de la grippe asiatique et, en consultation avec l'OMS, établissait des plans pour faire face à une épidémie éventuelle de grippe dans sa région d'activité.

⁹ Par exemple, A/3212, par. 21 et 24.

¹⁰ A/3212, par. 27.

¹¹ A/3212, par. 30 à 33.

25. En ce qui concerne la tuberculose, l'usage d'agents chimio-thérapeutiques plus efficaces permet de recourir plus souvent au traitement à domicile. D'autre part, comme un pavillon de 150 lits destiné aux réfugiés a été ouvert dans un sanatorium privé au Liban ainsi qu'un hôpital d'Etat pour tuberculeux à Amman, le problème de l'insuffisance du nombre des lits dont dispose l'Office dans l'ensemble de la région est partiellement résolu; ainsi, au 1er mai 1957, aucun tuberculeux ne figurait sur la liste d'attente.

26. La principale difficulté à laquelle doivent faire face actuellement les services de santé est le manque de personnel médical, en Jordanie surtout; en effet, dans ce pays, les médecins et les infirmières s'engagent dans l'armée ou partent pour le golfe Persique, attirés par des traitements plus élevés, de meilleures conditions de travail ainsi qu'une sécurité plus grande que celle qui peut leur être offerte par l'UNRWA. La pénurie d'infirmières se fera sans doute moins sentir lorsque les stagiaires suivant actuellement les cours organisés par l'Office auront obtenu leur diplôme.

SERVICES SOCIAUX

27. On trouvera à l'annexe C un exposé des activités des services sociaux de l'Office, tant sur le plan collectif que sur celui de l'assistance individuelle.

28. En Egypte, en Jordanie, au Liban et en Syrie, l'Office a obtenu cette année l'admission à titre gratuit d'un petit nombre d'enfants aveugles et d'orphelins dans des institutions qui les élèvent et les éduquent. Le rapport de l'année dernière mentionnait un projet envisagé à titre expérimental et visant à placer, contre versement d'une somme forfaitaire, un plus grand nombre de jeunes réfugiés physiquement diminués, dans des institutions spécialisées qui se chargeraient pendant tout le temps nécessaire de leur entretien et de leur éducation¹². Or, ces établissements n'acceptent de nouveaux élèves qu'au début de chaque année scolaire, et il a été malheureusement impossible de faire admettre les intéressés à temps pour l'ouverture de l'année scolaire 1956-1957.

29. De nouveaux efforts ont été déployés pour développer la production et pour organiser l'écoulement des articles artisanaux fabriqués par les réfugiés (broderies, tapis, articles en cuir, poupées, etc.). Le but de l'Office est de faciliter aux centaines de jeunes filles et de jeunes femmes occupées à ces travaux l'obtention d'un emploi lucratif et permanent qui leur permettrait de contribuer au budget familial.

30. L'aide apportée aux réfugiés de Palestine par de nombreuses organisations bénévoles est brièvement exposée dans l'annexe C du présent rapport, dans la mesure où cette assistance s'inscrit dans le cadre du mandat de l'Office. Une fois de plus, le Directeur saisit cette occasion pour remercier chaleureusement les nombreuses sociétés qui continuent à secourir les réfugiés dont l'Office a la charge, tant par leurs services que par leurs dons en espèces et en nature — vêtements usagés notamment — ainsi qu'à faire connaître au

¹² A/3212, par. 42 et 43.

grand public, dans leurs pays respectifs, la détresse des réfugiés de Palestine.

HABILLEMENT

31. On signalait dans le précédent rapport annuel que l'Office avait commencé à distribuer des vêtements neufs à des enfants réfugiés¹³. L'exécution de ce programme s'est poursuivie cette année, et plus de 390.000 enfants, garçons et filles, de 1 à 15 ans ont reçu un lot de vêtements.

32. Tissés en grande partie par des réfugiés de Gaza et taillés dans les centres de coupe et de couture de l'Office ou dans l'atelier qu'il a ouvert en Jordanie, ces vêtements ont été distribués dans les quatre pays d'accueil et confectionnés par les mères de famille elles-mêmes.

33. Faute de fonds, l'Office est malheureusement obligé d'interrompre l'exécution de ce programme, et n'envisage aucun nouvel achat de tissu. Les stocks actuels permettront certes de procéder, de juillet à septembre 1957, à une nouvelle distribution au profit d'un second groupe de jeunes réfugiés, mais non de pourvoir aux besoins des autres enfants.

34. Des organisations bénévoles ont demandé à des fabricants de textiles et à d'autres de consentir des dons de tissus qui permettraient de poursuivre l'exécution du programme d'habillement, mais on ignore s'il sera répondu à leur appel, et les dons de vêtements et de chaussures demeurent aussi nécessaires qu'auparavant, d'autant que seuls les enfants ont pu bénéficier des distributions de l'Office. Celui-ci, comme par le passé, se charge de tous les frais d'expédition.

AMÉLIORATION DES SECOURS

35. Le Directeur constate avec un profond regret qu'en dépit de ses pressants appels¹⁴ et malgré l'appui des gouvernements des pays d'accueil et de nombre d'observateurs impartiaux, l'Organisation des Nations Unies n'a pas été en mesure d'assurer à l'Office les fonds dont il avait besoin pour améliorer ses services d'assistance, insuffisants à l'heure actuelle. Certaines de ces améliorations faisaient déjà l'objet, voici deux ans, de propositions formulées par le Directeur et approuvées par sa Commission consultative¹⁵.

36. Or, elles demeurent tout aussi nécessaires aujourd'hui. Il s'agit notamment de distribuer des denrées supplémentaires, de construire des abris plus solides et plus nombreux, de fournir des vêtements ainsi que du pétrole lampant en plus grande quantité, et d'assister les malades atteints d'affections chroniques. L'Office ne saurait cependant envisager aucune initiative de ce genre avant d'avoir obtenu les fonds qui lui sont indispensables pour assurer l'exécution des programmes en cours.

¹³ A/3212, par. 45.

¹⁴ Voir par exemple A/3212, par. 47 à 51.

¹⁵ Cf. A/3017. La Commission est composée de représentants des gouvernements de la Belgique, de l'Egypte, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la Jordanie, du Liban, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Syrie et de la Turquie.

II. — PROGRAMMES D'INDEPENDANCE ECONOMIQUE

37. Les compressions budgétaires auxquelles l'Office s'est vu contraint ont affecté bien davantage la réintégration que les secours. Comme on le verra plus loin, l'insuffisance des fonds a obligé l'UNRWA à

mettre fin à des entreprises qui présentaient pourtant le plus grand intérêt.

38. Citons, entre autres, l'interruption du programme de subventions individuelles en Jordanie et

en Syrie, la fermeture des écoles normales d'instituteurs en Jordanie, la suspension des travaux de construction et d'aménagement de nouvelles écoles professionnelles et d'agriculture et de réfection de l'école d'agriculture de Gaza, mise au pillage en novembre 1956, et le renvoi *sine die* de tout nouveau projet. De plus, on a dû se résoudre à arrêter la construction de nouvelles salles de classes, et à limiter les effectifs des écoles secondaires, mesure qui ne manquera pas d'affaiblir l'ensemble du système d'enseignement.

39. Ces réductions imposées à l'Office par les circonstances sont d'autant plus regrettables qu'elles viennent à un moment où l'on peut constater parmi les réfugiés un certain changement d'attitude à l'égard des programmes d'indépendance économique. S'ils persistent à souhaiter d'être rapatriés et à s'opposer résolument à une réinstallation permanente, ils semblent néanmoins commencer à mieux apprécier les avantages de l'indépendance économique et de la réintégration, au sens le plus large d'un relèvement de leur niveau de vie et d'un avenir meilleur; ce nouvel état d'esprit se traduit par l'augmentation des demandes d'assistance au titre des entreprises individuelles d'indépendance économique, et aussi par un intérêt beaucoup plus marqué pour la formation professionnelle dans tous les domaines, voire même par de fréquentes requêtes en vue d'obtenir des logements adéquats et plus nombreux.

40. Depuis les compressions budgétaires mentionnées plus haut, les activités de l'Office sur le plan de la réintégration se réduisent au programme d'enseignement proprement dit (enseignement primaire et secondaire, et enseignement supérieur pour un très petit nombre d'élèves), au maintien des établissements actuels de formation professionnelle, aux services de placement et à l'achèvement des programmes d'indépendance économique déjà mis en train. Le Directeur insiste sur le fait qu'il est impossible d'entreprendre les autres activités de réintégration qui avaient été prévues — petites entreprises d'indépendance économique, programme élargi de formation professionnelle et installations spéciales dans les camps — tant que l'Office ne sera pas assuré de recevoir les fonds requis, non seulement pour ces activités, mais encore pour celles que l'on a mentionnées en premier lieu, et pour le programme d'enseignement en particulier. Il n'y faut pas songer, à plus forte raison, tant que le programme des secours — dont les réfugiés dépendent pour leur existence quotidienne — n'aura pas été intégralement financé.

41. C'est vers la fin de l'exercice que le manque de fonds a commencé à se faire sentir sur le plan de la réintégration. Durant les premiers mois, l'Office s'efforçait encore de poursuivre toutes les activités prévues au budget de 1956-1957. On trouvera à l'annexe D un exposé détaillé de ses efforts dans le domaine des subventions individuelles, de la mise en valeur agricole, des services de placement, etc. Le système d'enseignement, et notamment la formation professionnelle, est décrit à l'annexe E. Dans les paragraphes ci-dessous, on a mis en relief les aspects les plus importants de ces différentes tâches.

ENSEIGNEMENT

42. L'enseignement dispensé par l'Office demeure un des principaux moyens de préparer les réfugiés à l'indépendance économique, où qu'ils soient appelés à vivre par la suite. Le but est d'assurer l'enseignement primaire à tous les enfants réfugiés, l'enseignement se-

condaire à un certain pourcentage d'entre eux — sensiblement égal à celui des effectifs secondaires par rapport aux effectifs primaires dans les pays d'accueil — enfin, l'enseignement supérieur à un petit nombre d'élèves parmi les plus doués, ainsi qu'une formation technique à autant de jeunes gens que le permettent les ressources financières de l'Office.

43. Durant la période à l'étude, on comptait 115.000 enfants et 3.137 instituteurs dans les 372 écoles de l'Office, et 53.400 élèves subventionnés dans les écoles privées et publiques. Le système d'enseignement a été étendu ces dernières années de manière à dispenser l'enseignement primaire à tous les réfugiés d'âge scolaire pour lesquels on le demande. Les nouveaux inscrits, à l'heure actuelle, sont en majorité des enfants ayant atteint l'âge de scolarité — 6 ans — plutôt que les élèves plus âgés qui constituait auparavant une grande partie des effectifs lors de la reprise de l'enseignement parmi les réfugiés après une interruption de plusieurs années. Ce retard a été rattrapé et le système d'enseignement primaire de l'Office s'est normalisé. Quant à l'enseignement secondaire, il est dispensé le plus souvent sous la forme de subventions de l'Office aux jeunes réfugiés inscrits dans les écoles publiques et privées. En raison des conditions spéciales qui prévalent sur le territoire de Gaza, l'Office a pris, à titre provisoire, des mesures pour admettre au bénéfice de l'enseignement secondaire tous les jeunes réfugiés immatriculés qui en font la demande. Cette décision répond surtout au désir des autorités égyptiennes qui souhaitent que l'on occupe les jeunes gens qui, autrement se trouveraient réduits à l'oisiveté¹⁶. Le maintien de ces dispositions durant l'exercice financier 1958 dépendra, d'une part, de la décision de l'Assemblée générale sur l'opportunité pour l'UNRWA d'assumer les frais de l'enseignement secondaire en faveur d'une proportion d'enfants plus élevée à Gaza qu'ailleurs, et, d'autre part, du versement à l'Office de fonds suffisants pour couvrir les dépenses supplémentaires correspondantes.

44. La pénurie d'instituteurs qualifiés, qui a toujours été un problème pour l'UNRWA, se fait plus particulièrement sentir depuis l'élargissement du programme en 1953. L'Office recrute la plupart de ses maîtres parmi les jeunes gens sortant des classes secondaires. De plus, on manque à tel point d'instituteurs dans tous les pays du Moyen-Orient que nombreux sont les membres du corps enseignant de l'Office qui, une fois acquise une certaine expérience dans les établissements de l'UNRWA, se laissent tenter par les emplois beaucoup mieux rémunérés qui leur sont offerts par les gouvernements des pays arabes, notamment dans la région du golfe Persique. C'est surtout pour relever le niveau de l'enseignement dans ses écoles, mais aussi pour former des jeunes gens en vue de remplacer les démissionnaires, que l'Office envisageait de créer un certain nombre d'écoles normales d'instituteurs. S'inspirant des résultats obtenus dans les deux centres de formation pédagogique, créés à titre d'essai et mentionnés dans le précédent rapport annuel¹⁷, l'UNRWA avait ouvert en Jordanie cette année deux importantes écoles normales — l'une pour 100 instituteurs et l'autre pour 40 institutrices — installées pour commencer dans des bâtiments pris en location, mais tous les plans étaient prêts pour la construction des bâtiments définitifs. Faute de fonds, il a fallu fermer

¹⁶ Cette question a été exposée dans le précédent rapport annuel, A/3212, par. 60.

¹⁷ A/3212, par. 57.

ces deux établissements. D'autres instituteurs en Jordanie recevaient aux frais de l'Office une formation spécialisée dans des écoles publiques et privées; là encore, des considérations budgétaires ont entraîné la suppression de ces subventions. L'arrêt des programmes de formation pédagogique constitue une sérieuse régression dans le domaine de l'enseignement dispensé par l'Office.

45. Les cours de travaux manuels dans les écoles primaires et secondaires, inaugurés avec succès à Gaza, ont été étendus à la Jordanie, où 18 ateliers étaient ouverts vers la fin de l'année. Rappelons que, pour des raisons budgétaires, il a fallu réduire de moitié le nombre des ateliers prévus pour la Jordanie et freiner le développement de ce programme artisanal à Gaza.

FORMATION PROFESSIONNELLE

46. Les cours se sont poursuivis cette année dans les deux écoles professionnelles de l'Office, celle de Gaza et celle de Kalandia près de Jérusalem, en Jordanie. Les diplômés de Kalandia n'ont éprouvé aucune difficulté à se placer, non seulement en Jordanie, mais encore en Irak et dans la région du golfe Persique. L'école de Gaza est demeurée fermée pendant presque toute la durée de l'occupation du territoire par les forces israéliennes. En effet, il était devenu impossible aux élèves de se rendre aux cours, attendu la désorganisation des transports et le strict contrôle exercé sur le déplacement des personnes dans la zone occupée. De plus, le Directeur de l'école et certains des principaux instituteurs, de nationalité égyptienne, s'étaient vu refuser par les autorités israéliennes la permission de demeurer à leur poste. Dès avant le départ des forces d'occupation, l'école a été réouverte et son personnel non égyptien employé à de menus travaux; au retour de l'administration égyptienne, les cours ont repris normalement.

47. La pénurie de fonds a obligé l'Office à renoncer pour l'instant aux projets de construction de trois écoles professionnelles et de deux écoles d'agriculture en Jordanie et au Liban, alors que toutes les études préparatoires sont terminées: cahier des charges, plans des architectes, métrés, devis et liste détaillée du matériel nécessaire. Pour l'un de ces établissements, les pouvoirs publics avaient même été jusqu'à réquisitionner le terrain. La formation pédagogique des futurs instructeurs de ces écoles, qui devait leur être donnée dans des bâtiments entièrement construits à cet effet par les stagiaires de Kalandia cette année, a dû être également ajournée. Pour les mêmes motifs, l'Office n'a pu rouvrir l'école d'agriculture de Gaza, fermée à la suite de la disparition du bétail et du matériel durant l'occupation israélienne. Cette mise en veilleuse des plans d'extension du programme de formation professionnelle et agricole est particulièrement regrettable au moment où augmente le nombre de candidats d'un niveau d'instruction plus élevé qui demandent à être admis dans les écoles techniques. Des cours de moindre durée, tel que celui qui prépare des techniciens pour l'aviation civile, ont été également interrompus.

PROGRAMME DE SUBVENTIONS INDIVIDUELLES

48. Le programme de subventions individuelles en Jordanie et en Syrie constitue encore à l'heure actuelle une des méthodes les plus efficaces que l'Office ait mises au point pour aider les réfugiés à retrouver leur indépendance économique. Aux termes de ce programme, l'Office s'est engagé à accorder des subven-

tions d'un montant modeste, ne dépassant pas 500 dollars par personne aux réfugiés qui désirent s'établir dans des entreprises rentables. C'est en Syrie que l'Office a tout d'abord inauguré cette forme d'assistance, accordée de préférence à des tailleurs, des couturières, etc., qui cherchaient à s'installer à leur compte, puis l'a étendue à d'autres domaines, l'agriculture notamment. En Jordanie, le programme, lancé au début de 1955, prévoyait des subventions à des entreprises de différentes catégories (agricoles, commerciales et industrielles) ainsi qu'à l'achat de logements. Si ces activités ne peuvent à elles seules rendre à l'indépendance économique qu'un pourcentage assez faible de réfugiés, elles permettent cependant de donner à plusieurs milliers de personnes nécessitées la chance qu'elles attendent de mener une vie constructive, et apportent également une modeste contribution au développement économique de la région. Les frais du programme sont peu élevés puisque l'on a pu rendre ainsi économiquement indépendants plus de 7.200 réfugiés — 5.400 en Jordanie et 1.800 en Syrie — pour une dépense totale de 2.324.000 dollars.

49. A cet égard, il est intéressant de rappeler les débuts du programme en Jordanie. Celui-ci, lorsqu'il a fait l'objet pour la première fois en 1954 de discussions publiques, a provoqué une forte agitation sur le plan régional, sous prétexte que son succès porterait préjudice au droit des réfugiés au rapatriement: il a donc fallu différer de plusieurs mois sa mise en train. Durant la première phase d'exécution, le programme s'est également heurté à une opposition constante de la part des réfugiés et sa réussite a été fréquemment mise en doute. Or, cette année, cette opposition s'est beaucoup relâchée et, fait encore plus significatif, un nombre croissant de réfugiés ont demandé à bénéficier de subventions. Il est donc tout particulièrement décevant pour l'Office, pour les réfugiés intéressés et pour le Gouvernement que le manque de fonds ait entraîné la suppression du programme. Lorsque l'Office a dû commencer à refuser toute nouvelle demande, on comptait environ 1.600 candidats sur les listes d'attente en Jordanie, or, chacun d'eux représente habituellement une famille, dont tous les membres bénéficieraient de cette aide financière et deviendraient économiquement indépendants.

SERVICES DE PLACEMENT

50. Un des principaux moyens pour l'Office d'amener les réfugiés à subvenir à leurs propres besoins est de les aider à trouver des emplois dans le cadre de l'expansion économique du Moyen-Orient, mais il s'est trouvé gêné cette année par les crises politiques et les opérations militaires qui ont marqué la période à l'étude, en raison notamment des restrictions imposées à la liberté de déplacement. Cependant, des contacts plus étroits avec les gouvernements et avec les représentants de l'industrie privée ont permis à l'Office d'être informé de plusieurs centaines d'offres d'emploi et de les porter à la connaissance des réfugiés. Dans certaines régions d'Afrique du Nord et du golfe Persique, on cherche à s'assurer les services d'un grand nombre d'instituteurs réfugiés dont la plupart ont bénéficié de l'enseignement pédagogique de l'Office.

51. L'Office prête également assistance, sur leur demande, aux réfugiés qui souhaitent émigrer qui n'ont pas les moyens de mettre leur projet à exécution. Ainsi, cette année, il a aidé 802 Palestiniens à partir pour les Etats-Unis d'Amérique et 320 pour d'autres pays.

52. Trois des petites colonies agricoles de l'Office, deux en Jordanie et une en Syrie, peuvent être considérées désormais comme suffisamment rentables, et l'on espère que les gouvernements intéressés seront disposés à les prendre en charge. On pourrait agrandir l'une de ces colonies jusqu'à en décupler l'importance, car les forages expérimentaux entrepris par l'Office ont permis de découvrir des sources d'eau de bonne qualité dans la vallée du Jourdain, mais à l'heure actuelle l'UNRWA n'a pas les moyens d'affecter des crédits à un projet de ce genre.

53. Le programme de boisement à Gaza se poursuit. Au début de l'occupation israélienne, les plantations ont subi quelques dommages, les réfugiés ayant coupé des arbres pour suppléer à la pénurie de pétrole lampant.

54. L'Office a mené à bien deux de ses programmes de construction de logements, l'un à Amman et l'autre à Jérusalem. Ces habitations sont destinées à des réfugiés qui, une fois déchargés de l'obligation de payer leur loyer, se trouveront en mesure de subvenir entièrement à leurs propres besoins.

PROGRAMME DE GRANDS TRAVAUX ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

55. Le paragraphe 5 de la résolution 1018 (XI) du 28 février 1957 est rédigé comme suit :

"L'Assemblée générale . . . décide de maintenir le fonds de réintégration et autorise le Directeur de l'Office, à sa discrétion, à verser aux gouvernements des divers pays d'accueil, dans la mesure des disponibilités, des sommes pour l'exécution de programmes généraux de développement économique, sous réserve que chacun de ces gouvernements accepte d'assumer, dans un délai déterminé, la charge financière d'un nombre convenu de réfugiés, ce

nombre devant être en rapport avec le coût du programme, sans préjudice des dispositions du paragraphe 11 de la résolution 104 (III)."

56. Dans sa déclaration du 23 février 1957 à la Commission politique spéciale¹⁸, le Directeur, se référant à ce paragraphe du projet de résolution, a fait observer que le texte appelait certains commentaires "afin d'éviter tout malentendu par la suite". Il ajoutait :

"J'aimerais seulement souligner le fait que le fonds de réintégration ne dispose jusqu'à présent d'aucun argent liquide. On a bien approuvé *en principe*, il y a plusieurs années, la création d'un Fonds de réintégration de 200 millions de dollars mais, comme je l'ai exposé dans mon rapport annuel, *l'Office n'a pas en fait cet argent à sa disposition*. Cela doit être clairement compris. Il me faut d'autres contributions pour pouvoir agir."

57. Abordant la question du programme spécial de travaux publics à Gaza, exposé au paragraphe 72 du rapport annuel de l'an dernier, le Directeur déclarait encore à la Commission politique spéciale qu'il interprétait la résolution comme signifiant que l'Office ne pourrait inaugurer aucun programme de ce genre, à moins que son exécution ne s'inscrive dans le cadre du paragraphe 5 de ladite résolution.

58. Les contributions au budget de réintégration ayant été insuffisantes et aucun des gouvernements des pays d'accueil ne s'étant déclaré disposé à contracter l'engagement mentionné au paragraphe 5 de ladite résolution, l'Office s'est trouvé dans l'impossibilité d'inaugurer l'un quelconque des programmes en question ou de participer à l'exécution de programmes généraux de développement économique tels qu'ils étaient envisagés aux paragraphes 71, 72 et 73 du précédent rapport annuel, ainsi qu'au paragraphe 5 de la résolution 1018 (XI) de l'Assemblée générale.

¹⁸ A/SPC/13.

III. — SITUATION A GAZA

59. Dans son rapport spécial pour la période du 1^{er} novembre à la mi-décembre 1956¹⁹, le Directeur a rendu compte des mesures d'urgence prises par l'Office en raison des hostilités d'octobre et novembre derniers dans le Proche-Orient. L'Office avait alors décidé, dans l'intérêt même des réfugiés, on s'en souviendra, de s'efforcer de poursuivre ses activités à Gaza, malgré les sérieux obstacles soulevés par les opérations des forces israéliennes, et des plans furent immédiatement arrêtés à cet effet.

60. L'occupation israélienne avait entraîné la désorganisation des services de l'Office. Pourtant, s'il a fallu suspendre pendant un certain temps le programme d'alimentation d'appoint, en revanche, la distribution mensuelle des rations pour le mois de novembre n'a été retardée que de quatre jours, et cela malgré la soudaine interruption des communications normales via Port-Saïd et El Arich, et l'immobilisation à Port-Saïd de près d'un mois d'approvisionnements destinés au territoire. L'Office est parvenu à se procurer ailleurs les denrées et fournitures indispensables — au prix fort malheureusement — et à assurer leur transport par mer jusqu'à Haïfa, le port le mieux situé à

ce moment-là pour desservir Gaza. C'est par Haïfa que l'Office a fait passer ses approvisionnements pendant toute la durée de l'occupation du territoire par les autorités israéliennes, qui ont pris à leur charge les droits de port, les frais d'entreposage et le coût du transport par chemin de fer jusqu'à Gaza, ainsi que l'avaient fait avant elles les autorités égyptiennes pour les marchandises débarquées à Port-Saïd.

61. Sur la liste des tâches à reprendre d'urgence, les services médicaux venaient immédiatement après la distribution des rations et le programme d'alimentation d'appoint. L'Office a assumé des responsabilités bien plus étendues que d'ordinaire, et qui parfois l'ont conduit même à assister la population autochtone. On trouvera dans le rapport spécial du Directeur un bref exposé de l'œuvre accomplie dans le domaine des services de santé jusqu'à la mi-décembre, date à partir de laquelle ces activités ont repris peu à peu un rythme normal. Sur les 6 hôpitaux de 621 lits au total que comptait le territoire en octobre 1956, 5 d'entre eux — 442 lits — se trouvaient ouverts en décembre, et le nombre des lits est passé à 542 en janvier 1957. Les huit maternités des camps, qui avaient dû fermer durant les hostilités, fonctionnaient à nouveau dès la fin de

¹⁹ A/3212/Add.1.

février 1957²⁰. Les autres services de santé ont pu également reprendre leurs activités habituelles.

62. Sur le plan de l'enseignement, il a fallu plus longtemps pour revenir à la normale et c'est seulement le 10 décembre que l'on a pu commencer à rouvrir les classes primaires, où les effectifs étaient tombés d'ailleurs de 26.266 en octobre, à 19.692 en décembre, pour ne remonter qu'à 21.130 en janvier 1957. Dans les écoles secondaires, les cours des deux premières classes préparatoires ont repris en décembre 1956; ceux des deux classes suivantes, en janvier 1957, avec des effectifs réduits au début dans la même proportion, mais des agents des cadres de l'Office se sont rendus régulièrement dans les écoles pour y encourager maîtres et élèves. Aussi, peu nombreux sont les enfants qui ont perdu le bénéfice de l'enseignement primaire, bien que la qualité des études ait baissé dans l'atmosphère de découragement qui prévalait alors; quant aux premières classes secondaires, l'Office a pu y maintenir, grâce à un effort sans relâche, un niveau d'enseignement aussi élevé que le permettaient les circonstances.

63. Parmi les programmes repris peu à peu à Gaza, on peut citer la réouverture, en janvier 1957, des neuf centres d'éducation de base, avec un nombre très réduit de participants, et des 31 ateliers artisanaux, fermés en novembre 1956.

64. Mentionnons entre autres difficultés, l'expulsion par les autorités israéliennes, durant leur occupation de la zone de Gaza, de ressortissants égyptiens employés par l'Office à l'exception de ceux qui faisaient partie de ses services de santé. Le Gouvernement israélien, refusant d'admettre ces agents au bénéfice des dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, persiste à les traiter comme ressortissants d'une puissance ennemie. L'Office a protesté auprès du gouverneur militaire et du Ministère des affaires étrangères d'Israël, les priant d'autoriser ceux des intéressés qui le désiraient à regagner Gaza. Cette demande a été rejetée.

65. Les autorités israéliennes ont arrêté certains fonctionnaires régionaux de l'UNRWA, créant ainsi de nouveaux problèmes. Les représentations pressantes et répétées de l'Office ont connu des fortunes diverses. Dans l'ensemble, cependant, l'Office a pu poursuivre sa tâche sur le territoire de manière plus ou moins satisfaisante, en dépit du climat de peur qui régnait parmi les réfugiés et lui multipliait les difficultés.

66. Le dimanche 4 mars 1957, le gouverneur militaire israélien a rendu visite au représentant de l'Office à Gaza et lui a déclaré que ses troupes se préparaient à évacuer le territoire: le lendemain, il priait l'Office de prendre en charge les stocks excédentaires de farine et de sucre gardés en réserve par son gouvernement à

²⁰ Durant les hostilités, les maternités de Raffah et de Khan Younés ont servi de postes de premier secours aux blessés.

l'intention de la population autochtone. L'Office a accédé à cette requête.

67. C'est durant les journées suivantes que les forces israéliennes ont quitté Gaza et que sont arrivées les unités de la Force d'urgence des Nations Unies. Quelques jours plus tard, le gouverneur général administratif égyptien y faisait son entrée à son tour. Pendant la période de transition, l'Office, qui continuait à assurer ses services comme de coutume, se prépara en outre à étendre son assistance à la population non réfugiée, conformément à l'accord conclu entre le Secrétaire général et le Directeur et mentionné par celui-ci au paragraphe 12 de son rapport à l'Assemblée générale, en date du 8 mars 1957²¹. Le Secrétaire général, dans sa déclaration du même jour à l'Assemblée, définissait la portée de cette extension des secours, telle que l'Office l'envisageait:

"Au cours de cette période initiale, l'Office sera nécessairement appelé à étendre ses services pour comprendre la distribution de rations aux non-réfugiés nécessitant à Gaza. J'envisage une extension similaire de ses activités en ce qui concerne le fonctionnement des hôpitaux, des écoles et des œuvres sociales pour toute la population. Bien que ces responsabilités étendues aillent au delà du mandat de l'UNRWA, qui s'applique seulement aux services rendus aux réfugiés de Palestine, le Directeur, ainsi que l'indique le rapport, a accepté d'assumer ces tâches dans la limite des possibilités pratiques et dans le cadre des obligations actuelles de la FUNU²²."

68. L'Office a fait de son mieux, durant une courte période de temps, pour secourir dans ce domaine la population autochtone; mais, sitôt de retour, les autorités égyptiennes ont repris à leur charge tous les services d'aide aux non-réfugiés, l'Office continuant pour sa part de répondre aux besoins des réfugiés. Il a consenti cependant à l'administration égyptienne du territoire des avances de denrées alimentaires et de fournitures médicales.

69. Comme le Directeur l'a indiqué dans son rapport spécial pour la période du 1er novembre à la mi-décembre 1956, l'Office a dû faire, du fait de tous ces événements qu'il n'avait pu prévoir, de très grosses dépenses. Les frais supplémentaires et les pertes subies à Gaza s'élèvent à 474.811 dollars, ainsi qu'on le verra dans le rapport financier pour les 12 mois se terminant le 30 juin 1957 (voir tableau 1 de l'annexe F). L'Office a adressé au Gouvernement israélien une demande en compensation de 309.658 dollars pour les pertes qu'il considère comme lui étant imputables. En attendant que soit tranchée cette question, il lui a fallu couvrir toutes ces dépenses et pertes par prélèvement sur son Fonds de roulement, qui s'épuise rapidement.

²¹ A/3568.

²² Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, 668ème séance plénière.

IV. — RELATIONS AVEC LES GOUVERNEMENTS DES PAYS D'ACCUEIL

70. Le Directeur a mis en relief, dans ses deux précédents rapports annuels, certaines difficultés rencontrées par l'Office dans ses relations avec les pays d'accueil et qui sont de nature à entraver la bonne marche de ses services²³. Les unes découlent du fait que l'Office est appelé à traiter sur un plan strictement humanitaire

²³ A/2978, par. 59, et annexe G; A/3212, par. 74 à 84, et annexe G.

un problème qui, en revanche, constitue pour les gouvernements des pays arabes une brûlante question politique, tant sur le plan intérieur que sur celui des relations extérieures; d'autres difficultés doivent être attribuées aux activités mêmes de l'Office, qui, de par leur caractère et leur ampleur, prennent une importance exceptionnelle dans les pays d'accueil. A ce propos, le Directeur tient à rappeler une fois de plus le

concours important qu'apportent ces gouvernements aux réfugiés et à l'Office. Tantôt c'est par l'intermédiaire de l'UNRWA qu'ils dispensent cette aide, et elle apparaît alors dans les états de contributions, tantôt ils la fournissent directement aux réfugiés, et en ce cas la contrevaletur ne figure pas dans la comptabilité de l'Office — ainsi, ils participent aux frais de scolarité, dont l'Office ne couvre qu'une partie, des jeunes Palestiniens inscrits dans leurs établissements, et assistent les réfugiés dans le domaine du logement, des soins médicaux et des services sociaux. On ne se propose pas ici de décrire en détail cette assistance; il faut cependant en tenir compte et ne pas oublier, quand on étudie l'activité de l'Office dans son ensemble, et plus particulièrement ses relations avec les gouvernements des pays d'accueil, le fardeau que représente pour certains de ces pays leur contribution à l'œuvre de secours aux réfugiés.

71. Parmi les difficultés précitées, il faut mentionner les restrictions imposées à l'Office dans certains domaines, et notamment en ce qui concerne son personnel, ainsi que des divergences de vues portant sur l'autorité à laquelle il appartient de prendre en dernier ressort les décisions de principe applicables à ses activités. Ces questions ont été évoquées au cours de la discussion du rapport du Directeur à la Commission politique spéciale, lors de la dixième session de l'Assemblée générale, et la Commission y est revenue plus en détail lors de la onzième session. A la suite de ces discussions, l'Assemblée générale a adopté le texte suivant qui figure dans la résolution 1018 (XI) :

"L'Assemblée générale . . . Constatant que les gouvernements des pays d'accueil ont exprimé le vœu que l'Office continue à s'acquitter de son mandat dans les pays ou territoires relevant de leur autorité et ont exprimé le désir de coopérer pleinement avec l'Office et de lui prêter toute l'assistance voulue dans l'accomplissement de sa tâche, conformément aux dispositions des Articles 104 et 105 de la Charte des Nations Unies, aux clauses de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, aux dispositions du paragraphe 17 de la résolution 302 (IV) et aux termes des accords conclus avec les gouvernements des pays d'accueil, prie les gouvernements des pays d'accueil de coopérer pleinement avec l'Office et son personnel et de prêter à l'Office toute l'assistance voulue dans l'accomplissement de sa tâche."

72. Cette résolution a été adoptée le 28 février 1957, soit sept mois après le début de la période à l'étude, et il serait peut-être prématuré d'analyser en détail les modalités de son application dans les différents pays d'accueil.

73. Néanmoins à la fin de la période à l'étude le Directeur jugeait satisfaisantes sur certains plans et nettement améliorées sur certains autres les relations entre l'Office et les pays d'accueil. Il reste que le statut de l'Office, en tant qu'organisme international public,

n'est pas encore pleinement reconnu, d'où nombre de problèmes dont les incidences juridiques sont exposées dans l'annexe H du présent rapport. Mais pour tout ce qui concerne ses activités courantes, l'Office a pu aller de l'avant.

74. En ce qui concerne plus particulièrement l'attitude prise par les autorités égyptiennes et syriennes à l'égard du personnel de l'Office, attitude qui a constitué une source de sérieuses complications et qu'il a signalée à l'attention de l'Assemblée générale dans sa déclaration du 11 février 1957²⁴ devant la Commission politique spéciale, le Directeur tient à faire connaître que la situation a pris une tournure plus favorable ou qu'elle est en voie de la prendre. Au mois de mai, le Gouvernement syrien a autorisé de nouveau l'entrée de son territoire aux deux fonctionnaires de l'Office qu'il en avait expulsés en novembre 1956. A Gaza, durant les premières semaines qui ont suivi le retour des autorités égyptiennes, d'anciennes difficultés ont resurgi, mais à la fin de l'année écoulée la situation s'était améliorée; le principal problème demeurait pour l'Office d'obtenir des visas pour l'Egypte à l'intention de ses fonctionnaires et de leur faire délivrer ou renouveler leurs permis d'entrée à Gaza.

75. Les relations de l'Office avec les gouvernements des deux autres pays d'accueil, la Jordanie et le Liban, n'ont pas posé de réel problème. A deux reprises pourtant, les fonctionnaires de l'UNRWA se sont vu refuser l'autorisation d'entrer en Jordanie, où par ailleurs la question d'une distribution plus équitable des rations (voir par. 12 ci-dessus) n'a pas encore reçu de solution. L'Office a pu apprécier l'esprit de coopération des deux gouvernements durant l'hiver 1956-1957, marqué par des tensions et des difficultés exceptionnelles qui ont singulièrement compliqué sa tâche en faveur des réfugiés.

76. Prenant en considération les débats de l'Assemblée générale lors de sa onzième session, les vœux des gouvernements des pays d'accueil tels qu'ils sont exprimés dans la résolution 1018 (XI) et l'amélioration de la situation durant ces derniers mois, le Directeur espère qu'il sera possible d'éviter nombre de malentendus et de motifs de friction qui, par le passé, ont si sérieusement compliqué la tâche de l'Office dans certaines régions. Il n'ignore pas que les causes premières des difficultés qu'il a mentionnées dans son dernier rapport annuel n'ont pas toutes disparu. Il est convaincu cependant que, si les gouvernements des pays d'accueil continuent à reconnaître la nature des tâches de l'Office et l'étendue de ses pouvoirs, et s'ils s'emploient à les faire comprendre des réfugiés, de l'opinion publique dans les pays arabes et de leurs propres fonctionnaires à tous les échelons, l'Office sera en mesure de poursuivre efficacement son œuvre en faveur des réfugiés, sans interruption ni entrave d'aucune sorte.

²⁴ A/SPC/9.

V. — FINANCES

77. On trouvera dans l'annexe F un exposé des opérations financières de l'Office durant les 12 mois qui se sont terminés le 30 juin 1957, ainsi que le montant estimatif des recettes et des dépenses pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1957. On n'y reviendra donc pas en détail ici. Le budget de l'Office pour l'exercice financier 1958 (annexe G) est

analysé à la section VI ci-dessous. Dans les paragraphes suivants, on a mis en lumière les principaux aspects de la situation financière de l'Office, suffisamment grave à l'heure actuelle pour justifier les plus grandes inquiétudes. Si l'Assemblée générale ne prend pas, lors de sa douzième session, des mesures positives en vue d'assurer à l'Office les fonds nécessaires à l'accomplis-

sement de sa mission, celui-ci ne pourra que réduire davantage encore les secours essentiels qu'il dispense aux réfugiés. Le Directeur estime qu'il est de son devoir le plus strict d'avertir tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies qu'à son avis, de telles réductions seraient la cause de grandes souffrances parmi les réfugiés qui dépendent de l'Office pour leur existence quotidienne, et qu'elles aggraveraient en outre la tension et l'instabilité dans le Proche-Orient.

1ER JUILLET 1956-30 JUIN 1957

78. Dans le domaine des secours, la période de 12 mois qui s'est terminée le 30 juin 1957 a été marquée principalement par l'obligation où s'est trouvé l'Office — pour maintenir ses dépenses dans les limites de ses recettes — d'interrompre la plupart de ses travaux de construction notamment les logements destinés aux réfugiés et de renoncer aux améliorations des services que le Directeur avait proposées en plein accord avec sa Commission consultative, et que l'Assemblée générale avait acceptées. Dans le domaine de la réintégration, l'Office, faute de fonds suffisants, a dû ramener les dépenses à un niveau très inférieur aux chiffres prévus dans le budget de 1956-1957, de sorte que ses activités se sont pratiquement réduites à l'enseignement, à la formation professionnelle dans deux écoles techniques et à de modestes services de placement. Même ainsi, ses dépenses ont dépassé de quelque 6.600.000 dollars le montant des contributions versées pour la réintégration au cours de ces 12 mois. L'Office a couvert ce déficit grâce à de nouveaux prélèvements sur la fraction, déjà sérieusement entamée, du Fonds de roulement, réservée à la réintégration.

79. On trouvera au paragraphe 5 de l'annexe F le montant des réductions imposées par l'insuffisance des contributions, tant sur le plan des secours que sur celui de la réintégration. On a exposé aux sections I et II ci-dessus combien il serait souhaitable, attendu les déplorables effets de ces réductions, de mettre l'Office en mesure de reprendre toutes les activités prévues au budget de 1956-1957. Le Directeur tient pourtant à faire observer que si l'Office avait tenté d'exécuter intégralement le programme envisagé, ses caisses se seraient trouvées vides dès la fin de juin 1957.

1ER JUILLET-31 DÉCEMBRE 1957

80. Si l'on en juge par l'expérience des années précédentes, il est à craindre que pour la dernière partie du présent exercice financier, à savoir le semestre du 1er juillet au 31 décembre 1957, les contributions, tant dans le domaine des secours que dans celui de la réintégration, soient malheureusement inférieures aux dépenses, même en tenant compte de la contraction des programmes de l'Office. On estime donc qu'au 31 décembre 1957, la fraction du Fonds de roulement disponible pour les activités courantes sera tombée au niveau alarmant de quelque 6.200.000 dollars (dont environ 3.800.000 dollars pour les secours et 2.400.000 dollars pour la réintégration), sommes à peine suffisantes pour couvrir les dépenses de deux mois.

81. La situation exposée aux paragraphes 82, 83 et 84 fera comprendre toute l'urgence qu'il y a à obtenir des contributions plus importantes.

LE PROBLÈME DES CONTRIBUTIONS

82. Pendant la période de 12 mois terminée le 30 juin 1957, le montant global des recettes de l'Office

au titre des secours comprend plus de 1.100.000 dollars de contributions annoncées pour des exercices antérieurs; or, même ainsi, c'est à peine si l'on a pu faire face aux dépenses, pourtant réduites. Comme presque toutes les contributions annoncées ont été versées, l'Office ne doit pas compter pour l'année prochaine sur des recettes supplémentaires de cet ordre. Par conséquent, les dépenses de 1958 devront être intégralement couvertes par les contributions annoncées et versées au titre de ce même exercice. Or, les dépenses prévues pour les secours s'élevaient à 25.700.000 dollars au minimum, et les contributions des gouvernements pour les 12 mois qui se sont terminés le 30 juin 1957 n'ont atteint que 23.700.000 dollars, déduction faite des versements au titre des contributions annoncées pour des exercices antérieurs; le Directeur tient donc à souligner qu'il faudra pour les secours, en 1958, environ 2 millions de dollars d'argent frais, en excédent des fonds que l'Office peut dès à présent s'attendre à recevoir, et cela quand bien même il obtiendrait des gouvernements, pour cet exercice, des contributions en proportion de celles qu'ils lui ont versées au titre des derniers 12 mois précités. Pourtant, rien ne permet d'y compter à l'heure actuelle. L'Office, en 1956-1957, a reçu des fonds de 31 Etats Membres de l'ONU. Il reste à savoir dans quelle mesure ces pays — ou d'autres Etats Membres qui ne lui ont pas apporté leur participation financière — contribueront à son budget de 1958. Il est clair que, si le désir de l'Assemblée générale est de voir l'Office poursuivre l'exécution de son programme de secours — même réduit au minimum comme il l'est à l'heure actuelle — des dispositions devront être prises pour obtenir, soit des contributions de la part des gouvernements qui n'en ont jamais consenti, soit des fonds plus importants de la part de ceux qui, depuis des années, assurent le financement de l'UNRWA.

83. Quant au programme de réintégration, on estime que l'Office, s'il doit en poursuivre l'exécution, devrait disposer en 1958 de 7.200.000 dollars, si les réductions actuelles sont maintenues, et de 7.800.000 dollars de plus — soit 15 millions de dollars au total — si l'on décide de mener à bien toutes les entreprises qui ont été différées ou réduites. Cependant, au cours de la période de 12 mois terminée le 30 juin 1957, les contributions gouvernementales destinées au programme de réintégration ont à peine dépassé 3.400.000 dollars, dont 1 million de dollars versés par le Royaume-Uni et 2.400.000 dollars par les Etats-Unis. Il est donc évident que, même si ces contributions sont renouvelées en 1958, l'Office devra recevoir 3.800.000 dollars d'argent frais, uniquement pour poursuivre ses services actuels de réintégration, et 11.600.000 dollars s'il doit remplir toutes les tâches prévues à son budget, qui s'élève à 15 millions de dollars.

84. On a indiqué dans les paragraphes précédents le montant des contributions nécessaires pour poursuivre ces activités. Le Directeur doit également souligner l'importance que revêt l'échelonnement des contributions au cours de chaque exercice financier: il est indispensable que l'Office reçoive les contributions à son budget de 1958 avant le moment où il aura à effectuer des dépenses, soit pour moitié avant le 1er janvier et pour moitié avant le 1er juillet 1958; et il en sera ainsi tant que l'on n'aura pas porté le montant de ses réserves à un niveau suffisant. Ainsi qu'on l'indiquait plus haut, les réserves liquides dont l'Office disposera au 31 décembre 1957 ne lui permettront de couvrir les dépenses prévues à son budget que pendant deux mois à peine.

85. Pour les raisons qui viennent d'être exposées, le Directeur estime qu'il est de son devoir de demander à l'Assemblée générale d'assurer à l'Office, non seulement le versement en temps voulu des fonds nécessaires pour faire face à toutes les dépenses prévues au budget de 1958, mais encore des réserves suffisantes, de préférence sous la forme d'un Fonds de roulement. Il ne faut pas perdre de vue que des centaines de milliers de personnes doivent compter sur les secours de l'UNRWA dans tous les domaines pour la satisfaction de leurs besoins quotidiens; que l'Office doit disposer de réserves liquides afin de saisir le moment où les prix sont au plus bas sur le marché mondial pour effectuer ses commandes; que l'éducation de près de 200.000 enfants dépend de ses services qu'il lui faut faire face, régulièrement et à temps, aux loyers, traitements et autres dépenses périodiques; et qu'enfin on ne devrait pas, par suite de difficultés temporaires de trésorerie, manquer les occasions de rendre des réfugiés à l'indépendance économique.

VI. — BUDGET DE 1958

87. Conformément à la pratique suivie jusqu'ici, et plus particulièrement en application des paragraphes 7 de la résolution 818 (IX) et 7 de la résolution 1018 (XI) de l'Assemblée générale, le Directeur a établi et transmis au Comité de négociation des fonds extra-budgétaires un projet de budget pour les services de secours et de réintégration durant l'année civile 1958. Le Comité a été invité à obtenir des Etats Membres de l'ONU l'aide financière qui permettrait de couvrir les dépenses prévues à ce budget.

88. Le Directeur a pris l'avis de sa Commission consultative, et celle-ci, à sa séance du 10 septembre, a convenu que ce budget représentait un strict minimum, si l'on considère tant la portée des programmes que l'Office peut et doit assurer en exécution du mandat qui lui a été conféré par l'Assemblée générale, que les montants fixés pour mener à bien ces programmes. Lors de la même séance, la Commission a déclaré qu'elle recommandait à l'Assemblée générale d'approuver le budget.

89. On trouvera dans l'annexe G du présent rapport, accompagné de notes explicatives, le projet de budget pour 1958, avec en regard, les dépenses probables de 1957. Le document a été reproduit intégralement, afin que l'Assemblée générale soit pleinement informée des tâches qui incombent à l'Office et des besoins financiers qui en découlent.

90. On prévoit que les besoins en 1958 seront de l'ordre de 40.700.000 dollars, dont 25.700.000 dollars pour les secours et 15 millions de dollars pour la

86. Compte tenu de la nature et de l'ampleur des tâches qui lui incombent, l'Office estime qu'il devrait pouvoir disposer, pour ses activités courantes, d'une réserve d'au moins 14 millions de dollars sous la forme d'un Fonds de roulement. Cette réserve serait équivalente à quelque 35 pour 100 du total des dépenses prévues au budget de 1958, et le Directeur croit savoir que telle est la proportion habituellement observée par l'ONU. Or, le Fonds de roulement dont l'Office disposera pour ses activités courantes ne s'élèvera au 31 décembre 1957 qu'à environ 6 millions de dollars; les Etats Membres de l'ONU devraient donc verser, en plus des contributions nécessaires pour financer le budget de 1958, une somme de 8 millions de dollars. Rappelons à ce propos que, dans le passé, l'Office disposait d'une réserve constituée en grande partie par des contributions exceptionnellement importantes qui lui avaient été versées, durant ses trois premières années d'existence, au titre de son programme de réintégration. Ces fonds ne sont pas loin d'être épuisés, aussi la demande du Directeur en vue d'obtenir un Fonds de roulement suffisant présente-t-elle maintenant un caractère d'extrême urgence.

réintégration. Sur le plan des secours, on a réduit les dépenses au strict minimum, en renonçant à certaines améliorations des services, que le Directeur avait proposées ces dernières années et que l'Assemblée générale avait approuvées, sous réserve de l'obtention des fonds nécessaires; en outre, aucun crédit n'a été prévu pour la poursuite du programme d'habillement des enfants, mis en train l'année dernière. Sur le plan de la réintégration, les 15 millions de dollars inscrits au budget permettront de donner suite à ceux des programmes en cours dont l'interruption entraînerait les plus fâcheuses conséquences — l'enseignement par exemple — et de reprendre des activités qu'il a fallu réduire ou suspendre cette année, faute d'argent, bien qu'elles aient indéniablement contribué à rendre des réfugiés économiquement indépendants, pour une dépense modique par personne.

91. Avant sa dixième session, l'Assemblée générale avait coutume de faire figurer dans la résolution concernant l'aide aux réfugiés de Palestine un paragraphe dans lequel elle approuvait expressément le budget de l'Office. Le Directeur lui demande de revenir cette année à cette procédure, qui lui semble particulièrement appropriée attendu l'ampleur des tâches dont l'Office a été chargé par l'Assemblée. Si les programmes prévus au budget ne sont pas conformes aux vœux de l'Assemblée générale, le Directeur la prie alors de bien vouloir lui indiquer les modifications qu'elle souhaite y apporter et d'approuver un budget comportant les crédits correspondants.

VII. — RESUME ET CONCLUSIONS

92. C'est dans le cadre politique de la question de Palestine, dont il est impossible de détacher le problème des réfugiés, que doit être considérée, de par sa nature même, l'œuvre de l'Office des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine. Durant la période à l'étude, l'Office a poursuivi l'exécution de sa mission de secours et de réintégration, dans toute la mesure où

le lui permettaient la situation qui existait dans la région et les fonds dont il disposait.

93. Ainsi, dans le domaine des secours, malgré une série de difficultés d'exécution sans précédent que lui ont suscitées dans toute la région les opérations militaires de novembre dernier à Gaza, l'Office a pu continuer presque sans interruption à assurer aux réfugiés

l'assistance indispensable, tout en maintenant ses dépenses à un niveau extrêmement bas. Néanmoins, le manque de fonds l'a empêché de procéder à certaines améliorations dans ses services, et l'a contraint à interrompre ou à réduire des tâches dont l'utilité était pourtant indéniable; mais les secours essentiels n'en ont guère été affectés jusqu'ici.

94. Dans le domaine de la réintégration, la question de Palestine n'ayant pas reçu de solution susceptible d'être acceptée par les parties en cause, les réfugiés dans leur très forte majorité continuent à s'opposer aux projets de grands travaux d'indépendance économique qu'ils associent à l'idée de réinstallation définitive et à l'abandon de tout espoir de rapatriement. Cependant, l'intérêt que présentent à longue échéance — tant pour eux que pour les gouvernements des pays d'accueil — les entreprises d'indépendance économique, commence à être mieux compris par les uns et par les autres. Ainsi, bien que l'Office continue à se trouver empêché, pour des raisons qui, en fait, sont d'ordre politique, d'entreprendre des programmes de grande envergure, il a réussi au cours de l'année à l'étude à aider un nombre non négligeable de réfugiés à devenir économiquement indépendants, étant bien entendu que cette indépendance n'affecterait en rien leurs droits ou leurs revendications sur le plan politique. Cependant, le manque de fonds a obligé l'Office à différer, limiter ou interrompre plusieurs entreprises du plus haut intérêt, ramenant ses activités dans ce domaine, à peu de choses près, au programme actuel, déjà très limité, d'enseignement et de formation professionnelle.

95. Vers la fin de la période à l'étude, l'Office devait faire face à une crise financière des plus graves qui menace son existence même et appelle de la part de l'Assemblée générale des mesures d'urgence. Plus précisément, l'Office demande ce qui suit:

a) Versement au titre du semestre se terminant le 31 décembre 1957 par ceux des contribuables habituels qui ne l'ont pas encore fait de sommes au moins égales à la moitié des fonds versés pour la période de 12 mois qui s'est terminée le 30 juin dernier;

b) Approbation par l'Assemblée du projet de budget pour 1958, considéré comme représentant le strict minimum compatible avec l'exécution de la tâche confiée à l'Office;

c) Annonce et versement effectif de contributions représentant au total 25.700.000 dollars, afin de couvrir les dépenses strictement indispensables prévues pour 1958 au titre des secours;

d) Annonce et versement effectif de contributions représentant au total 15 millions de dollars, afin de cou-

vrir les dépenses prévues pour 1958 au titre de la réintégration;

e) Versement de toutes les contributions annoncées pour le budget de 1958, avant que les dépenses ne soient engagées, soit pour moitié d'ici le 1er janvier 1958 et pour moitié d'ici le 1er juin 1958;

f) Versement d'une somme de 8 millions de dollars qui s'ajoutant aux maigres réserves dont l'Office dispose encore, constituera le Fonds de roulement qui lui est nécessaire.

96. Il importe de bien comprendre que l'Office, à l'encontre des autres organes des Nations Unies, doit assurer sans interruption la bonne marche de ses activités que l'on ne saurait adapter à volonté aux circonstances financières du moment. Certaines organisations peuvent remettre d'une année à l'autre tel ou tel projet, jusqu'à ce que la place qu'il occupe sur la liste des priorités permette de lui affecter sa part des fonds disponibles. Mais la plupart des obligations de l'Office, elles, sont inéluctables et ne souffrent pas de retard: il s'agit d'assurer à des centaines de milliers d'êtres humains l'essentiel de leur alimentation quotidienne, des soins médicaux et un abri. Si l'Office manquait à fournir les rations et les médicaments en temps et aux lieux voulus, les réfugiés se trouveraient immédiatement exposés à la famine et à la maladie. Toute réduction du programme d'enseignement, qui condamnerait des masses d'enfants réfugiés à l'oisiveté et au découragement, aurait également les plus graves conséquences sur le plan social et politique. Seuls les programmes d'indépendance économique peuvent être différés ou interrompus, comme ils l'ont été pour la plupart cette année faute d'argent, sans qu'il en résulte immédiatement un surcroît de souffrances pour les réfugiés; mais alors, l'Assemblée renonce par là même à des entreprises auxquelles elle attachait auparavant la plus haute importance.

97. Des vies humaines sont en jeu. On ne peut ignorer les conséquences qu'entraînerait, tant sur le plan humanitaire que sur le plan politique, l'interruption ou la réduction des services essentiels dispensés par les Nations Unies aux réfugiés de Palestine. L'Office n'est que l'agent d'exécution de l'Assemblée générale et n'a d'autres mandat ou pouvoirs que ceux qui lui sont conférés par elle; qui plus est, le financement de son budget dépend des Etats Membres de l'Assemblée générale. Le Directeur prie donc instamment ces Etats de prendre, sur la base du présent rapport, les décisions et les mesures qui s'imposent. C'est aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qu'il appartient, en dernier ressort, de décider de la nature et de la portée des travaux de l'Office.

ANNEXES

ANNEXE A

STATISTIQUES RELATIVES AUX REFUGIES

Tableau 1

EFFECTIF DES REFUGIES ET NOMBRE DE RATIONS DISTRIBUEES^a

	Juin 1950		Juin 1951		Juin 1952		Juin 1953		Juin 1954		Juin 1955		Juin 1956		Juin 1957	
	Réfugiés	Rations	Réfugiés	Rations	Réfugiés	Rations	Réfugiés	Rations	Réfugiés	Rations	Réfugiés	Rations	Réfugiés	Rations	Réfugiés	Rations
Gaza	198.227	188.227	199.789	197.233	204.356	198.427	208.560	199.465	212.600	207.037	214.601	208.674	216.971	213.056	221.058	214.463
Jordanie	506.200	503.423	465.741	444.403	469.576	438.775	475.620	431.012	486.631	443.464	499.606	441.371	512.706	437.855	517.388	433.511
Liban	127.600	129.041	106.896	106.068	104.901	99.903	102.095	97.324	101.636	100.056	103.600	101.272	102.625	101.056	102.586	101.352
Syrie	82.194	82.824	82.861	80.499	84.224	80.674	85.473	79.819	36.191	83.233	88.179	84.611	89.997	85.810	92.524	87.451
Israël	45.800	45.800	24.380	23.434	19.616	17.176	b	b	b	b	b	b	b	b	b	b
TOTAL	960.021	949.315	879.667	851.637	882.673	834.955	871.748	807.620	887.058	833.790	905.986	835.928	922.279	837.777	933.556	836.777

^a Les chiffres expriment le nombre de rations entières, bien que certains réfugiés immatriculés ne reçoivent pas de produits secs et que d'autres (habitants des villages situés le long des lignes de démarcation) ne reçoivent que des demi-rations. Avant la huitième session de l'Assemblée générale, les enfants au-dessous de 7 ans et certains Bédouins ne recevaient également qu'une demi-ration.

^b Ne sont plus à la charge de l'Office.

Tableau 2

RÉPARTITION DES RÉFUGIÉS PAR GROUPE D'ÂGE ET PAR RÉGION AU 30 JUIN 1957

	Moins de 1 an	1 à 15 ans	Plus de 15 ans	Nombre de familles
Gaza	5.162	98.626	117.270	40.507
Jordanie	5.418	219.640	292.330	99.939
Liban	1.103	43.023	58.460	23.688
Syrie	4.279	36.944	51.301	21.863
TOTAL	15.962	398.233	519.361	185.997

Tableau 3

RÉPARTITION, PAR RÉGION, DES RÉFUGIÉS DANS LES CAMPS

	Juin 1950	Juin 1951	Juin 1952	Juin 1953	Juin 1954	Juin 1955	Juin 1956	Juin 1957
Gaza	95.000	102.586	90.670	83.367	96.500	124.107	129.741	123.770
Jordanie	110.655	115.867	134.588	145.962	153.967	153.250	167.364	171.579
Liban	28.799	34.363	36.881	37.236	37.333	38.670	42.494	45.143
Syrie	33.144	23.478	18.989	17.698	17.830	19.725	19.082	20.106
TOTAL	267.598	276.294	281.128	282.263	305.630	335.752	358.681	360.598
Pourcentage des réfugiés vivant dans les camps par rapport au nombre de réfugiés indiqué au tableau 1	29,3%	32,3%	32,6%	32,4%	34,4%	37,1%	38,9%	38,6%

ANNEXE B

SERVICES DE SANTÉ

I. — ORGANISATION ET PERSONNEL

1. L'organisation des services de santé de l'Office n'a pas subi de modification appréciable pendant l'exercice 1956-1957. Aux termes d'un accord avec l'Office, l'Organisation mondiale de la santé reste chargée de la direction technique de ces services: c'est elle qui désigne certains agents des cadres supérieurs, notamment le chef de la Division de la santé. A la fin de septembre 1956, le programme conjoint d'enseignement de l'hygiène de l'OMS et de l'Office ayant été mené à bien, l'OMS a rappelé son spécialiste et le programme d'enseignement de l'hygiène de l'Office a été pris en charge par un de ses fonctionnaires qui venait d'obtenir son diplôme à l'Université américaine de Beyrouth.

2. Dans les différentes régions d'activité de l'UNRWA, on insiste auprès du personnel dans son ensemble sur le rôle primordial de la médecine préventive. En particulier, on encourage les médecins des

camps à assumer dans le domaine de la santé publique des fonctions plus étendues auprès des collectivités qu'ils desservent.

3. Dans le tableau 1 ci-après, on trouvera l'effectif de la répartition des postes permanents de la Division (y compris les fonctionnaires détachés par l'OMS) au 30 juin 1957. Le nombre des médecins, des infirmières et des techniciens de laboratoire a augmenté au cours de la période à l'étude. La rubrique "divers", sous "personnel régional", comprend le personnel administratif, les employés de bureau, de laboratoire, de pharmacie, de l'enseignement de l'hygiène, et des services d'approvisionnement, ainsi que des services d'hygiène, d'alimentation d'appoint et de l'enseignement de l'hygiène à l'exclusion des ouvriers. Il n'a pas été tenu compte dans ce tableau des certaines d'employés travaillant dans les hôpitaux et dispensaires subventionnés par l'Office et qui assurent aussi des services aux réfugiés.

Tableau 1

	Siège	Liban	Syrie	Jordanie	Gaza	Total
<i>Personnel international</i>						
Médecins	4	1	1	1	1	8
Infirmières	1	1	1	2	1	6
Responsables des services d'hygiène.....	1	0	0	0	0	1
Experts en nutrition.....	1	0	0	0	0	1
Fonctionnaire chargé du matériel et des approvisionnements (fournitures médicales)	1	0	0	0	0	1
				TOTAL PARTIEL		17
<i>Personnel régional</i>						
Médecins, à plein temps.....	0	19	12	48	15	94
Médecins, à mi-temps.....	0	0	6	4	1	11
Dentistes, à plein temps.....	0	1	2	1	1	5
Dentistes, à mi-temps.....	0	0	0	6	0	6
Infirmières diplômées	1	20	18	53	17	109
Infirmières, aides-infirmières et sages-femmes	0	47	41	201	74	363
Responsables des services d'hygiène.....	0	3	2	2	4	11
Techniciens de laboratoire.....	0	2	2	3	3	10
Pharmaciens	1	1	2	2	1	7
Chef du service d'enseignement de l'hygiène	1	0	0	0	0	1
Contrôleurs des produits alimentaires....	0	2	1	1	1	5
Divers:						
Services médicaux	20	21	15	69	49	174
Services d'hygiène	0	9	6	22	44	81
Lait et alimentation d'appoint.....	0	7	8	15	15	45
				TOTAL PARTIEL		922
Ouvriers:						
Services médicaux	1	36	47	145	85	314
Services d'hygiène	0	134	62	538	566	1,300
Lait et alimentation d'appoint.....	0	136	111	557	237	1,041
				TOTAL PARTIEL		2,655
				TOTAL GÉNÉRAL		3,594

4. En février 1957, le gouvernement indien a mis à la disposition de l'Office, au titre d'une partie de sa contribution annuelle, deux médecins indiens qui ont été affectés à des hôpitaux en Jordanie.

5. Dans le cadre d'une étude relative à la réorganisation de la structure administrative de l'Office et à ses incidences sur le programme sanitaire, on examine actuellement la possibilité de mettre au point un système plus économique et plus efficace.

2. — DISPENSAIRES, HÔPITAUX ET LABORATOIRES

6. A la fin de l'année étudiée, l'Office gérait directement 72 dispensaires fixes et 11 dispensaires mobiles desservant au total 112 centres de consultation. De plus, il utilisait neuf dispensaires de l'Etat qu'il subventionnait, un certain nombre de dispensaires gérés par des sociétés bénévoles, ainsi que les services de consultation de grands hôpitaux dans les différents pays d'accueil.

7. Les services de santé ont fonctionné de façon satisfaisante, durant toute l'année, en dépit de difficultés passagères dues à la pénurie de médecins et d'infirmières en Jordanie, et de la fermeture temporaire de six des neuf dispensaires de l'Office à Gaza, à la fin d'octobre 1956, lors de l'ouverture des hostilités. Le système de description des cas sur fiches individuelles, déjà adopté au Liban et à Gaza, a été étendu à tous les dispensaires de Syrie et de Jordanie et se trouve donc appliqué maintenant dans les quatre pays d'accueil. L'Office a fait construire plusieurs bâtiments notamment là où les installations laissaient à désirer. Il a agrandi d'autres dispensaires par l'adjonction de nouvelles salles, ou a loué, pour les y transférer, des locaux plus adéquats.

8. Le tableau ci-après indique le nombre de consultations données par les dispensaires de l'Office durant l'exercice 1956-1957 :

Tableau 2

	Liban	Syrie	Jordanie	Gaza	Total
Population desservie par les services de santé seulement ^a	113.000	95.000	430.000 ^b	278.000 ^b	916.000
Médecine générale	312.074	388.802	591.026	382.478	1.674.380
Pansements et dermatologie.....	260.961	193.307	916.225	447.597	1.758.090
Soins oculaires	189.772	85.638	967.058	592.563	1.835.031
Soins dentaires	29.732	22.321	23.778	11.498	87.329
TOTAL	732.539	690.068	2.498.087	1.434.136	5.354.830

^a Chiffres indiquant le nombre de réfugiés et d'habitants autochtones traités par les services médicaux de l'Office et non l'effectif total des réfugiés pour chaque pays.

^b Y compris les soins fournis par l'UNRWA à 35.000 non-réfugiés en Jordanie et à 60.000 à Gaza.

9. Le nombre de lits d'hôpitaux relevant de l'Office ou qui lui sont réservés est tombé de 2.241 en juin 1956 à 2.150 en juin 1957. Cette diminution est due principalement à une modification du nombre des lits réservés aux réfugiés tuberculeux au sanatorium Boureij de Gaza, géré conjointement par l'Office et par les autorités égyptiennes, ainsi qu'à la suppression de 40 des lits réservés aux réfugiés à l'hôpital pour maladies infectieuses de Gaza. En Jordanie, il faut noter une légère réduction du nombre des lits dans les salles de médecine générale, de pédiatrie et d'obstétrique (voir par. 11 ci-après). Au Liban, en Syrie et en Jordanie, le nombre des lits réservés aux tuberculeux a augmenté ainsi que celui des lits affectés, au Liban et en Jordanie, aux sujets souffrant de maladies mentales. On trouvera ci-après la répartition des lits dont disposait l'Office, au 30 juin 1957, dans les hôpitaux des différents pays d'accueil :

Tableau 3

Nombre de lits disponibles	Liban	Syrie	Jordanie	Gaza	Total
Médecine générale..	127	112	667	296	1.202
Tuberculose	153	25	191	150	519
Obstétrique	12	16	58	80	166
Pédiatrie	27	18	133	23	201
Psychiatrie	40	1	30	0	71
TOTAL	359	172	1.079	549	2.159

10. Sur le territoire de Gaza, durant les hostilités du début de novembre 1956, l'hôpital du Croissant-Rouge et l'hôpital pour maladies contagieuses ont fermé leurs portes; par contre, le Southern Baptist

Hospital et les hôpitaux de Dar-el-Chifa et de Tel-El-Zouhour, demeurés ouverts, se sont chargés des blessés. Nombre de malades, sur leur demande, ont reçu l'autorisation de quitter le sanatorium de Boureij qui a continué à donner ses soins à ceux qui restaient. La situation redevenant normale, on a pu réorganiser les services de l'hôpital de Dar-el-Chifa, et un nouvel hôpital pour maladies contagieuses a été ouvert par les autorités d'occupation en janvier 1957. Dès le retrait des forces israéliennes et jusqu'à la reprise en charge par les autorités égyptiennes de l'administration du territoire, les services de santé de l'Office ont assuré l'hospitalisation des malades, les soins médicaux et l'hygiène publique tant parmi la population autochtone que parmi les réfugiés.

11. En Jordanie, le nombre de lits réservés aux femmes réfugiées à la maternité de l'Etat à Amman a été réduit de 23 à 12 le 1er juillet 1956. En août 1956, à Bethléem, la société bénévole Caritas a fait passer de 8 à 20 le nombre de lits réservés dans le service de pédiatrie aux enfants réfugiés que désignent les médecins de l'Office. Pour diverses raisons, la Jerusalem and Near East Mission Trust s'est trouvé dans l'impossibilité de continuer à gérer l'hôpital St. Luc à Hébron et a prié l'Office de s'en charger à nouveau. Comme l'hôpital était déjà subventionné en grande partie par l'UNRWA (la majorité des lits étant réservée aux réfugiés), l'Office a accédé à cette demande et le transfert administratif s'est effectué le 1er octobre 1956. En novembre, le nombre de lits subventionnés par l'Office à l'hôpital infantile de la Ligue des femmes arabes a été réduit de 30 à 15 et celui de la maternité de Naplouse de 25 à 12. En décembre, le nombre de lits dont dis-

posait l'Office à l'hôpital de l'Etat à Irbed a été réduit de 12 à 6. A la même époque, le nombre des lits mis à la disposition de l'Office à l'hôpital Baptiste d'Ajloun est passé de 12 à 19 pour retomber à 12 en mai 1957. En mars 1957, le Save the Children Fund a retiré son équipe médicale de l'hôpital de l'Etat de Jéricho, et le service de pédiatrie a alors été pris en charge par le personnel de l'hôpital même.

12. Au Liban, l'ouverture, mentionnée ci-dessus, d'un pavillon pour 150 tuberculeux au sanatorium de Bhannès a permis de remettre à la disposition d'autres sanatoria 80 lits qui, jusqu'alors, étaient réservés aux réfugiés. En Jordanie, le nombre de lits pour réfugiés tuberculeux, au sanatorium de Berachah, a passé de 40 à 50 en août 1956; en Syrie, dans l'ensemble des établissements de l'Etat pour tuberculeux, il est graduellement passé de 5 à 30 en 1957.

13. En Syrie, l'Office a conclu avec le Gouvernement un accord aux termes duquel, à dater de décembre 1957, 7 lits de l'hôpital de l'Etat à Dera'a sont réservés aux réfugiés résidant dans le sud. L'hôpital Victoria à Damas, où l'Office utilise en moyenne 15 lits par jour, a été fermé le 14 novembre 1956, et le nombre de lits de l'Office dans d'autres hôpitaux de la même ville a été augmenté en proportion. Une épidémie de rougeole ayant éclaté au camp de Nairab à Alep, en mars 1957, le nombre de lits du dispensaire du camp a été augmenté pour la circonstance, et du personnel est arrivé en renfort d'autres régions du pays afin de faire face à l'accroissement du nombre de malades.

14. A Damas, le PARI (Palestine Arab Refugee Institute)²⁵ a ouvert pour les réfugiés des deux sexes un asile de vieillards de 60 lits, où les pensionnaires sont nourris, vêtus et reçoivent des soins médicaux. L'Office se charge des fournitures médicales. A la fin de juin 1957, l'asile comptait 10 hommes et 20 femmes.

15. Les services de laboratoire continuent à être fournis par les laboratoires des universités, les laboratoires privés subventionnés, les laboratoires de l'Etat et ceux de l'Office. L'Office fait également appel à l'occasion aux laboratoires de l'Institut du paludisme de l'Inde pour des études entomologiques spéciales sur les moustiques vecteurs. Le laboratoire de l'Office à Gaza est demeuré fermé pendant trois semaines environ après l'ouverture des hostilités en novembre.

3. — HYGIÈNE MATERNELLE ET INFANTILE

16. Dans les dispensaires prénatals et postnatals de l'Office, le nombre des consultations a été de 109.701 en 1956-1957, contre 123.089 en 1955-1956. Les examens mensuels au dispensaire sont de règle, et, vers la fin de la grossesse, les femmes enceintes peuvent se présenter tous les quinze jours, voire même toutes les semaines. Les futures mères reçoivent des conseils élémentaires d'hygiène en vue de l'accouchement, ainsi qu'une layette ou le tissu leur permettant d'en confectionner une. Une analyse de sang est effectuée dès la première visite pour déceler les cas de syphilis; si les résultats en sont positifs, la femme est soumise à un traitement approprié et ses proches sont examinés et traités le cas échéant. Sur les 18.685 analyses effectuées sur les femmes enceintes au cours des 12 mois à l'étude, on a enregistré 239 résultats positifs, soit 1,28 pour 100. On a exclu toutefois de ce chiffre les données réunies au Liban pendant un trimestre, les résultats des analyses effectuées dans ce pays n'étant

²⁵Organisme créé par le Gouvernement syrien pour prendre soin des réfugiés.

pas dignes de foi, sans doute en raison de fautes techniques.

17. L'accouchement a lieu d'habitude à domicile ou à la maternité du camp, l'hospitalisation étant réservée aux cas compliqués. Les huit centres d'obstétrique des camps à Gaza ont été fermés en novembre à l'ouverture des hostilités, puis graduellement réouverts au cours des mois suivants et, à l'heure actuelle, fonctionnent à nouveau de façon satisfaisante. Les dispensaires prénatals, en revanche, sont demeurés ouverts sans interruption durant toute cette période et ont donné un grand nombre de consultations en dépit des événements politiques. En Jordanie, les dispensaires ont été fermés pendant le mois de janvier, afin de libérer du personnel pour l'affecter à la campagne générale de vaccination contre la variole que l'Office avait mise en train.

18. Le nombre des consultations au centre d'hygiène infantile s'est élevé au total, durant l'année à l'étude, à 350.752, soit une moyenne mensuelle de 29.230, contre 465.009 (moyenne mensuelle de 38.750 en 1955-1956). La délivrance au centre d'hygiène infantile de certificats permettant aux nourrices d'obtenir des rations supplémentaires a contribué de nouveau cette année à maintenir un taux élevé de fréquentation. Dans certains pays, le nombre de jours par semaine durant lesquels ces dispensaires sont ouverts a été diminué afin de ménager davantage de temps au personnel pour les visites à domicile.

19. A l'exception de certaines interruptions en Jordanie durant la campagne antivariolique du mois de janvier, les dispensaires ont poursuivi leur activité habituelle qui consiste surtout à conseiller les mères sur les soins à donner aux nourrissons et aux jeunes enfants, sur leur régime alimentaire, sur le sevrage, l'hygiène personnelle et l'habillement. Les dispensaires se chargent aussi d'immunisations prophylactiques contre la variole, la diphtérie, la coqueluche et les affections entériques et désignent les bénéficiaires de l'alimentation d'appoint parmi les enfants âgés de moins de 2 ans.

20. La gastro-entérite et la diarrhée des nourrissons et des jeunes enfants est un problème commun à tous les pays du Proche-Orient, surtout durant les chaleurs de l'été. En Jordanie, on a enregistré parmi les réfugiés une réduction de l'incidence de ces deux maladies au cours de l'été 1956 par rapport aux années précédentes; on estime que ce progrès pourrait être dû à l'intensification de la campagne contre les mouches qui a été organisée dans le pays à ce moment-là.

21. On procède à certaines expériences en Jordanie et à Gaza, dans le domaine du régime alimentaire à appliquer aux nourrissons convalescents de la diarrhée. On a établi des menus détaillés sur la base des recommandations d'un expert du British Medical Research Council (Conseil britannique pour les recherches médicales) qui avait visité la région sur l'invitation de l'Office en 1956. En Jordanie, le menu est à base de "labné" (fromage de campagne fabriqué avec du lait écrémé), tandis qu'à Gaza on utilise une formule alimentaire spéciale administrée dans des biberons gradués. Un certain temps devra s'écouler, cependant, avant que l'on puisse se former une opinion définitive sur les mérites respectifs des deux méthodes.

22. Une étude spéciale sur la mortalité infantile en 1956-1957 a été effectuée au camp de Kalandia, en Jordanie, et les résultats ont été comparés à ceux d'une étude analogue conduite l'année précédente dans le même camp. Les voici :

	1951-1955 (Par 1.000 habitants)	1955-1956
Taux de mortalité infantile...	172,72	142,85
Taux de mortalité des nourrissons (0 à 4 semaines).....	81,08	76,19
Taux d'accouchements d'enfants mort-nés	33,33	27,52
Taux de natalité.....	51,44	44,35

Ces statistiques encourageantes marquent un net progrès que l'on peut attribuer aux mesures de médecine préventive prises par les dispensaires de l'Office et notamment par celui du camp de Kalandia.

23. Dans le cadre du programme d'hygiène scolaire, 29.533 élèves et 712 instituteurs des écoles de l'Office ont subi un examen médical durant la période à l'étude. Au Liban et en Syrie, ce programme s'est poursuivi normalement, mais à Gaza les événements politiques ont entraîné quelques interruptions, et en Jordanie la tâche des équipes d'hygiène scolaire a été compliquée par le manque de personnel ainsi que par les activités supplémentaires auxquelles elles ont participé: vaccination anti-variolique, campagne de vaccination par le BCG dans la région de Jéricho, enquête sur les régimes alimentaires en février et mars dans les régions de Jérusalem et de Ramallah. En dépit de ces difficultés, de nombreux enfants ont été examinés. On est obligé de reconnaître cependant que si le service d'hygiène scolaire doit fonctionner avec toute l'efficacité voulue, il faudrait lui donner les moyens de s'assurer que ses recommandations sont effectivement appliquées.

4. — ALIMENTATION ET NUTRITION

24. La valeur énergétique de la ration de base des réfugiés demeure fixée, comme les années précédentes, à environ 1.500 calories par jour en été et 1.600 calories en hiver, avec une teneur en protéines végétales de 41,7 et 44,2 grammes respectivement. La composition de la ration n'a pas varié non plus, si ce n'est qu'au Liban, en Syrie et en Jordanie les céréales distribuées, en dehors de la farine, ont consisté, pendant la plus grande partie de l'année, pour moitié en bourghol et pour moitié en riz. Dans la bande de Gaza, on n'a distribué que du bourghol d'août à octobre, et surtout du riz pendant le reste de l'année.

25. On continue à distribuer une ration mensuelle supplémentaire d'aliments secs d'une valeur de 500 calories par jour à toutes les femmes enceintes à partir du cinquième mois de grossesse, et aux mères jusqu'à la fin du douzième mois qui suit l'accouchement. Au cours de l'année étudiée, 23.000 femmes en moyenne ont bénéficié de ce programme. En outre, tous les enfants de moins de 15 ans, ainsi que les femmes enceintes et les nourrices ont droit à une distribution journalière de lait liquide; le nombre des bénéficiaires est d'environ 190.000 par jour. Par ailleurs, l'Office distribue, six jours par semaine, un repas chaud aux réfugiés titulaires d'un certificat médical établi à cet effet. Le nombre de ces repas en juin atteignait en moyenne 44.000 par jour. Le repas, dont la valeur énergétique varie de 270 à 650 calories selon l'âge du bénéficiaire,

comprend des produits frais tels que des fruits et des légumes, de la viande, et depuis quelque temps, 500 grammes de lait écrémé par mois, qui permettent de mieux accommoder les menus. Les certificats permettant de bénéficier de ces repas sont délivrés pour une période de trois mois et renouvelables si l'examen médical établit que l'état de l'intéressé le justifie. Comme les prix des produits frais ont augmenté, il a été très difficile de composer régulièrement des menus diététiquement bien équilibrés. Des capsules d'huile de poisson sont distribuées par les centres d'alimentation pour nourrissons et les centres d'alimentation d'appoint, et les enfants des écoles primaires de l'Office en reçoivent également. Les rations des malades hospitalisés n'ont pas été modifiées, sauf en ce qui concerne les enfants et les tuberculeux qui reçoivent maintenant, au lieu de 300 grammes de lait écrémé en poudre, 1.500 grammes de lait entier et 750 grammes de lait écrémé par mois. Environ 1.300 malades atteints de la tuberculose pulmonaire et non hospitalisés continuent à recevoir double ration.

26. A Gaza, cette année, les distributions de lait dans les écoles se sont poursuivies de façon satisfaisante. En Jordanie, le nombre des bénéficiaires a nettement augmenté. En Syrie, les résultats du programme sont assez satisfaisants, mais il n'y a guère de progrès au Liban où le nombre de bénéficiaires reste faible.

27. De décembre 1955 à mars 1956, deux experts de l'OMS ont conduit une enquête préliminaire sur les régimes alimentaires. Le rapport doit être complété par une étude sur le niveau de l'alimentation parmi les réfugiés, étude qui, on l'espère, sera effectuée plus tard cette année, avec la participation des nutritionnistes de l'OMS.

5. — LUTTE CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES

28. *Epidémiologie.* — Une épidémie de variole a éclaté au Liban en décembre 1956 et a sévi jusqu'en février 1957. Le nombre des cas a atteint 192, dont 46 décès; 8 seulement des malades — dont 2 sont morts — étaient des réfugiés et aucun ne vivait dans les camps de l'Office. Il est certain que l'énergique campagne de vaccination menée par l'Office a empêché l'épidémie de gagner les camps. En Syrie, à Gaza et en Jordanie, les mêmes résultats ont été obtenus grâce à de rapides vaccinations en série. En Jordanie, il n'y a eu que deux cas mortels, en Syrie et à Gaza, aucun réfugié n'a été touché.

29. Au cours de l'année à l'étude, aucun réfugié n'a été atteint d'une affection quelconque entraînant sa mise en quarantaine (peste, choléra, fièvre jaune, typhus ou fièvre récurrente transmise par le pou). Du point de vue épidémiologique, on est en droit d'admettre que les 40 cas de fièvre récurrente qui ont été signalés ont été transmis par la tique.

30. On trouvera dans le tableau ci-dessous la liste des maladies contagieuses enregistrées parmi les réfugiés durant l'exercice 1956-1957:

Tableau 4

	Liban	Syrie	Jordanie	Gaza	Total
Population ^a	113.000	95.000	430.000	278.000	916.000
Peste	0	0	0	0	0
Choléra	0	0	0	0	0
Fièvre jaune	0	0	0	0	0

Tableau 4 (suite)

	Liban	Syrie	Jordanie	Gaza	Total
Variolo	8	0	2	0	10
Typhus (exanthématique)	0	0	0	0	0
Typhus (endémique)	0	0	0	0	0
Fièvre récurrente	0	0	40	0	40
Diphtérie	1	4	35	0	40
Rougeole	663	878	3.473	644	5.658
Coqueluche	1.674	532	1.910	359	4.475
Varicelle	705	482	1.382	708	3.277
Oreillons	444	275	1.108	62	1.889
Méningite	5	17	23	22	67
Poliomyélite	5	0	15	0	20
Typhoïde (para A et B)	150	210	220	111	691
Dysenterie	29.652	22.580	12.325	19.452	84.009
Paludisme	400	875	3.916	15	5.206
Bilharziose	0	0	0	36	36
Ankylostomiase	60	0	0	427	487
Trachome	16.328	3.446	91.319	12.698	123.791
Conjonctivite	31.586	14.507	119.781	24.936	190.810

^a Ces chiffres indiquent le nombre des réfugiés — immatriculés ou non — ainsi que celui des habitants autochtones (en Jordanie et à Gaza, par exemple) dont les cas sont signalés aux responsables régionaux des services de santé de l'Office. Pour le reste de la population exposée de Gaza et de Jordanie, des rapports sont établis par les services officiels de santé publique.

31. Les maladies infectieuses les plus répandues, surtout en été en raison de la multiplication des mouches, sont la dysenterie et les affections oculaires. Le nombre des cas cliniques de paludisme a de nouveau diminué cette année d'à peu près 50 pour 100 par rapport à l'année dernière, grâce ici encore au succès des campagnes anti-paludiques. Le nombre des cas de fièvres entériques a aussi diminué, ce que l'on peut attribuer aux campagnes d'inoculations prophylactiques et aux nouvelles installations d'approvisionnement en eau potable. L'incidence de la diphtérie et de la coqueluche est restée assez faible, les groupes exposés à ces maladies étant protégés par des vaccinations régulières. Tous les médecins ont reçu des instructions spéciales sur le traitement en série de la syphilis, ainsi que sur les méthodes habituelles de traitement de la bilharziose et des affections helminthiques.

32. En ce qui concerne le trachome, on étudie actuellement la situation afin de mettre au point un traitement type consistant à appliquer un onguent antibiotique sur les yeux des malades.

33. Une épidémie de rougeole a éclaté en mars dans un camp de réfugiés du nord de la Syrie, celui de Nairab. Le nombre des cas s'est élevé à 606, dont 13 décès. Des dispositions ont été prises rapidement pour hospitaliser et traiter les cas les plus graves. Une enquête épidémiologique a révélé que dans ce camp, la maladie réapparaisait par vagues tous les deux ans. Des mesures peuvent donc être prises pour prévenir les complications et les cas mortels, dès avant l'époque où l'on doit s'attendre à une nouvelle épidémie.

34. *Vaccinations.* — Les vaccinations auxquelles on a procédé pendant la période à l'étude se répartissent comme suit :

	Liban	Syrie	Jordanie	Gaza	Total
TAB	68.284	54.020	56.992	74.819	254.115
Variolo	71.976	79.259	171.075	175.187	497.497
Diphtérie	6.724	3.859	16.390	23.658	50.631
Coqueluche	0	561	23.399	8.245	32.205

35. *Lutte contre la tuberculose.* — On a mentionné ailleurs, dans le présent rapport, l'ouverture, au sanatorium de Bhannès (Liban), d'un pavillon de 150 lits destiné aux réfugiés tuberculeux, ainsi que l'augmen-

tation du nombre des lits qui leur sont réservés en Syrie et en Jordanie. En Jordanie, grâce en partie à une meilleure sélection des malades à hospitaliser, grâce aussi à l'utilisation d'agents chimiothérapeutiques plus puissants et à l'extension des installations pour la chirurgie du thorax, le nombre de lits réservés aux tuberculeux suffit aux besoins des réfugiés résidant dans le pays. A Gaza également, une plus forte proportion des tuberculeux est traitée en consultation, ce qui laisse au sanatorium de Boureij assez de lits pour les cas où l'hospitalisation s'impose de façon plus urgente. Au cours des derniers mois, on a donné plus d'importance au traitement à domicile qu'à l'hospitalisation, et on a utilisé largement les nouveaux agents chimiothérapeutiques.

36. En Syrie, les services officiels de la santé publique procèdent depuis quelques mois à des examens radiographiques en série, non seulement parmi la population syrienne, mais aussi parmi les réfugiés. Les résultats de cette enquête donneront des indications sur la fréquence et l'épidémiologie de la tuberculose parmi les réfugiés résidant dans ce pays. Il a été suggéré que des études analogues soient effectuées dans d'autres régions.

37. Tant en Jordanie qu'en Syrie, l'Office demeure en contact sur le plan technique avec les services officiels, afin de s'assurer que son programme de lutte contre la tuberculose cadre bien avec les programmes nationaux de ces deux pays.

38. *Lutte contre le paludisme.* — Le tableau suivant donne un aperçu de l'activité de l'Office durant l'année écoulée dans le domaine de la lutte antipaludique.

Tableau 5

	Campagnes de pulvérisations à effet rémanent				Coût par tête (en dollars des E.-U.)
	Camps traités	Villages traités	Superficies traitées (en m ²)	Population protégée	
Liban	3	0	129.824	5.942	0,03
Syrie	10	21	436.965	20.315	0,06
Jordanie ..	1	46	1.293.365	30.133	0,04

Tableau 5 (suite)

Campagnes de destruction des larves (Jordanie)

Superficie approximative en mètres carrés des étendues d'eau recouvertes de pétrole d'avril à novembre 1956 inclus.....	58.601.400
Quantité d'huile solaire-térébenthine DDT employée (en litres) - à 2,5 pour 100 de DDT et 2 pour 100 de térébenthine	147.720
<i>Drainage (Jordanie)</i>	
Drainage (longueur en mètres).....	28.100
Drainage (volume en mètres cubes).....	14.275
Superficie asséchée (en mètres carrés).....	1.000.000

39. Les mesures de lutte contre le paludisme qui sont appliquées sous le contrôle de l'épidémiologiste de l'Office sont conçues de façon à protéger les réfugiés contre la maladie, et aussi de manière à pouvoir s'intégrer dans des programmes d'éradication du paludisme à l'échelle nationale, si de tels programmes venaient à être mis en œuvre.

40. En Jordanie, depuis 1953, l'Office lutte contre le paludisme dans les vallées du Yarmouk et du Jourdain, c'est-à-dire dans celles de toutes les régions impaludées du pays où l'endémie est la plus intense; cette campagne s'est poursuivie cette année, non seulement dans les vallées mêmes, mais aussi dans les zones montagneuses avoisinantes, et elle a entraîné, comme on l'a vu plus haut, une nouvelle baisse, très sensible, de l'incidence des cas de paludisme.

41. On procède régulièrement chaque semaine, du printemps à l'automne, à des opérations anti-larvaires sur toutes les surfaces d'eau, ainsi qu'à des pulvérisations au DDT à effet rémanent dans certains villages frontières et aux limites des zones non contrôlées, afin

d'empêcher l'infiltration des moustiques vecteurs dans la région en cours de désinfection.

42. En Jordanie, un spécialiste ayant été engagé à cet effet, des études entomologiques ont été entreprises sur les moustiques vecteurs, sous la direction de l'épidémiologiste de l'Office. Il en ressort que les moustiques vecteurs, bien que continuellement exposés à des pulvérisations de DDT depuis plus de trois ans, ne semblent pas avoir encore acquis une résistance au DDT.

43. Il ressort d'une étude épidémiologique, menée dans la région sous contrôle, que les examens sanguins, qui ont porté sur 434 jeunes enfants, ont permis de découvrir un seul cas positif et que, renseignements pris, cet enfant avait contracté le paludisme dans une autre région non désinfectée. De même, l'examen de 2.450 écoliers dans les zones sous contrôle a révélé un indice parasitaire moyen de 0,73 pour 100 contre 3,3 pour 100 en 1955-1956.

44. D'après tous les renseignements dont on dispose, il est permis de penser que, dans la région de la Jordanie qui a été désignée pour la campagne antipaludique de l'Office, on est parvenu à mettre fin à la transmission du paludisme, malgré la persistance de l'infection chez quelques personnes antérieurement contaminées. Il semble donc que les circonstances soient maintenant favorables à la mise en œuvre du plan d'éradication du paludisme, que l'on établit actuellement pour l'ensemble du pays.

45. Au Liban et en Syrie également, l'Office, pour protéger les réfugiés, a pris des mesures de lutte antipaludique conçues de manière à s'intégrer dans les campagnes organisées à l'échelle nationale.

46. L'incidence du paludisme a évolué comme suit d'une année à l'autre :

Tableau 6

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<i>Liban</i>						
1952-1953.....	1,5	1,2	1,3	1,4	1,6	1,1
1953-1954.....	1,2	1,5	1,1	1,5	0,8	0,5
1954-1955.....	0,4	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2
1955-1956.....	0,18	0,18	0,18	0,19	0,16	0,07
1956-1957.....	0,14	0,22	0,11	0,22	0,13	0,11
<i>Syrie</i>						
1952-1953.....	0,8	0,7	1	1,4	1,4	0,9
1953-1954.....	0,4	3,4	2,6	3,4	1,9	1
1954-1955.....	1,3	1,9	1,5	2,5	1,4	0,5
1955-1956.....	0,54	0,68	0,8	1	0,5	0,18
1956-1957.....	0,27	0,34	0,4	0,5	0,3	0,25
<i>Jordanie orientale</i>						
1952-1953.....	10,6	6,4	10,5	13	18,5	12,7
1953-1954.....	8,5	8,3	7,5	8,3	6	5,1
1954-1955.....	3	3	3,9	4,1	3,5	2,2
1955-1956.....	1,96	1,8	1,7	1,9	2,3	1,5
1956-1957.....	1,2	0,97	1	0,96	0,75	0,38
<i>Jordanie occidentale</i>						
1952-1953.....	4,6	5,4	5	4,5	5,6	4,4
1953-1954.....	2,1	2,4	2,7	2,4	2,2	1
1954-1955.....	2,2	1,5	1,4	1,8	1,7	1,6
1955-1956.....	1,24	1,2	0,86	1,1	1,1	0,8
1956-1957.....	1,1	0,86	0,81	0,8	0,5	0,59
<i>Gaza</i>						
1952-1953.....	}	Néant				
1953-1954.....						
1954-1955.....						
1955-1956.....						
1956-1957.....						

47. *Approvisionnement en eau.* — Il n'y a pas eu de grave pénurie d'eau durant la période à l'étude, les précipitations des hivers 1955-1956 et 1956-1957 ayant presque atteint leur niveau normal. Afin d'améliorer l'approvisionnement en eau, de nouveaux réservoirs ont été construits dans les divers pays, par exemple au camp de Chatila au Liban, et aux camps de Deir Ammar, Jebal Houssein, Karameh, Zerka et Irbed en Jordanie, tandis qu'ailleurs, et particulièrement à Gaza, le système était amélioré grâce au forage de nouveaux puits et à la fourniture de matériel de pompage. L'eau est régulièrement soumise à des examens bactériologiques, et des dispositions sont prises pour l'assainir et la javelliser au besoin. Néanmoins, dans un petit nombre de camps, il faut encore apporter l'eau par camions-citernes.

48. *Evacuation des excréments et des ordures.* — La construction dans les camps de latrines à fosse septique et aussi, dans une certaine mesure, l'aménagement de dépotoirs permanents, se sont poursuivis au cours de l'année, les fosses septiques remplaçant les anciennes latrines à fosse simple propices à la reproduction des mouches. On espère être en mesure de porter graduellement le nombre des latrines à fosse septique à 3 pour 100 habitants des camps. Les ordures sont détruites par incinération ou, selon les circonstances, enterrées, enlevées par les services municipaux ou encore vendues à des entrepreneurs. Les bains publics, dont le nombre a été augmenté, sont fréquentés davantage, surtout par les femmes.

49. *Lutte contre les insectes: destruction des mouches.* — Des insecticides tels que le DDT et le gammexane ayant perdu leur efficacité contre les mouches, on est maintenant obligé de compter, principalement dans la lutte contre ces insectes, sur les mesures d'assainissement et sur les résultats que l'on peut attendre des programmes d'enseignement de l'hygiène aux réfugiés. On utilise aussi en petites quantités des insecticides comme le diazinon (composé de phosphore) et le chlordane, qui sont encore agissants. Des pulvérisations spatiales à base d'extraits de pyrèthre sont employées dans les dispensaires, centres d'alimentation, etc., où il est nécessaire de tuer rapidement les mouches adultes.

50. *Contre les poux.* — Des mesures sont prises régulièrement dans tous les domaines. Les recherches expérimentales ayant démontré que les poux ont acquis une certaine résistance au DDT, on a dû remplacer la poudre de DDT à 10 pour 100 par une poudre, utilisable en aspersions, qui contient 1 pour 100 BHC (lindane). Durant les quatre dernières années, on n'a signalé aucun cas de maladie contagieuse transmise par le pou, ce qui montre l'efficacité des mesures adoptées à cet égard.

51. Des mesures ont été prises également contre les punaises et les puces. Dans les campagnes contre les punaises, on a largement utilisé une poudre de gammexane en suspension. Un mélange contenant des proportions convenables de DDT, de dieldrine, de diazinon et de chlordane s'est révélé très efficace sur les puces contre lesquelles on a aussi utilisé des pièges.

7. — INFIRMIÈRES DES SERVICES DE SANTÉ ET D'HYGIÈNE PUBLIQUE

52. Au Moyen-Orient, la rareté des infirmières diplômées, surtout de celles dotées d'une formation ou

d'une certaine expérience dans le domaine de la santé publique, continue à ralentir les progrès de l'Office dans ce domaine. Malgré tout, de vastes programmes d'hygiène maternelle et infantile, d'hygiène scolaire, de lutte contre la tuberculose, d'enseignement de l'hygiène et de vaccination ont été mis en train, et dans chacun d'eux les infirmières de santé publique jouent un rôle primordial. On peut citer, par exemple, la très efficace campagne antivariolique de janvier 1957, au cours de laquelle environ 400.000 réfugiés ont été vaccinés, et qui a été menée en très grande partie par les services infirmiers de l'Office; ou encore le rôle joué par ceux-ci, en collaboration avec les éducateurs sanitaires, dans l'augmentation sensible cette année du nombre des bénéficiaires du programme de distribution de lait dans les écoles de Jordanie. On encourage toutes les infirmières des dispensaires à multiplier autant que possible leurs visites à domicile et à appliquer dans les services de santé de l'Office les principes de santé et d'hygiène publiques.

53. Pour soigner les malades de ses dispensaires et hôpitaux, ainsi que pour les divers services de médecine préventive indiqués ci-dessus, l'Office dispose de 109 infirmières et de 363 aides-infirmières, sans compter le nombreux personnel des services infirmiers employés dans les hôpitaux et dispensaires subventionnés par l'Office.

8. — ENSEIGNEMENT DE L'HYGIÈNE

54. Ce programme est en cours depuis deux ans; il fait maintenant partie intégrante des programmes de l'Office et, dans un domaine où les efforts ne porteront leurs fruits qu'à long terme, les résultats déjà obtenus peuvent être considérés comme extrêmement encourageants, ainsi qu'on peut en juger d'après le succès des distributions de lait dans les écoles en Jordanie (par. 26 ci-dessus). Également remarquable à cet égard est la régression, toujours en Jordanie, de la gastro-entérite des nourrissons, à la suite de la campagne de destruction des mouches dans laquelle l'enseignement de l'hygiène a joué un rôle important (par. 20 ci-dessus).

55. La Division a organisé plusieurs expositions mobiles sur des sujets tels que les régimes alimentaires, l'alimentation des nourrissons et la destruction des mouches. Un film spécial sur l'hygiène maternelle et infantile s'est révélé un excellent moyen d'apprendre aux mères qui vivent dans les camps des règles d'hygiène tant pour elles-mêmes que pour leurs familles.

56. L'une des principales fonctions du personnel enseignant sanitaire est d'éveiller l'intérêt de tous les agents de l'Office, qu'ils s'occupent de soins médicaux, d'assainissement du milieu, d'alimentation d'appoint, d'enseignement ou d'administration, afin que chacun s'efforce dans son domaine d'activité de diffuser les principes de l'hygiène. Il ne faut pas s'attendre à y réussir complètement en si peu de temps, mais là encore, on peut affirmer qu'aujourd'hui tous les services de l'Office connaissent tout au moins l'existence d'un programme d'enseignement de l'hygiène, apprennent à en comprendre le but et l'importance, et sont encouragés à y participer dans la mesure de leurs moyens.

9. — FORMATION MÉDICALE ET PARAMÉDICALE

57. Comme on le verra dans le tableau ci-dessous, l'Office a poursuivi la formation de son personnel paramédical.

Tableau 7

	<i>Lieux</i>	<i>Durée des études</i>	<i>Nombre des diplômés</i>
<i>Stages accomplis durant l'année</i>			
Moniteurs d'hygiène	Université américaine, Beyrouth	11 mois	1
Infirmières des services de santé et d'hygiène publique.....	Université américaine, Beyrouth	11 mois	1
Infirmières (formation générale)	École d'infirmières, Jordanie	3 ans	12
Infirmières (formation générale)	Hôpital baptiste, Gaza	3 ans	8
Infirmières (formation générale)	Hôpital de l'Université syrienne, Damas	4 ans	1
Infirmières (maladies mentales)	Hôpital des maladies mentales, Asfourié, Beyrouth	3 ans	1
Infirmiers (soins oculaires)	Hôpital ophtalmologique St. Jean, Jérusalem	3 mois	6
Infirmiers (tuberculose)	Sanatorium Hamlin, Beyrouth	2 ans	6
Techniciens en radiologie.....	Hôpital Augusta Victoria, Jérusalem	1 an	4
	<i>Lieux</i>	<i>Durée des études</i>	<i>Nombre d'élèves</i>
<i>Stages en cours</i>			
Médecine	Universités égyptiennes	5 ans	55
	Université américaine de Beyrouth	5 ans	10
	Faculté française	5 ans	2
	Université syrienne	5 ans	8
Art dentaire	Universités égyptiennes	4 ans	4
	Université irakienne	4 ans	1
	Université syrienne	4 ans	1
Art vétérinaire	Universités égyptiennes	4 ans	2
Pharmacie	Universités égyptiennes	4 ans	5
	Université américaine, Beyrouth	4 ans	1
Diplôme de santé et d'hygiène publique	Université américaine, Beyrouth	11 mois	2
Formation générale des infirmières	Université américaine, Beyrouth	3 ans	1
	Hôpital Makassed, Beyrouth	3 ans	1
	Hôpital Augusta Victoria, Jérusalem	3 ans	38
	Hôpital baptiste, Gaza	3 ans	11
Obstétrique (sages-femmes) ...	Maternité française, Beyrouth	1 an	1
	Ecoles du Royaume-Uni.	3 ans	24
Certificat de santé et d'hygiène publique	Université américaine, Beyrouth	11 mois	4
Assainissement du milieu.....	Université américaine, Beyrouth	11 mois	3
Enseignement de l'hygiène.....	Université américaine, Beyrouth	11 mois	1

58. Outre les stages mentionnés ci-dessus, deux brèves séries de conférences sur l'hygiène alimentaire ont été données en Jordanie. Elles ont été suivies par 125 personnes, pour la plupart employées des services de distribution de lait et d'alimentation d'appoint. Les services ministériels intéressés ont approuvé la constitution d'un jury qui a décerné des certificats aux candidats reçus à l'examen.

59. Pour l'année à venir, on établira des plans régionaux de formation en cours d'emploi du personnel médical et paramédical, en organisant notamment des séries de cours accélérés de quelques jours sur un certain nombre de sujets importants.

60. L'Office a participé à nouveau cette année aux frais d'organisation du septième symposium médical du Moyen-Orient réuni du 10 au 12 mai 1957. Y assistaient quelque 53 médecins faisant partie du personnel de l'Office ou d'institutions subventionnées par lui, et de nombreux conférenciers de réputation mondiale ont pris la parole pour présenter des communications du plus haut intérêt.

61. Neuf médecins de l'Office ont assisté à la conférence médicale arabe qui s'est tenue au Caire du 30 avril au 4 mai 1957.

62. Le programme conjoint de l'Office et de l'OMS en matière d'enseignement de l'hygiène a pris fin en automne 1956. Commencé deux ans plus tôt, il a permis de former 18 éducateurs sanitaires et d'établir, sur des bases solides, dans les quatre pays d'accueil, le programme d'enseignement de l'hygiène exposé dans la section 8 ci-dessus. On a signalé au paragraphe 1 ci-dessus le remplacement de l'expert que l'OMS avait détaché auprès de l'Office.

10. — FOURNITURES MÉDICALES

63. Le système d'approvisionnement de l'Office en fournitures médicales s'est révélé satisfaisant durant toute l'année, et il a fallu acheter d'urgence sur place que peu d'articles. Lorsque les hostilités ont éclaté à Gaza en novembre 1956, la demande de fournitures a augmenté, mais elle a pu être satisfaite, soit grâce aux stocks de la pharmacie régionale de Gaza (partielle-

ment pillée d'ailleurs), soit grâce aux fournitures expédiées spécialement de Beyrouth. Des dispositions ont été prises par la suite pour envoyer directement d'outre-mer à Gaza des fournitures pour six mois, mais après le retour des autorités égyptiennes sur le territoire, on est revenu à la méthode habituelle d'expédition des fournitures de Beyrouth sur bon de commande. Lorsque la variole a fait son apparition à Beyrouth, en décembre 1956, l'Office a pu obtenir de Londres, en 24 heures, quelque 50.000 doses de vaccin et faire face ainsi à la situation.

64. Lors d'une conférence des pharmaciens des bureaux régionaux, réunis à Beyrouth en avril 1957, tous les produits pharmaceutiques figurant au catalogue de l'Office ont été classés en quatre catégories, à savoir: médicaments thérapeutiques d'hygiène palliatifs et divers, afin de garder des quantités suffisantes des produits des deux premières catégories là où ils sont nécessaires. L'Office a également publié un formulaire médical classant les produits d'après les groupes thérapeutiques dont ils relèvent, afin de faciliter les substitutions pour le cas où l'un ou l'autre viendrait à manquer. On a aussi établi des listes de matériel pour les dispensaires desservant plus de 1.000 personnes.

11. — RAPPORTS ET STATISTIQUES

65. En collaboration avec un expert de l'OMS en matière de statistiques sanitaires, l'Office a réexaminé

son système actuel d'enregistrement et de transmission des données et s'efforce d'améliorer et d'étendre les méthodes de rassemblement des données touchant les taux de morbidité et les statistiques des hôpitaux, et de celles qui permettent de dresser un tableau d'ensemble des maladies qui sévissent parmi les réfugiés.

12. — GOUVERNEMENTS ET ORGANISATIONS BÉNÉVOLES

66. Il convient de rendre chaleureusement hommage aux gouvernements et aux organisations bénévoles pour leur précieuse contribution au programme de santé de l'Office. Cette assistance, qui a été d'un grand secours dans l'exécution d'un programme vaste et complexe, s'est manifestée sous différentes formes: personnel, lits subventionnés dans les hôpitaux, services dans les dispensaires et dans les centres de consultations prénatales et postnatales, fournitures médicales, alimentation d'appoint, layettes, matériel de radiologie, etc. Une de ces organisations, le Save the Children Fund, après quelque sept ans de travail parmi les réfugiés au Liban, en Syrie et, plus récemment, en Jordanie, a retiré sa dernière équipe de Jordanie à la fin de mars 1957 et, à cette occasion, le Directeur tient une fois de plus à lui exprimer sa reconnaissance pour sa longue participation aux efforts de l'Office.

ANNEXE C

SERVICES SOCIAUX

1. — GÉNÉRALITÉS

1. Les services sociaux de l'Office s'efforcent toujours de pallier les conséquences, néfastes pour les réfugiés, de plusieurs années d'existence dans les camps et d'aider — sur le plan individuel — ceux d'entre eux dont la situation est particulièrement pénible. Une autre tâche, non moins importante, consiste à assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales, tant internationales que régionales, dans leur action en faveur des réfugiés.

2. — ACTIVITÉS COLLECTIVES

2. L'activité des centres communautaires créés pour l'enseignement artisanal, celle des centres de couture organisés spécialement à l'intention des mères de famille et des jeunes filles, ainsi que les activités récréatives se sont poursuivies durant l'année à l'étude. Six nouveaux centres communautaires ont été construits dans des camps de Gaza, de Jordanie et du Liban et, dans ce dernier pays, un centre de distribution a été transformé à cet usage. Chaque bâtiment comprend une grande pièce centrale pour les séances de cinéma et autres réunions, ainsi que trois ou quatre pièces plus petites pour l'enseignement artisanal. Les centres contribuent à développer le sens social parmi les réfugiés adultes et à combattre la triste monotonie de la vie dans les camps.

3. Les jeunes femmes s'intéressent de plus en plus à l'activité de ces centres, et notamment aux cours de couture, de broderie et de tricot. Des moniteurs aident également les mères de famille à ajuster les vêtements usagés reçus en don.

Tableau 1

CENTRES SOCIAUX

	Nombre de centres	Nombre de participants	Nombre de moniteurs	Nombre de classes
Gaza	1	290	4	5
Jordanie	7	241	9	17
Liban	12	570	11	18
Syrie	6	166	6	12
TOTAL	26	1.269	30	52

3. — ARTISANAT

4. On compte maintenant plus d'un millier de femmes inscrites dans les centres d'artisanat des quatre pays d'accueil, soit un tiers de plus que l'année dernière. On leur enseigne pour commencer tous les métiers artisanaux traditionnels, et les élèves suffisamment douées confectionnent des articles destinés à la vente. C'est là un programme qui offre aux réfugiés des occasions plus nombreuses de se trouver une occupation lucrative et de contribuer ainsi au budget familial.

5. Les 700 femmes des centres de Gaza confectionnent de jolis articles brodés au point de croix destinés surtout à l'usage courant dans la vie moderne — linge de table, jupes brodées qui sont de plus en plus populaires parmi les touristes. En Jordanie, les réfugiés excellent à la broderie d'or et d'argent sur les jaquettes de velours, les bonnets et les boléros dits de "croisés". Durant l'année, elles ont nettement amélioré leur technique de la broderie au point de croix. Au Liban, les centres d'artisanat se sont spécialisés dans la fabrica-

tion d'articles de laine tricotés à la main. Dans l'un d'eux, on confectionne maintenant, non sans succès, des poupées en costumes palestiniens et libanais de vives couleurs. Les centres de Syrie se consacrent surtout au travail du cuir.

6. L'Office souhaiterait que, dans le cadre de ce programme, les recettes permettent de couvrir les dépenses, mais le coût de production est encore trop élevé, et une étude des marchés en Europe et ailleurs a démontré qu'on ne saurait espérer y écouler profitablement ce genre d'articles. Pourtant il est probable que si l'on parvenait à réduire les frais en faisant effectuer les ventes sur place, directement par des associations de réfugiés, un certain nombre de femmes pourraient en retirer un modeste revenu. L'Office encourage activement la formation d'associations de cette nature.

4. — ASSISTANCE SOCIALE INDIVIDUELLE

7. Les demandes d'assistance émanant de réfugiés qui se trouvent dans une situation particulièrement pénible sont examinées par les travailleurs sociaux de l'Office. L'aide est accordée généralement sous la forme de vêtements, couvertures ou denrées alimentaires, ou encore de très modestes subventions en espèces. Pendant la période à l'étude, l'Office a reçu plus de 50.000 demandes, et consenti une aide en nature dans 24.000 de ces cas, une aide en espèces dans 28.500 autres, représentant au total une valeur de 31.376 dollars.

8. L'Office accordait également une aide financière ou autre aux réfugiés d'une même famille, séparés par des circonstances indépendantes de leur volonté et ne résidant pas dans le même pays d'accueil, afin de leur permettre de se réunir. Ce programme a été interrompu en novembre 1956 mais, vers la fin de la période à l'étude, des réfugiés recommençaient à solliciter l'aide de l'Office dans ce domaine.

5. — ASSISTANCE AUX ORPHELINS ET AUX ENFANTS PHYSIQUEMENT DIMINUÉS

9. L'Office ne gère aucun orphelinat ou aucun établissement s'occupant de la rééducation des enfants physiquement diminués (aveugles et sourds-muets), aussi doit-il s'entendre avec les organisations bénévoles régionales et les institutions d'Etat des pays d'accueil pour y faire admettre certains de ces enfants réfugiés.

10. En Jordanie, deux établissements (Dar-el-Awlad de Jérusalem et l'Arab Development Society de Jéricho) ont accepté cette année de prendre en charge, à titre gratuit, 167 orphelins. De même, au Liban, on a pu placer 42 enfants dans les orphelinats.

11. A Jérusalem, l'Office subvient aux frais d'entretien et d'éducation de 13 jeunes réfugiés aveugles à la Maison des aveugles de la Fédération luthérienne mondiale. Le programme d'éducation comprend l'enseignement primaire en Braille et l'enseignement professionnel des métiers que les aveugles sont susceptibles d'exercer. De même, l'Office a placé 6 jeunes aveugles parmi les réfugiés au Liban dans deux institutions de ce pays, cinq autres parmi les réfugiés en Syrie à l'Institut national pour les aveugles à Damas, et trois autres encore de Gaza dans trois établissements au Caire.

6. — PROGRAMME D'HABILLEMENT POUR LES ENFANTS

12. Durant l'année, l'Office, grâce surtout à son personnel des services sociaux, a terminé sa première distribution de vêtements neufs, dont ont bénéficié 390.347 enfants réfugiés âgés de 1 à 15 ans. Tous ont

reçu des sous-vêtements, chaque petit garçon de plus de 2 ans des culottes courtes ou un pantalon et une chemise, chaque fillette une robe, et les plus-petits des barbotteuses. L'Office a reçu du Gouvernement indien 225.000 mètres de tissu kaki et l'a réparti entre les ateliers régionaux et ses propres centres sociaux et d'éducation de base, qui en ont fait des pantalons et des culottes courtes pour les garçons. Quant aux autres vêtements, l'UNRWA a acheté quelque 1.300.000 mètres de tissu, coupé par les réfugiés eux-mêmes dans les centres de l'Office et cousu, en grande partie, par les mères et les sœurs aînées. A Gaza, 82.756 enfants ont été entièrement habillés grâce à la production des tisserands du territoire. Il convient de souligner que les réfugiés ont pris part avec ardeur à l'exécution de ce programme. En juin 1957, on a commencé une deuxième distribution de vêtements, destinés surtout aux enfants d'âge scolaire; mais l'insuffisance des fonds empêche l'Office d'en faire bénéficier tous les enfants réfugiés, pour lesquels il demeure donc aussi urgent que par le passé d'obtenir des vêtements en faisant appel à la générosité des organisations bénévoles.

7. — ORGANISATIONS BÉNÉVOLES

13. L'intérêt que les organisations bénévoles n'ont cessé de porter, sur le plan humanitaire, aux réfugiés de Palestine s'est manifesté de façon frappante durant les hostilités à Gaza et par la suite. Ce ne sont pas seulement les organisations travaillant déjà sur les lieux qui ont répondu à l'appel lancé par l'Office en vue d'obtenir une aide supplémentaire, mais encore plusieurs autres qui n'avaient jusqu'alors rien fait dans la zone de Gaza.

14. L'assistance des organisations bénévoles aux réfugiés est d'une telle ampleur et se manifeste dans tant de domaines qu'elle constitue un complément indispensable à l'œuvre de l'UNRWA. Outre leurs dons en nature, dont la valeur atteint des centaines de milliers de dollars, les organisations fournissent du personnel médical, gèrent des hôpitaux, des dispensaires, des écoles (enseignement et formation professionnelle), ainsi que des institutions de rééducation pour les enfants physiquement diminués. Elles complètent le programme d'alimentation de l'UNRWA, fournissent très souvent des abris aux réfugiés vivant hors des camps et contribuent, tant par leurs conseils que par des dons de matériel, au développement des activités récréatives.

15. Dès le début des hostilités à Gaza, le Church World Service a lancé immédiatement un pressant appel en vue d'obtenir de nouvelles contributions pour les réfugiés de Gaza. La Mission pontificale et le Near East Christian Council, qui ont des bureaux à Gaza, ont été parmi les premières organisations à se mettre en rapport avec leur siège central et à réclamer une aide supplémentaire. Des représentants du Church World Service, de la Fédération luthérienne mondiale, du Mennonite Central Committee, de la Mission pontificale et de l'Unitarian Service Committee du Canada ont examiné la situation sur place, et à la suite de leur visite, ces organisations ont intensifié leur aide en fournitures et approvisionnements. En outre, elles se sont efforcées, avec l'Alliance des unions chrétiennes de jeunes gens, d'adoucir sur le plan individuel les épreuves entraînées par les changements de régime successifs à Gaza. Un exemple de dévouement exceptionnel a été donné par le personnel de la Southern Baptist Mission des Etats-Unis, dont les services médicaux et

chirurgicaux sont demeurés ouverts, durant toute la crise, à tous les malades et blessés amenés à son hôpital. Médecins et infirmières et autres employés de l'hôpital ont travaillé sans répit, dans les conditions les plus difficiles, et même au péril de leur vie.

16. Une des tâches principales des organisations bénévoles consiste à compléter l'assistance de l'Office, notamment dans le domaine de l'habillement. Il convient de noter, à ce propos, qu'à l'exception d'un programme très modeste de distribution de vêtements neufs aux enfants des écoles, l'Office n'achète pas de vêtements pour les réfugiés, qui doivent compter entièrement pour se vêtir sur les dons de ces organisations. Les contributions de cette nature ont considérablement augmenté pendant la période à l'étude comme on le verra dans le tableau comparatif ci-dessous :

Tableau 2

DONS EN NATURE DES ORGANISATIONS BÉNÉVOLES

	1955-1956 (Kg)	1956-1957 (Kg)
Vêtements	1.307.047	1.761.681
Chaussures	101.581	142.396
Couvertures et literies.....	166.889	34.533
Produits alimentaires	19.833	781.167
Fournitures médicales	11.430	75.296
Divers	26.297	21.577

17. Pour assurer le transport de ces fournitures jusqu'au Proche-Orient, l'Office a dépensé 238.556 dollars contre 187.122 dollars l'année précédente. Il a fait savoir aux organisations bénévoles que, si tous les

articles vestimentaires quels qu'ils soient sont les bienvenus, c'est cependant de vêtements pour hommes et garçons, et surtout de vêtements d'hiver, que le besoin se fait le plus sentir. Les dons sous forme de tissus, quand on peut en obtenir, sont particulièrement appréciés, car tout gaspillage est alors évité et les mères de famille peuvent confectionner sur mesure des vêtements pour leurs enfants.

18. Dans ce domaine, un progrès important a été réalisé cette année, grâce à la création en Jordanie d'un "système de points" pour la distribution des vêtements reçus en don, qui donne à chaque réfugié un nombre déterminé de tickets de vêtements. La distribution est ainsi équitable. Ce plan a obtenu le plein accord du Near East Christian Council qui a pris des dispositions pour que les chefs de famille puissent choisir les vêtements dont ils ont besoin, d'après le nombre de points dont ils disposent.

19. Aucune organisation bénévole n'a inauguré de nouveaux programmes pour les réfugiés durant l'année, mais des dons en espèces et en nature leur sont parvenus de l'American Council for Judaism et de la Jewish Society for Human Service, de Grande-Bretagne. D'autre part, l'organisation britannique Save the Children Fund a estimé nécessaire, à la suite d'une certaine réduction de ses activités, de retirer l'équipe qui avait fait œuvre si utile en Jordanie et à Gaza.

20. On ne saurait décrire dans un rapport aussi bref la tâche accomplie par chacune des organisations bénévoles. On se contentera donc de mentionner avec une vive gratitude les noms des organisations qui, sous une forme ou sur une autre, ont continué d'alléger les souffrances des réfugiés palestiniens :

Alliance des unions chrétiennes de jeunes filles	Church Missionary Society (CMS)	Evêque anglican de Jérusalem (Fonds pour les réfugiés)	Services Overseas Inc. (CORSO)
Alliance des unions chrétiennes de jeunes gens	Comité chrétien mixte pour le travail des réfugiés au Liban	Fédération luthérienne mondiale	Oxford Committee for Famine Relief
American Friends Service Committee	Comité pour les secours d'outre-mer de la United Church of Canada	Groupelement auxiliaire féminin de l'Office	Patriarcat grec-orthodoxe de Jérusalem
Arab Evangelical Episcopal Community	Cooperative for American Remittances to Everywhere (CARE)	Ligues des sociétés de la Croix-Rouge	Save the Children Fund
American Middle East Relief (AMER)	Croix-Rouge britannique	Mennonite Central Committee	Secours luthérien mondial
Canadian Lutheran World Relief	Croix-Rouge canadienne	Mission pontificale pour la Palestine	Southern Baptist Mission
Catholic Relief Services (NCWC)	Croix-Rouge néerlandaise	Near East Christian Council Committee	Unitarian Service Committee of Canada
Church World Service (Etats-Unis)	Eglise grecque-orthodoxe de Beyrouth	Near East Foundation	Women's Voluntary Society [britannique]
		New Zealand Council of Organisations for Relief	World Relief Commission of the National Association of Evangelicals

En outre, dans les pays d'accueil, nombre de petits groupements locaux ont continué, comme par le passé, à aider les réfugiés vivant dans leur voisinage.

21. L'Office tient à exprimer sa profonde reconnaissance à toutes les organisations non gouvernemen-

tales qui ont avec un grand dévouement, aidé les réfugiés de Palestine, soit par leur action sur place, soit par des collectes d'argent et de marchandises, soit par leur constant effort en vue d'attirer l'attention de l'opinion publique sur les besoins des réfugiés.

ANNEXE D

PROGRAMMES D'INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

1. — GÉNÉRALITÉS

1. Faute de l'accord des gouvernements intéressés, il n'a pas été possible de donner un commencement d'exécution aux deux projets de grands travaux : le projet du Yarmouk et de la vallée du Jourdain, ainsi que celui du Sinaï.

2. Pendant l'année à l'étude, toutes les activités tendant à faire accéder les réfugiés à l'indépendance économique se sont heurtées à de grandes difficultés dues, pour une part, aux facteurs mentionnés dans les rapports précédents, et aussi, pour la première fois, à la situation financière de l'Office, qui est particulière-

ment critique cette année. Bien que la mise en œuvre du programme de subventions individuelles ait considérablement progressé en Jordanie durant le premier semestre, il a fallu prendre la décision au début de 1957 de suspendre un certain nombre d'activités, en raison du manque de fonds. Cette réduction est survenue justement à un moment où les réfugiés manifestaient pour les programmes d'indépendance économique un intérêt plus vif qu'ils ne l'avaient fait jusque-là.

2. — ÉGYPTE ET ZONE DE GAZA

a) *Projet du Sinaï*

3. Ainsi qu'on l'indiquait dans le précédent rapport annuel²⁶, on a procédé à une étude complémentaire sur la possibilité d'utiliser l'excédent des eaux de drainage provenant des zones irriguées dans le delta, à l'est du bras de Daniette, jusqu'au moment où l'on disposerait du complément d'eau qui devait être détourné du Nil, à la prise du canal d'Ismailia au Caire. Cette étude a été entreprise au moment où l'on pensait que la construction du grand barrage d'Assouan serait différée; et l'on y suggérait donc un autre moyen de mettre en œuvre, avec le moins de retard possible, le projet de développement agricole du désert du Sinaï. C'est vers la fin de 1956 que l'étude a été terminée et que les experts ont présenté leur rapport. Les conclusions en sont encourageantes: il semble que l'excédent d'eau, dont la qualité est satisfaisante, permettrait de répondre aux besoins de l'entreprise. Cependant, en raison de la situation créée par les opérations militaires de novembre dernier, aucun progrès n'a été accompli à cet égard durant la période à l'étude.

b) *Projets relatifs au territoire de Gaza*

4. L'occupation du territoire de Gaza par les forces israéliennes, de novembre 1956 à mars 1957, a arrêté net dans cette région les activités de l'Office dans le domaine de l'indépendance économique. Les travaux de boisement, entrepris par l'Office en 1955, ont été sérieusement compromis durant l'occupation: faute de combustible, les réfugiés ont coupé de jeunes plants et les ont utilisés comme bois de chauffage. Le programme a été repris cependant au début de mars et progresse de façon satisfaisante. Depuis lors, un million d'arbres ont été plantés sur une surface d'environ 5.000 deunums (500 hectares).

5. Après le pillage de l'école d'agriculture (voir annexe E, ci-après), l'Office s'est trouvé dans l'impossibilité de poursuivre l'exécution des plans de mise en valeur expérimentale des terrains sableux; en l'absence des spécialistes et des stagiaires de l'école, les cadres manquaient pour diriger les travaux. Il n'a pas été possible de reprendre les cours, mais l'Office continue à faire cultiver les terres de l'école, et le produit des récoltes est distribué aux hôpitaux de la région.

3. — JORDANIE

a) *Programme de subventions individuelles*

6. Ce programme a donné d'excellents résultats au cours des six premiers mois de l'année écoulée. Des subventions individuelles allant jusqu'à 150 dinars jordaniens par personne ont été accordées à ceux des réfugiés qui soumettaient à l'Office des projets d'entreprises rentables, propres à leur assurer l'indépendance

économique. Citons notamment l'installation de réfugiés dans de modestes exploitations agricoles ou un petit commerce — restaurants, librairies, épiceries, teintureries — ainsi que les subventions de l'Office à des entreprises industrielles et à la construction de logements urbains. Ce programme en est maintenant à sa troisième année, puisque l'accord entre le Gouvernement et l'Office a été signé en août 1954. En fait, cependant, il n'a véritablement pris effet qu'en mai 1955, en raison de l'opposition de certains groupes de réfugiés. Il convient de faire remarquer que si deux projets seulement furent approuvés au cours du premier exercice financier (ayant pris fin le 30 juin 1955), leur nombre a passé à 210 au cours du deuxième exercice (1955-1956) et à 502 au cours du troisième (1956-1957). Les progrès rapides ainsi accomplis au cours de la période à l'étude étaient des plus encourageants, et c'est bien à regret qu'au début de 1957 le Directeur, aux prises avec les plus grandes difficultés financières, s'est vu contraint de mettre fin à ce programme.

7. Au cours de l'exercice, l'Office a consenti 502 subventions s'élevant à 1.417.300 dollars qui ont permis à 3.590 réfugiés d'accéder à l'indépendance économique. Depuis le début du programme, il a subventionné 262 entreprises agricoles, 176 entreprises industrielles, 51 entreprises commerciales et 225 projets de logements urbains, soit au total 714 entreprises individuelles grâce auxquelles 5.406 réfugiés pourront subvenir à leurs propres besoins. Le montant global de ces subventions s'élève à 2.127.400 dollars, soit une dépense moyenne d'environ 393 dollars par personne.

8. Le programme a été abandonné au moment où sa popularité croissait parmi les réfugiés et où il commençait à être accepté par ceux-là même qui, par le passé, s'y étaient le plus vivement opposés. Lorsque la décision d'y mettre fin est intervenue, 1.600 demandes se trouvaient en suspens, et depuis lors, les requêtes continuent à affluer par centaines.

b) *Colonies agricoles*

9. Après des années de vie dans les camps, dépendant entièrement de l'Office pour leur subsistance et pour tous les services essentiels, les réfugiés qui, par ailleurs, éprouvent une aversion de caractère politique pour la "réinstallation" en groupe, n'ont pu s'adapter que péniblement aux conditions d'existence dans les colonies agricoles, et l'Office s'en est trouvé considérablement gêné dans ses efforts pour mener à bien ces programmes. Il espère pourtant que dans toutes ces colonies, à une exception près, les réfugiés pourront trouver le moyen de gagner leur vie.

10. On a dû finalement renoncer à installer à Kalonia, près de Jérusalem, 18 familles de réfugiés. La principale raison en est qu'après la rectification de la ligne de démarcation, comme on l'indiquait déjà dans le précédent rapport annuel²⁷, il ne restait plus assez de terrain disponible. Les habitations ont été mises à la disposition du Gouvernement jordanien.

11. Malgré les efforts de l'Office, les réfugiés installés à El-Hebeileh ne sont pas encore parvenus à l'indépendance économique. Certaines des difficultés de la colonie proviennent du fait que les réfugiés ne tiennent pas compte des recommandations de l'Office en matière d'agriculture. De plus, ils se sont opposés énergiquement à leur radiation des listes de rationnaires à la date fixée dans l'accord qu'ils avaient conclu avec l'Office. Malheureusement le Gouvernement jordanien, dans cette affaire, n'a pas appuyé l'Office qui a donc

²⁶ A/3212, annexe D, par. 40.

²⁷ A/3212, annexe D, par. 14.

dû continuer à distribuer des rations à El-Hebeileh. Des discussions sont en cours avec le Gouvernement jordanien en vue d'assurer la meilleure utilisation possible des habitations, mais l'Office n'a pas l'intention de consentir de nouvelles dépenses pour l'exploitation agricole proprement dite.

12. A Jisr-el-Majameh, 30 nouvelles familles sont venues occuper les logements récemment construits. Jusqu'ici, les résultats sont assez encourageants et l'on est en droit d'espérer que les 70 familles réfugiées installées dans cette colonie auront toutes accédé à l'indépendance économique à la fin de 1957.

13. De grandes améliorations ont été apportées à Marj Na'aja: de nouvelles terres ont été distribuées, le système d'irrigation perfectionné, et un gérant d'exploitation a été nommé pour aider les colons à organiser leurs travaux en commun. On espère que cette colonie sera devenue, elle aussi, économiquement indépendante à la fin de 1957.

c) Forage de puits

14. L'Office a mené à bonne fin les forages d'essai, commencés en 1955. On a procédé au total à 24 forages sur la rive occidentale du Jourdain, dont 14 dans la région de Marj Na'aja et 10 dans celle de Bardala; 16 d'entre eux ayant donné des résultats positifs, les installations ont été mises en place en prévision de l'avenir. Deux de ces puits sont déjà utilisés à l'heure actuelle par les habitants de la colonie agricole de Marj Na'aja dont il a été question plus haut.

15. L'Office se propose d'entreprendre des négociations avec le Gouvernement jordanien afin de s'assurer qu'aucun effort ne sera épargné pour qu'il soit fait le meilleur usage de ces nouvelles ressources en eau. Les forages ont coûté à l'Office la somme de 115.509 dollars.

d) Développement de l'élevage

16. En vertu d'un accord conclu en novembre 1955 avec le Gouvernement jordanien, (voir le précédent rapport annuel²⁸, 250 familles de Bédouins réfugiées en Jordanie ont reçu 37.000 moutons et 500 chameaux, et sont ainsi devenues économiquement indépendantes.

17. Bien qu'un très grand nombre de demandes soient encore en suspens, il a fallu malheureusement, en raison de la présente crise financière, mettre fin à ce programme, malgré ses excellents résultats.

e) Programme de logements urbains

18. Dans le cadre du programme de logements urbains, la construction de 48 habitations sur le Djebel Nazif, dans les faubourgs d'Amman, a été terminée cette année et dans chacun des nouveaux logements s'est installée une famille réfugiée; c'est la deuxième entreprise de ce genre dans la région. Elle a coûté à l'Office 100.296 dollars. La construction du groupe de logements près de Jérusalem est également terminée, et 28 familles y ont été installées moyennant une dépense totale de 55.833 dollars.

19. L'année dernière, l'Office a acheté dans le district d'Irbid 18 deunums de terres domaniales pour y construire des habitations à bon marché à l'intention des réfugiés, mais il lui a fallu abandonner ce projet faute d'argent pour entreprendre les travaux, et l'Office a entamé des négociations avec le Gouvernement jordanien en vue de revendre ce terrain et de rentrer dans ses fonds, soit 10.328 dollars.

f) Banque jordanienne pour le développement économique

20. Le capital versé de la Banque jordanienne pour le développement économique n'a pas été modifié au cours de l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 1957, et demeure à 1.169.000 dollars.

21. De novembre 1951 (date à laquelle la Banque a commencé ses opérations) au 31 mars 1957, la Banque a consenti 234 prêts s'élevant au total à 1.289.848 dollars. A la fin de l'exercice terminé le 31 mars 1957, le nombre des prêts non remboursés s'élevait à 199.

22. La plupart des prêts consentis par la Banque sont allés à l'agriculture. Sur les 199 dont il vient d'être question, 182, (7.609 dollars), ont financé divers projets de développement agricole, tels que: aménagement de terrasses, creusement de petits canaux d'irrigation, clôture de terrains cultivés, forage de puits artésiens, plantation d'oliviers et d'arbres fruitiers.

23. Il est intéressant de noter que, sur ces 199 prêts, 17 seulement (260.711 dollars), sont allés à l'industrie. La Banque s'efforce, cependant, d'encourager le développement industriel et elle a récemment consenti des prêts pour financer la création d'une manufacture de tabac et d'une marbrerie grâce auxquelles, à l'heure actuelle, le pays peut se procurer des devises étrangères dont il a le plus grand besoin.

24. Au 31 mars 1957, plus de 2.000 réfugiés se trouvaient employés dans les entreprises financées par la Banque, contre 1.800 l'année précédente.

25. L'exercice financier terminé le 31 mars 1957 s'est soldé pour la Banque par un bénéfice net de 43.355 dollars, soit 14.893 dollars de plus que celui de l'exercice précédent (28.462 dollars). De novembre 1951 au 31 mars 1957, les remboursements, principal et intérêts, ont atteint 85,95 pour 100 des sommes dues à la Banque; ce pourcentage est tombé à 65,35 pour 100 entre le 1er juillet 1956 et le 1er mars 1957, la cause principale en étant la période de stagnation économique qui a suivi la crise de novembre 1956, mais il est remonté depuis.

g) Entreprises diverses

26. Ainsi qu'on l'indiquait dans le précédent rapport annuel, l'Office, ayant entrepris un programme de construction de logements en béton pour ses camps, a décidé de fermer la fabrique de tentes de Ghor Nimrin, dès que celle-ci lui aurait livré les toiles et tentes nécessaires au remplacement du matériel usagé, en attendant l'achèvement des travaux et l'installation de tous les résidents des camps dans les habitations nouvelles. La fabrique a été fermée au début de 1957 et des négociations sont en cours pour la céder au Gouvernement jordanien.

27. Depuis la fin de 1952, l'Office finance un service administratif et technique rattaché au Ministère jordanien du développement économique de la Jordanie et chargé d'aider le Gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre des programmes d'indépendance économique. C'est de ce service que relevait l'exécution du programme de subventions individuelles. Or, celui-ci ayant été mis en veilleuse, l'Office a décidé de ne pas proroger l'accord conclu avec le Gouvernement jordanien pour le maintien du service, dont les activités ont officiellement pris fin en juin 1957. Un personnel réduit sera cependant maintenu quelques mois, pour liquider les projets en cours d'exécution.

28. En raison de la contraction du programme d'indépendance économique, l'Office a également décidé

²⁸ A/3212, annexe D, par. 18.

de suspendre son aide financière au Service de planification au Ministère jordanien de l'économie nationale, pour intégrer dans un programme général de développement les dépenses faites en Jordanie au titre des entreprises d'indépendance économique.

4. — LIBAN

29. L'Office n'a inauguré aucun programme d'indépendance économique au Liban, le Gouvernement refusant son approbation à cette catégorie d'entreprises.

5. — SYRIE

30. L'Office n'a guère réalisé de progrès cette année dans le domaine des programmes d'indépendance économique en Syrie.

31. Des négociations ont été entamées en vue du transfert définitif au Gouvernement syrien de la colonie agricole de Ramadan. Celle-ci, d'une superficie de 1.496 deunums, compte 374 réfugiés qui cultivent principalement le blé et l'orge, mais aussi le sorgho, les vesces et des légumes.

32. En raison de difficultés financières croissantes, l'Office a dû interrompre au début de 1957 l'exécution du programme de subventions individuelles. A cette date, il avait consenti, depuis le début de l'exercice, 23 subventions s'élevant au total à 9.200 dollars.

6. — SERVICES DE PLACEMENT

a) Aide aux émigrants

33. La plupart des 2.000 réfugiés palestiniens qui ont émigré aux Etats-Unis dans le cadre de la loi spéciale de 1953 sur l'aide aux réfugiés, avaient prié l'UNRWA de leur accorder une aide financière. Après des enquêtes approfondies, l'Office a donné suite à 1.455 de ces demandes et s'est chargé, en outre, d'organiser le départ des émigrants, ce qui a coûté 300 dollars par personne, en moyenne.

34. En dehors de ce contingent, l'émigration des réfugiés à destination des Etats-Unis et d'autres pays s'est poursuivie au rythme habituel, l'Office accordant aux intéressés la même assistance qu'aux bénéficiaires des dispositions de la loi américaine (*Refugee Relief Act*) de 1953. Après octobre 1956, les départs ont pratiquement cessé, mais ils ont repris quelques mois plus tard: au cours du seul mois de juin 1957, on en a compté 53.

35. On trouvera ci-après la répartition par pays de destination des émigrants qui ont bénéficié cette année de l'assistance financière de l'Office (le chiffre indiqué pour les Etats-Unis ne comprend pas les départs aux termes de la loi spéciale de 1953):

Arabie Saoudite	22
Australie	6
Bolivie	10
Brésil	42
Canada	33
Chili	17
Colombie	25
Etats-Unis d'Amérique	33
France	6
Guyane britannique	1
Honduras	6
Iran	11
Irlande	5
Katar	4
Kénya	2
Koweït	34
Libéria	4

Libye	25
Maroc	1
Mexique	2
Pakistan	6
Pérou	7
République fédérale d'Allemagne.....	5
Venezuela	46

TOTAL 353

b) Recherches d'emplois

36. L'Office a prêté un concours encore plus important cette année aux réfugiés qui cherchent un emploi. Notons cependant qu'il aurait obtenu de meilleurs résultats dans ce domaine si la situation dans la région ne lui avait compliqué la tâche, et que les réfugiés montrent encore quelque hésitation à quitter leurs lieux de résidence actuels, si proches de leurs anciens foyers de Palestine.

37. L'Office a également resserré ses relations avec les services du personnel des ministères et de l'industrie privée, dans la région du golfe Persique notamment, afin d'organiser ses cours de formation professionnelle et ses méthodes de sélection en fonction du marché de l'emploi. C'est ainsi que 700 offres d'emplois très intéressantes lui ont été signalées cette année dans des contrées autres que les pays d'accueil.

38. La demande est particulièrement forte en ce qui concerne les instituteurs réfugiés. En réponse à des offres émanant des services de l'instruction publique de l'Arabie Saoudite, de Bahrein, de Katar, du Koweït, de la Libye, du Maroc et du Soudan, 1.300 instituteurs qualifiés, dont la plupart avaient bénéficié des cours de formation pédagogique de l'Office, ont présenté leur candidature; leurs demandes ont été transmises pour examen, et ils devaient, s'ils étaient acceptés, rejoindre leur poste au début de l'année scolaire 1957-1958.

39. L'activité des services de placement s'étend donc progressivement et l'Office a l'intention d'intensifier ses efforts en vue de trouver de nouvelles possibilités d'emploi pour les réfugiés qui désirent travailler.

7. — FONDEMENTS ÉCONOMIQUES

40. L'Office poursuit la série de ses études économiques sur les pays du Proche et du Moyen-Orient. Ces rapports lui permettent d'établir des plans mieux conçus et sont également d'une certaine utilité pour les gouvernements des pays en question. On a plus particulièrement étudié cette année l'économie jordanienne, qui a fait l'objet d'un bulletin spécial. Trois phases du développement économique y sont analysées; on y trouvera donc:

a) Un aperçu de la répartition actuelle de la propriété foncière, tant domaniale que privée, dans la vallée du Jourdain;

b) Une étude comparative et un bref commentaire des cinq plans élaborés récemment pour l'utilisation des eaux du Jourdain et de ses affluents: le projet Bunge, le projet de la T.V.A., le projet arabe, le plan septennal israélien et le plan Baker Harza;

c) Un exposé des différents programmes de développement industriel et agricole qui ont été mis en œuvre ou dont on envisageait l'exécution, que le financement en soit assuré par l'Etat, par le capital privé ou par l'un et l'autre à la fois.

41. La division économique de l'Office a également préparé un certain nombre d'études connexes, notamment un rapport sur les possibilités de développement

économique en Syrie, en Egypte et en Jordanie, traitant plus spécialement du problème de l'absorption de la main d'œuvre et des besoins en capitaux; un autre sur les incidences économiques de la crise de novembre 1956 en Jordanie et en Syrie, et une étude analytique, suivie de recommandations sur la nature, l'importance et la répartition géographique des subventions individuelles qu'il conviendrait d'accorder en Jordanie.

42. Un étude du coût de la vie à Gaza révèle la sensible inflation provoquée par l'augmentation générale des prix des produits de première nécessité, et l'application de taux de change différents à la suite des hostilités de l'automne 1956. Dans une autre étude, on a comparé les indices du coût de la vie en Jordanie en 1956 avec ceux de 1953. Enfin, on a tenu à jour les données statistiques relatives aux activités de l'Office.

RÉSUMÉ

43. On trouvera ci-après les états récapitulatifs des dépenses réglées et des dépenses engagées au titre des programmes d'indépendance économique:

a) Etat récapitulatif des dépenses du 1er janvier 1951 au 30 juin 1957;

b) Entreprises d'indépendance économique et programmes spéciaux en cours d'exécution entre le 1er juillet 1956 et le 30 juin 1957, et nombre des réfugiés ayant ainsi accédé à l'indépendance économique;

c) Nombre de personnes radiées des listes de secours grâce aux différents programmes d'indépendance économique entre le 1er janvier 1951 et le 30 juin 1957, et dépenses de la même période.

Tableau 1

ETAT RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES AU TITRE DES PROGRAMMES D'INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE 1er janvier 1951-30 juin 1957

Description	1er janvier 1951	1er juillet 1954	1er juillet 1955	1er juillet 1956	Total au
	-30 juin 1954	-30 juin 1955	-30 juin 1956	-30 juin 1957	30 juin 1957
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Agriculture et mise en valeur des terres.....	569.935	210.829	449.605	657.922	1.888.291
Entreprises commerciales, financières et industrielles ^a	1.029.400	72.117	226.938	(186.281)	1.142.174
Enseignement primaire et secondaire.....	2.490.654	3.014.899	4.137.545	4.551.869	14.194.967
Dépenses et pertes dues aux événements de Gaza.....	—	—	—	248.296	248.296
Prêts, subventions et assistance individuels.....	298.577	76.437	468.208	1.580.588	2.423.810
Divers	25.539	—	—	—	25.539
Services de placement.....	81.537	46.604	354.974	381.779	864.894
Dépenses d'administration	1.427.411	460.293	497.238	245.120	2.630.062
Recherches, expérimentation et planification.....	1.271.375	1.264.850	434.316	300.450	3.270.991
Part des charges communes.....	3.574.539	790.456	905.045	993.632	6.263.672
Programmes spéciaux ^b	125.863	410.936	296.294	322.347	1.185.440
Installations spéciales dans les camps.....	—	—	100.073	97.524	197.597
Logements urbains, bâtiments et travaux publics.....	72.824	24.421	73.262	58.774	229.281
Formation professionnelle et enseignement supérieur.....	834.427	529.233	835.404	912.249	3.111.313
TOTAL	11.803.081	6.941.075	8.778.902 ^c	10.164.269	37.676.327

^a Il s'agit de l'aide que l'Office a fournie à la Banque jordanienne pour le développement économique et à la fabrique de tentes de Ghor Nimrin, ainsi que de deux prêts consentis en Irak.

^b Il s'agit principalement de centres d'éducation de base et de centres artisanaux.

^c Il convient de noter que, pour les périodes antérieures au 1er juillet 1956, les montants inscrits aux différents chapitres ci-dessus ne correspondent pas toujours à ceux qui figurent dans les états financiers pour les mêmes périodes. En effet:

i) Certaines dépenses qui figurent dans les états financiers à la rubrique "Fonds de roulement" ont été reclassées ci-dessus par chapitre;

ii) Certains projets et programmes spéciaux ont été reclassés. Les totaux annuels restent inchangés.

Tableau 2

ENTREPRISES, FORMATION PROFESSIONNELLE ET PROGRAMMES SPÉCIAUX
1er juillet 1956-30 juin 1957

Dépenses et nombre de personnes radiées des listes de secours depuis le début de la mise en œuvre de chaque programme

Description	Nombre	Dépenses totales au 30 juin 1957 (Dollars)	Rations supprimées au 30 juin 1957	
			Définitivement	Provisoirement (en rations-mois)
<i>Egypte</i>				
Recherches, expérimentation et planification	1	443.899	—	—
<i>Gaza</i>				
Agriculture et mise en valeur des terres....	1	98.695	7	—
Formation professionnelle	5	603.915	72	16
TOTAL POUR GAZA	6	702.610	79	16
<i>Siège</i>				
Prêts, subventions et assistance individuels..	2	13.370	1	343
Recherches, expérimentation et planification	2	122.910	22	1.035
Programmes spéciaux	2	830.716	134	557
Formation professionnelle	7	358.713	215	3.746
TOTAL POUR LE SIÈGE	13	1.325.709	372	5.681
<i>Irak</i>				
Entreprises commerciales, financières et industrielles	1	8.770	5	—
<i>Jordanie</i>				
Agriculture et mise en valeur des terres...	5	1.107.268	1.743	11.388
Entreprises commerciales, financières et industrielles	2	1.015.435	63	14.069
Prêts, subventions et assistance individuels..	2	2.101.603	4.555	1.191
Recherches, expérimentation et planification	7	1.837.833	67	5.087
Logements urbains	3	166.457	404	223
Formation professionnelle	9	1.008.572	391	8.738
TOTAL POUR LA JORDANIE	28	7.237.168	7.223	40.696
<i>Liban</i>				
Formation professionnelle	8	15.709	18	338
<i>Syrie</i>				
Agriculture et mise en valeur des terres...	2	385.530	409	3.007
Prêts, subventions et assistance individuels..	1	196.561	1.825	1.073
Formation professionnelle	1	10.294	29	9
TOTAL POUR LA SYRIE	4	592.385	2.263	4.089
TOTAL GÉNÉRAL	61	10.326.250	9.960	50.820
<i>Totaux pour tous les pays — par catégorie:</i>				
Agriculture et mise en valeur des terres...	8	1.591.493	2.159	14.395
Entreprises commerciales, financières et industrielles	3	1.024.205	68	14.069
Prêts, subventions et assistance individuels..	5	2.311.534	6.381	2.607
Recherches, expérimentation et planification	10	2.404.642	89	6.122
Programmes spéciaux	2	830.716	134	557
Logements urbains	3	166.457	404	223
Formation professionnelle	30	1.997.203	725	12.847
TOTAL	61	10.326.250	9.960	50.820

NOTES. — 1) Sous la rubrique "entreprises commerciales, financières et industrielles", on a inscrit l'aide financière accordée à une station-service en Irak, à la Banque jordanienne pour le développement économique, ainsi qu'à la fabrique de tentes de Ghor Nimrin en Jordanie.

2) La rubrique "programmes spéciaux" se rapporte uniquement aux centres d'éducation de base et aux centres artisanaux de l'Office à Gaza, en Jordanie, au Liban et en Syrie, qui fonctionnent sous le contrôle du siège.

Tableau 3

NOMBRE DE PERSONNES RADIÉES DES LISTES DE SECOURS GRÂCE AUX ENTREPRISES
ET PROGRAMMES SPÉCIAUX, AU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT
ET À L'ACTION DES SERVICES DE PLACEMENT
1er janvier 1951-30 juin 1957

Description	Dépenses 1er janvier 1951- 30 juin 1957 (Dollars)	Rations supprimées	
		Définitivement	Provisoirement (en rations-mois)
Agriculture et mise en valeur des terres.....	1.888.291	2.543	18.183
Entreprises industrielles, financières et com- merciales	1.142.174	286	17.784
Prêts, subventions et assistance individuels...	2.423.810	6.783	3.519
Divers	25.539	—	—
Recherches, expérimentation et planification..	3.270.991	99	16.780
Logements urbains	229.281	657	223
Formation professionnelle	3.111.313	4.667	47.021
TOTAL	12.091.399	15.035	103.510
Enseignement primaire et secondaire.....	14.194.967	5.712	21.393
Services de placement ^a	864.894	2.708	14.153
Programmes spéciaux	1.185.440	252	1.223
TOTAL GÉNÉRAL	28.336.700	23.797	140.279

^a Y compris l'émigration des réfugiés, soit aux termes du *Refugee Relief Act* des Etats-Unis, soit autrement; y compris aussi le rapatriement.

ANNEXE E

ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE

1. — GÉNÉRALITÉS

1. Au cours de la période à l'étude, l'effectif total des élèves réfugiés qui ont bénéficié du programme d'enseignement primaire et secondaire de l'Office s'est élevé à 168.062, contre 169.555 en 1955-1956; 114.705 d'entre eux (111.890 en 1955-1956) ont fréquenté l'une ou l'autre des 372 écoles primaires ou secondaires de l'Office (350 écoles en 1955-1956), et 53.357 (contre 57.665 en 1955-1956) les écoles publiques ou privées subventionnées par lui. Environ 250 élèves (408 en 1955-1956) ont suivi les cours des deux écoles de formation professionnelle de l'Office, et 369 (351 en 1955-1956) un enseignement universitaire aux frais de l'UNRWA. On trouvera au paragraphe 18 ci-après les motifs pour lesquels le nombre des élèves des écoles professionnelles a diminué cette année. Le corps ensei-

gnant de l'Office durant l'exercice comprenait 3.137 instituteurs contre 3.093 en 1955-1956.

2. Les difficultés financières ont réduit dans une certaine mesure le programme conjoint de l'Office et de l'UNESCO, surtout en ce qui concerne la formation pédagogique et l'enseignement technique.

3. Le niveau professionnel des instituteurs se relève à mesure que se présentent davantage de candidats ayant été jusqu'au bout de leurs études secondaires. Un nombre croissant d'entre eux — surtout les plus qualifiés — obtiennent des postes en dehors de la région d'activité de l'Office.

4. Les jeunes réfugiées qui fréquentent les écoles de l'Office sont de plus en plus nombreuses. Le tableau 1 ci-dessous indique l'effectif des écolières inscrites chaque année, depuis 1951, dans les différentes régions.

Tableau 1

NOMBRE DE FILLES INSCRITES DANS LES ÉCOLES DE L'OFFICE

	Juin 1951	Juin 1952	Juin 1953	Juin 1954	Juin 1955	Juin 1956	Juin 1957
Gaza	5.357	5.410	6.189	8.652	10.507	12.789	14.205
Jordanie ..	4.349	4.526	10.035	14.249	15.589	16.790	16.464
Liban	1.029	2.076	3.160	4.154	4.337	4.558	4.682
Syrie	941	727	2.074	3.585	3.693	3.863	4.281
TOTAL	11.676	12.739	21.467	30.640	34.126	37.940	39.632

5. Le programme de travaux manuels, introduit tout d'abord à Gaza, a été étendu cette année à la Jordanie, où 18 ateliers ont été ouverts. A Gaza, les événements de novembre 1956 en ont sérieusement compromis le succès, mais il a été possible, heureusement, de le remettre en train, malgré les disparitions d'outils et les destructions de meubles. Bien que les dommages

subis aient été sérieux, les cours ont repris très rapidement grâce à la nouvelle distribution d'outils et d'autre matériel en réserve dans les magasins de l'Office. On a constaté une nette amélioration de la production de ces ateliers, tant en ce qui concerne la qualité d'exécution que l'élégance des articles. Un cours d'été a été organisé en Jordanie durant les vacances pour les insti-

tuteurs qui devaient être affectés aux centres de travaux manuels. Le cours a eu tant de succès que l'on a décidé d'en organiser un autre pour l'été de 1957.

2. — ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

6. On peut noter cette année, comme pour les deux années précédentes, une diminution du nombre des inscriptions dans les classes de première année d'études primaires. Le nombre des nouveaux écoliers a été de 19.712 en 1956-1957, contre 21.120 l'année précédente, 27.718 en 1954-1955 et 31.000 en 1953-1954. L'importance des effectifs de 1953 à 1955 était due à l'ouverture de nombreuses écoles qui permettaient pour la première fois aux enfants réfugiés des deux sexes, de 6 à 10 ans, de bénéficier de l'enseignement primaire. Les chiffres des inscriptions pour les années 1955 à 1957 indiquent qu'en proportion croissante il s'agit maintenant d'enfants qui viennent d'atteindre l'âge scolaire (6 ans).

7. En mai 1957, l'effectif total des élèves fréquentant les écoles primaires UNRWA-UNESCO était de 101.504 (63.439 garçons et 38.065 filles) contre 102.007, 98.427 et 90.948, en mai 1956, 1955 et 1954 respectivement. Pour la première fois, les effectifs des écoles primaires de l'Office ont diminué, car les élèves de tous les âges qui ont profité, entre 1952 et 1954, de l'occasion qui leur était offerte d'entrer à l'école passent maintenant dans les classes secondaires.

8. Cette année, pour la seconde fois, on a noté une diminution des subventions et dépenses pour achats de livres à l'intention des élèves réfugiés qui fréquentent les écoles primaires publiques et privées. On peut rapprocher ce fait de la réduction des effectifs dans les

écoles UNRWA-UNESCO mentionnée plus haut. En 1956-1957, on ne comptait que 42.345 élèves des écoles primaires bénéficiant de cette aide, contre 48.875 en 1955-1956, 55.964 en 1954-1955, et 52.069 en 1953-1954.

9. Le nombre total d'enfants réfugiés bénéficiant d'une instruction primaire aux frais de l'Office a été de 143.849, soit, pour les raisons exposées au paragraphe 7, une nouvelle diminution par rapport aux années précédentes (1955-1956: 159.882; 1954-1955: 154.391). Pour la prochaine année scolaire, cependant, et sous réserve que l'Office dispose de fonds suffisants, on prévoit une augmentation du nombre des inscriptions, en raison de l'accroissement naturel de la population réfugiée.

3. — ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

10. L'augmentation régulière du nombre des candidats à l'enseignement secondaire continue de poser un problème grave et urgent. La proportion des élèves admis dans les établissements d'enseignement secondaire a encore augmenté de 2½ pour 100, ce qui la porte à 15 pour 100 de l'effectif des écoles primaires. Pour Gaza, le pourcentage a été fixé à 21,4 pour 100 en raison des conditions très particulières qui prévalent sur le territoire, alors qu'en Jordanie il est maintenu à 12,4 pour 100. De nombreux élèves des établissements secondaires publics de Jordanie n'ont donc pas pu recevoir de subvention.

11. Le tableau 2 donne les effectifs des écoles secondaires, par catégorie d'établissement et par région. On a indiqué entre parenthèses les chiffres correspondants pour 1955-1956.

Tableau 2

EFFECTIF DES ÉCOLES SECONDAIRES

	<i>Écoles de l'Office</i>	<i>Écoles publiques</i>	<i>Écoles privées</i>	<i>Total</i>
Gaza	6.410(4.937)	1.595(1.646)	— —	8.005(6.583)
Jordanie	4.608(3.062)	4.295(2.484)	533(1.323)	9.436(6.869)
Liban	1.003(948)	85(62)	2.177(1.473)	3.265(2.483)
Syrie	1.180(936)	1.187(1.310)	1.140(492)	3.507(2.738)
TOTAL	13.201(9.883)	7.162(5.502)	3.850(3.288)	24.213(18.673)

4. — ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

12. Des bourses ont été attribuées pour les disciplines suivantes dans les universités du Moyen-Orient: agriculture, lettres, commerce, art dentaire, enseignement, génie civil, médecine, pharmacie, sciences, art vétérinaire, tawgihi (année d'enseignement préuniversitaire pour les étudiants jordaniens). Comme l'année dernière, on a veillé à rendre la sélection plus sévère, afin de s'assurer que tous les boursiers présentent les aptitudes nécessaires. Cet effort a porté ses fruits, comme en témoignent le niveau encourageant des études ainsi que le nombre des jeunes gens ayant obtenu leurs diplômes avec mention en juin 1957.

13. Les 369 bourses accordées durant l'année scolaire 1956-1957 ont été réparties comme suit entre les quatre régions (les chiffres entre parenthèses se rapportent à l'année 1955-1956).

Tableau 3

NOMBRE DE BOURSES ACCORDÉES

<i>Gaza</i>	<i>Jordanie</i>	<i>Liban</i>	<i>Syrie</i>	<i>Total</i>
97(90)	156(149)	73(69)	43(43)	369(351)

14. En 1956-1957, à la suite de l'accord conclu l'année précédente entre le Ministère irakien de l'éducation et l'Office, 12 étudiants réfugiés ont suivi les cours des diverses facultés de Bagdad. Ils ont été exonérés des droits de scolarité, et l'Office a pourvu à leurs frais de nourriture, de logement, d'achat de livres et de transport.

5. — FORMATION PROFESSIONNELLE

15. L'année écoulée a été consacrée en grande partie à préparer l'extension de la formation professionnelle pour répondre à la demande croissante de réfugiés qualifiés, tant dans les pays d'accueil que dans les autres pays arabes. Les perspectives d'emploi se multiplient pour toutes les catégories d'ouvriers spécialisés, d'employés de bureau qualifiés — sténodactylographes, etc. — et de techniciens — arpenteurs, dessinateurs, etc.; aussi, la préparation à ces différents métiers est-elle réclamée par un nombre de plus en plus grand de jeunes réfugiés qui sentent que cette formation, si elle est suffisamment poussée, leur assurera un avenir indépendant, et les demandes d'inscriptions sont beaucoup plus nombreuses que les places disponibles.

16. Il a fallu malheureusement renoncer à élargir ce programme en raison de l'insuffisance des crédits; les plans qui devaient être mis en train dès l'année dernière consistaient à créer au Liban une école d'agriculture pour 120 internes, ainsi que deux écoles professionnelles pour 200 internes chacune et une autre encore en Jordanie pour 400 internes.

17. L'expérience a démontré combien il est difficile de recruter des instructeurs qualifiés au Moyen-Orient, et comme il en fallait plus de 50 pour les écoles dont on envisageait la création, on a décidé d'ouvrir un centre où, durant la construction et l'aménagement de ces écoles, un certain nombre de gens de métier bien choisis recevraient une formation pédagogique. Les stagiaires de l'école professionnelle de Kalandia, un internat pourvu d'ateliers près de Jérusalem, ont construit un dortoir et un bâtiment pour les cours, et des experts désignés parmi les fonctionnaires internationaux ont établi un plan d'enseignement détaillé. Bref, toutes les dispositions avaient été prises pour mettre le projet à exécution, et seul le manque de fonds a obligé l'Office à y surseoir.

18. A la suite de l'incident égypto-israélien, l'école de formation professionnelle de Gaza a été fermée pendant trois mois. Contrairement à ce qui s'est passé pour de nombreuses installations de l'Office dans la région, il n'y a pas eu de pillage, et les bâtiments ainsi que le matériel ont subi très peu de dégâts. On a donc pu y réparer et entretenir les véhicules et autre matériel de l'Office qui avaient été endommagés, et y fabriquer des articles de première nécessité. Comme l'indiquait le rapport de l'année dernière, on avait introduit provisoirement un système de classes alternées, des préparatifs étaient en cours pour agrandir les ateliers afin de recevoir 300 élèves à la fois, et on avait mis au point les plans de construction d'un dortoir où pourraient être logés tous les élèves. On pensait que les travaux d'agrandissement seraient achevés à la fin de 1956. Ces projets ont été bouleversés par les événements de novembre, et au moment où il aurait été à nouveau possible de les reprendre, il a fallu procéder à des compressions budgétaires, de sorte que l'on est revenu au système d'une seule classe d'environ 150 élèves, et que l'on a réduit en conséquence les dimensions du dortoir.

19. L'école d'agriculture de Gaza est fermée. Ni le bétail ni le matériel agricole qui avaient été saisis en quasi-totalité n'ont été rendus. Un personnel réduit au minimum (deux instructeurs à demeure et un groupe d'ouvriers agricoles) continue de cultiver les terres de l'école.

20. Les écoles de Kalandia et de Gaza préparent à 12 métiers différents. Le tableau 4 montre la répartition des élèves par métier à la fin de l'année scolaire (les totaux pour l'année 1955-1956 sont indiqués entre parenthèses).

Tableau 4
NOMBRE D'ÉLÈVES

	Kalandia	Gaza
<i>Bâtiment</i>		
Maçons ^a	5	—
Charpentiers	—	32
Plombiers ^a	12	—
Dessinateurs ^a	6	—
<i>Electricité</i>		
Electriciens	12	16
Radio-mécaniciens	15	15
Poseurs de lignes ^a	—	—

	Kalandia	Gaza
<i>Mécanique et travail sur métaux</i>		
Mécaniciens (automobiles)	16	31
Forgerons-soudeurs	14	11
Forgerons-tôliers ^b	—	13
Ajusteurs-mécaniciens	17	29
Fondeurs ^b	—	7
	97 (136)	154 (272)

^a Cours donnés à Kalandia seulement.

^b Cours donnés à Gaza seulement.

On notera que le nombre total d'élèves est tombé de 408 à 251, et cela pour plusieurs raisons. A Gaza, comme on l'a indiqué au paragraphe 18, le système provisoire des classes alternées a été abandonné. La classe unique est au complet. A Kalandia, un certain nombre d'élèves se sont vu offrir des emplois et les ont acceptés avant d'avoir terminé leur apprentissage. Les deux cours pour lesquels on n'indique pas le nombre d'élèves se sont terminés peu avant la fin de l'année scolaire et, comme il convient de synchroniser l'entrée dans les écoles professionnelles et la fin des cours d'enseignement général, on a renvoyé les nouvelles inscriptions au début de septembre. A ce moment-là, le nombre total des stagiaires sera de 172.

21. Outre la formation assurée dans les écoles de l'Office, des cours à plein temps et à temps partiel sont organisés dans des établissements publics et privés des pays d'accueil: statistiques, agriculture, commerce, secrétariat, etc.

6. — ÉDUCATION DE BASE

22. L'activité des services d'éducation de base s'est poursuivie selon les plans exposés dans le dernier rapport annuel. Une étude récente du programme dans son ensemble permet de constater que les centres sont très fréquentés, et que parmi les cours les plus populaires figurent les classes de lecture et d'écriture, et l'artisanat féminin.

23. On peut se faire une idée des progrès de l'enseignement de la lecture et de l'écriture au cours de l'année d'après le nombre de personnes qui, ayant appris à lire et à écrire passablement leur langue maternelle, s'attaquent maintenant à l'anglais. Soulignons à ce propos que ce sont les réfugiés eux-mêmes qui expriment le désir d'apprendre l'anglais; ainsi, en Jordanie seulement, on a vu s'organiser spontanément 11 classes d'anglais que les élèves — hommes et femmes — suivent avec enthousiasme.

24. Les sections féminines des centres exercent une influence remarquable sur la vie de famille dans les camps, ainsi que ne cessent de le signaler les bureaux régionaux, et l'on s'accorde à reconnaître aujourd'hui que ce sont les femmes qui ont suivi les cours de lecture et d'écriture, de coupe et couture, de broderie et d'économie domestique élémentaire que les hommes demandent le plus volontiers en mariage.

25. L'enseignement des métiers manuels n'a pas été vain. Après avoir suivi des cours de cordonnerie et de travail du bois, un certain nombre d'élèves se sont installés à leur compte.

26. On s'est efforcé, surtout en Jordanie, de gagner les réfugiés au système des petites sociétés coopératives; on constate avec plaisir que cette idée a été reprise par plusieurs centres féminins.

27. Les chiffres indiqués dans le précédent rapport annuel restent inchangés, si ce n'est que le nombre des centres est tombé de 78 à 71 à la suite de fusions, et le personnel a diminué en proportion. L'effectif des cours de lecture et d'écriture reste légèrement supérieur à 4.000, l'assiduité variant selon les travaux saisonniers dans les camps. On peut cependant affirmer que les locaux disponibles à cet effet sont généralement utilisés à plein.

28. Le tableau 5 donne les statistiques de fin d'année scolaire.

Tableau 5

STATISTIQUES RELATIVES À L'ÉDUCATION DE BASE

	Nombre de centres	Nombre de participants	Nombre d'instructeurs	Nombre de classes
Gaza	22	1925	32	46
Jordanie	28	1997	45	80
Liban	10	544	14	18
Syrie	11	511	15	25
TOTAL	71	4977	103	169

7. — FORMATION PÉDAGOGIQUE

29. Pendant l'année scolaire 1956-1957, 20 jeunes filles parvenues à différents niveaux de l'enseignement secondaire se sont inscrites à l'école d'institutrices de Naplouse, et 80 jeunes gens ayant terminé leurs études secondaires l'année précédente sont entrés à l'école d'instituteurs de Ramallah, ce qui porte l'effectif de ces deux établissements à 40 et 100 respectivement.

30. Des difficultés financières ont forcé l'Office à fermer les écoles normales. Les 40 premiers inscrits ont

subi et passé avec succès un examen d'aptitude pédagogique, organisé par le Ministère jordanien de l'éducation.

31. C'est avec beaucoup de regret que l'Office a pris la décision de fermer les écoles normales et cette mesure a été accueillie avec un sentiment de profonde déception par le personnel enseignant, les élèves et les fonctionnaires jordaniens. Tous les intéressés sont pleinement conscients des conséquences de cette décision sur le niveau futur de l'enseignement. L'Office ne manquera pas d'étudier la question de la réouverture des écoles normales dès que des crédits seront disponibles, d'autant plus que le besoin d'instituteurs se fait sentir de façon pressante dans tous les pays du Moyen-Orient.

8. — INSTALLATIONS SCOLAIRES

32. La décision prise par l'Office d'interrompre provisoirement tous ses travaux de construction, en raison du manque de fonds, n'a pas manqué d'affecter son programme d'enseignement. Si cette mesure n'est pas rapportée d'ici la fin de l'année prochaine, la situation deviendra intenable dans les classes déjà bondées, d'autant plus qu'il est très difficile de louer des locaux.

9. — PERSONNEL ET SERVICES DE L'UNESCO

33. L'UNESCO a continué de recruter la plus grande partie du personnel international spécialisé chargé de diriger les services d'enseignement et de formation professionnelle de l'Office, et de payer leurs traitements. Le nombre de ces spécialistes a diminué de 3 à la suite de la fermeture des écoles normales dont il a été question au paragraphe 31. L'UNESCO a également fourni des livres et du matériel pour le programme expérimental de formation pédagogique, programme auquel elle attache un intérêt particulier.

ÉFFECTIF DES ÉLÈVES PAR CLASSE DANS LES ÉCOLES DE L'UNRWA-UNESCO À LA FIN DU MOIS DE MAI 1957

Classes primaires

Régions	1ère année		2ème année		3ème année		4ème année		5ème année		6ème année		Total	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Gaza	2.853	3.028	2.702	2.812	3.780	2.658	4.651	2.413	4.223	1.550	3.319	887	21.528	13.348
Jordanie	4.047	3.536	4.163	3.678	5.332	3.696	5.330	3.135	4.620	1.531	2.836	527	26.328	16.103
Liban	1.818	1.283	1.835	1.228	1.783	1.004	1.292	591	1.094	353	703	171	8.525	4.630
Syrie	1.383	1.071	1.044	725	1.301	799	1.417	770	1.356	455	557	164	7.058	3.984
TOTAL 10.101	8.918	9.744	9.744	8.443	12.196	8.157	12.690	6.909	11.293	3.889	7.415	1.749	63.439	38.065
TOTAL GÉNÉRAL	19.019	18.187	20.353	19.599	15.182	9.164	101.504							

Classes secondaires

Régions	1ère année		2ème année		3ème année		4ème année		5ème année		Total	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Gaza	2.927	535	2.626	322	—	—	—	—	—	—	5.553	857
Jordanie	2.179	290	1.184	71	550	—	230	—	104	—	4.247	361
Liban	627	46	324	6	—	—	—	—	—	—	951	52
Syrie	349	144	249	86	285	67	—	—	—	—	883	297
TOTAL 6.082	1.015	485	4.383	485	835	67	230	—	—	—	11.634	1.567
TOTAL GÉNÉRAL	7.097	4.868	902	104	230	13.201						

RÉPARTITION DES ENFANTS RÉFUGIÉS DE PALESTINE FRÉQUENTANT L'ÉCOLE EN MAI 1957

Régions	Nombre des écoles de l'UNRWA-UNESCO	Classes primaires				Classes secondaires				Nombre total des élèves subventionnés des classes primaires et secondaires				Effectif total des réfugiés fréquentant l'école	Population réfugiée (estimation en mai 1957)	Pourcentage des effectifs scolaires par rapport à la population réfugiée totale			
		Garçons		Filles		Garçons		Filles		Ecoles publiques		Ecoles privées				Juin 1954	Mai 1955	Mai 1956	Mai 1957
		Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total										
Gaza	74	21.528	13.348	34.876	5.553	857	6.410	1.595	—	42.881	216.914	17,70	19,05	20,04	19,76				
Jordanie	183	26.328	16.103	42.431	4.247	361	4.608	23,91	8.139	79.162	517.536	14,15	15,50	15,80	15,29				
Liban	49	8.525	4.630	13.155	951	52	1.003	1.176	9.081	24.415	109.145	20,40	22,65	23,02	22,36				
Syrie	66	7.058	3.984	11.042	883	297	1.180	7.121	2.261	21.604	95.629	22,80	22,18	24	22,59				
TOTAL	372	63.439	38.065	101.504	11.634	1.567	13.201	33.876	19.481	168.062	939.224	17,60	17,73	18,40	17,89				

ANNEXE F

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

1. — INTRODUCTION

1. L'Office, après avoir pris l'avis du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, va maintenant faire coïncider avec l'année civile son exercice financier qui, jusqu'ici, commençait le 1er juillet pour se terminer le 30 juin de l'année suivante. Les motifs de cette décision ont été exposés dans les deux derniers rapports annuels. Il a donc fallu étendre la durée de l'exercice financier en cours à 18 mois, du 1er juillet 1956 au 31 décembre 1957. Les états financiers de l'Office pour l'exercice dans son ensemble seront publiés au début de 1958, en même temps que le rapport du Comité des Commissaires aux comptes.

2. La présente annexe, qui donne un premier aperçu des opérations financières de l'Office au cours de la période de 18 mois se terminant le 31 décembre 1957, a été établie d'après le montant effectif des dépenses et recettes pour les deux premiers semestres de l'exercice, et leur montant estimatif pour le troisième et dernier semestre.

2. — RAPPORT FINANCIER (1ER JUILLET-30 JUIN 1957)

a) Prévisions budgétaires et montant des dépenses

3. Lors de sa onzième session, l'Assemblée générale, après avoir examiné le budget de l'exercice en cours, a autorisé l'Office à poursuivre l'exécution de ses programmes de secours et de réintégration "en tenant compte des limites que lui impose le montant des contributions accordées pour l'exercice financier". Ce budget porte sur la période de 18 mois comprise entre juillet 1956 et décembre 1957; or, le montant des dépenses effectives n'est connu que pour les deux premiers semestres de l'exercice; on ne saurait donc qu'esquisser une comparaison très générale entre prévisions et dépenses. Abstraction faite des crédits affectés au projet du Yarmouk et de la vallée du Jourdain et à celui du Sinai, les dépenses globales inscrites au budget s'élevaient à 65.400.000 dollars, dont 43.400.000 dollars pour les secours et 22.000.000 de dollars pour la réintégration. Or, les dépenses des 12 mois se terminant le 30 juin 1957 se sont élevées au total à 35.200.000 dollars dont 25.000.000 de dollars pour les secours et 10.200.000 dollars pour la réintégration: c'est dire qu'elles sont demeurées très inférieures aux prévisions budgétaires. Elles se répartissent comme suit, par chapitres:

Tableau 1

DÉPENSES

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Du 1er juillet 1956 au 30 juin 1957
<i>Programme de secours</i>	
Rations de base.....	14.157
Alimentation d'appoint	1.438
Services de santé.....	2.584
Abris et camps.....	1.802
Services sociaux	477
Vêtements pour enfants.....	359
Immatriculation et contrôle des listes.....	325
Transports dans les régions d'activité de l'Office..	1.370
Entreposage et contrôle des stocks.....	799
Frais d'administration	486
Part des services généraux.....	994

Dépenses et pertes dues aux événements de Gaza	227
Réserve pour imprévus.....	—
TOTAL pour le programme de secours	25.018

Programme de réintégration

Enseignement	4.552
Formation professionnelle	912
Services de placement.....	382
Installations spéciales dans les camps.....	98
Programmes spéciaux	322
Entreprises de réintégration.....	2.412
Frais d'administration	245
Part des services généraux.....	993
Dépenses et pertes dues aux événements de Gaza	248

TOTAL pour le programme de réintégration 10.164

TOTAL pour les deux programmes 35.182

4. Les pertes et les frais supplémentaires dus aux événements de Gaza (475.000 dollars au total) n'étaient pas prévus, bien entendu, dans le budget primitif. En revanche, les dépenses afférentes aux denrées de base ont été inférieures aux prévisions, les prix des produits de première nécessité n'ayant heureusement pas atteint dans leur ensemble les niveaux que l'on craignait.

5. Au début de 1957, il est devenu évident que les recettes de l'Office ne lui permettraient pas de prendre toutes les dispositions prévues au budget, et il a fallu différer la mise en œuvre de certains programmes ou, s'ils étaient déjà en train, en réduire la portée. Sur le plan des secours, ces mesures n'ont pas encore eu de conséquences trop fâcheuses, mais en revanche, les activités de réintégration s'en sont trouvées considérablement réduites. Ces économies (par rapport au budget de 1956-1957) se répartissent comme suit:

Programme de secours

	<i>Dollars</i>	
a)	1.835.000	L'Office a renoncé à procéder à certaines améliorations, qui avaient fait l'objet de propositions spéciales, dans les services de secours;
b)	1.000.000	La plupart des travaux de construction ont été interrompus — le remplacement des abris défectueux, et autres installations et aménagements dans les camps, par exemple;
c)	400.000	Il a été mis fin au programme d'habillement des enfants;
d)	1.200.000	La réserve pour imprévus, inscrite au budget, n'a pas reçu d'affectation et n'en recevra vraisemblablement pas.
	4.435.000	TOTAL

Programme de réintégration

	<i>Dollars</i>	
a)	1.500.000	Construction de nouvelles salles de classe différée, ainsi que d'autres améliorations dans le domaine de l'enseignement;
b)	2.100.000	Construction et ouverture de nouvelles écoles de formation professionnelle différées;
c)	500.000	Construction de nouveaux camps différée;
d)	350.000	Réduction des services d'éducation de base;
e)	3.200.000	Suspension des projets de réintégration dont l'exécution n'avait pas encore commencé.
	7.650.000	TOTAL

b) *Recettes*

6. On trouvera au tableau 2 ci-dessous un état récapitulatif des sommes recouvrées du 1er juillet 1956 au 30 juin 1957;

Tableau 2

RECETTES

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Total	Secours	Réintégration
Contributions gouvernementales:			
Au titre des exercices précédents	4.514	1.126	3.388
Au titre de l'exercice courant...	23.750	23.739	11
Recettes diverses	590	437	153
TOTAL (12 mois)	28.854	25.302	3.552

7. Le tableau 7, à la fin de la présente annexe, donne le détail des contributions gouvernementales indiquées ci-dessus. On constatera que 38 gouvernements (y compris ceux des pays d'accueil), dont 31 Membres de l'Organisation des Nations Unies, ont contribué au budget de l'Office entre juillet 1956 et juin 1957. Cependant, comme par le passé, plus de 90 pour 100 du total des fonds destinés aux secours proviennent de deux pays seulement: les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Il convient aussi de noter que sur le montant global des contributions affectées aux secours, l'Office a reçu 23.700.000 dollars environ au titre d'engagement contractés durant la période en question et 1.100.000 dollars en exécution d'engagements contractés pour les exercices précédents. A l'heure actuelle, en ce qui concerne les secours, les engagements antérieurs sont honorés dans leur quasi-totalité, et le montant des recettes dépend désormais entièrement de celui des engagements qui seront contractés dans l'avenir. Notons en outre, bien que cela n'apparaisse pas dans le tableau qu'une grande partie de ces fonds n'a été versée à l'Office que vers la fin de la période considérée. Si donc dans le domaine des secours les recettes globales s'élèvent à 25.300.000 dollars dépassant ainsi légèrement les dépenses, l'Office en fait n'a su qu'au mois de juin 1957, c'est-à-dire à la fin de la période, à combien s'élèverait le chiffre des contributions pour ces 12 mois; en outre, ces fonds ne se sont pas toujours trouvés disponibles au moment voulu et, en attendant leur versement, l'Office a dû prélever sur ses réserves pour couvrir les dépenses au titre des secours.

c) *Excédent des dépenses sur les recettes*

8. A la suite des compressions budgétaires mentionnées au paragraphe 5 ci-dessus, les dépenses au titre des secours ont été légèrement inférieures aux recettes (300.000 dollars). Sur le plan de la réintégration, par contre, elles les ont dépassées de 6.600.000 dollars, réduisant d'autant le Fonds de roulement destiné au programme de réintégration.

d) *Actif et passif*

9. Au 30 juin 1957, l'Office avait un actif de 25.373.599 dollars, dont 17.384.414 dollars d'avoirs en caisse, en banque ou chez d'autres agents, et 6.793.152 dollars en stocks, et un passif de 4.237.664 dollars — sommes à payer et réserves — au titre surtout d'engagements contractuels à l'égard du personnel, indemnités de licenciement, par exemple. L'actif net (Fonds de roulement) ne s'élevait donc qu'à 21.135.935 dollars.

10. Au 30 juin 1957, après 12 mois d'activité, l'actif et le passif de l'Office s'étaient modifiés comme suit:

Tableau 3

ÉVOLUTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

1er juillet 1956-30 juin 1957

(En millions de dollars des Etats-Unis)

	30 juin		Réduction (majoration)
	1957	1956	
Total des avoirs.....	25,3	30,2	4,9
<i>A déduire:</i> Dettes et réserves	4,2	3,-	(1,2)
MONTANT NET DE L'ACTIF	21,1	27,2	6,1

11. Sur le Fonds de roulement, dont le montant global s'élevait à 21.100.000 dollars, 6.800.000 dollars se trouvaient investis dans les stocks, comme on l'a vu plus haut, et 5 millions de dollars étaient destinés à couvrir des engagements conditionnels — commandes de marchandises non encore livrées. Immobilisés pour assurer le renouvellement continu des approvisionnements, ces 11.800.000 dollars correspondent aux besoins de l'Office pour quatre ou six mois. En conséquence, une fois déduites la valeur des marchandises commandées et non encore livrées et celle des éléments d'actif non liquides qui s'élèvent à 700.000 dollars, le Fonds de roulement disponible au 30 juin 1957 ne s'élevait qu'à 8.600.000 dollars. Le tableau 4 ci-dessous indique la composition du Fonds de roulement au 30 juin 1957 ainsi que sa répartition entre les services de secours et de réintégration.

Tableau 4

COMPOSITION DU FONDS DE ROULEMENT

au 30 juin 1957

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Total	Secours	Réintégration
Fonds de roulement.....	21.136	16.161	4.975
<i>A déduire:</i> Fraction non disponible pour les activités courantes:			
Stocks, commandes de marchandises, etc.	11.800	11.400	400
Sommes à recevoir.....	700	700	—
TOTAL des avoirs à déduire	12.500	12.100	400
Fonds de roulement disponible pour les activités courantes au 30 juin 1957.....	8.636	4.061	4.575

3. — PRÉVISIONS FINANCIÈRES (1ER JUILLET-30 DÉCEMBRE 1957)

12. Compte tenu des compressions budgétaires énumérées au paragraphe 5 ci-dessus, et en supposant que les prix ne subissent pas une hausse imprévisible et inévitable, on pense limiter les dépenses du deuxième semestre 1957 à 12.300.000 dollars pour les secours et à 3.900.000 dollars pour la réintégration. On estime que, durant la même période, les recettes s'élèveront à 12.100.000 dollars pour les secours et à 1.700.000 dollars pour la réintégration.

13. Pour établir les prévisions de recettes au titre des secours, on a présumé que les engagements déjà contractés seraient honorés dans leur quasi-totalité et que les contribuants habituels s'engageraient à verser et verseraient effectivement des montants proportionnels à leurs contributions pour les 12 mois précédents. (On a tenu compte dans ces calculs du versement par le Royaume-Uni, au début de juillet, de 2.200.000 dollars au titre de ces six mois.) De même, pour la réintégration, on a fait entrer dans les prévisions un versement par le Royaume-Uni, début juillet, de 500.000 dollars, et on a présumé que les Etats-Unis verseraient encore, pour le même programme, 1.200.000 dollars, soit la moitié de leur contribution pour les 12 premiers mois de l'exercice 1956-1957. Les autres sources éventuelles de financement n'ont pas été prises en considération, car rien ne permet d'espérer jusqu'à présent que l'on en obtiendrait des fonds supplémentaires, pour tant si nécessaires.

14. Si ces prévisions se vérifient, les dépenses seront supérieures aux recettes—légèrement dans le cas des secours (268.000 dollars et de 2.200.000 dollars dans celui de la réintégration—et ce déficit de 2.400.000 dollars au total devra être couvert, comme par le passé, par un prélèvement sur le Fonds de roulement, si bien qu'au 31 décembre 1957, la fraction du Fonds de roulement disponible pour les activités courantes se trouvera ramenée à 6.200.000 dollars, dont 3.800.000 dollars pour les secours et 2.400.000 dollars pour la réintégration. Ces sommes permettront à peine de financer les activités de l'Office pendant deux mois et sont tout à fait insuffisantes, du point de vue d'une saine pratique financière, quand il s'agit d'exécuter des programmes de la nature et de l'ampleur de ceux de l'UNRWA.

4. — OPÉRATIONS FINANCIÈRES: RÉCAPITULATION (1ER JUILLET 1956-31 DÉCEMBRE 1957)

15. D'après les deux séries de chiffres analysés ci-dessus — dépenses et recettes effectives jusqu'au 30 juin 1957 et montants estimatifs jusqu'au 31 décembre 1957 — on estime que les dépenses pour la période de 18 mois s'élèveront au total à 51.400.000 dollars, contre des prévisions budgétaires de 65.400.000 dollars. (Dans le tableau 6 ci-dessous, on a mis en regard prévisions budgétaires et montants estimatifs des dépenses, classés par chapitre). Or, les recettes n'atteindront que 42.600 dollars; il y aura donc un déficit net de 8.800.000 dollars qu'il faudra couvrir par prélèvement sur la fraction du Fonds de roulement disponible pour les activités courantes. (En raison d'ajustements pour des exercices précédents et de réductions de stocks, ce fonds de roulement aura diminué en fait de 8.100.000 dollars, passant de 14.300.000 dollars au 1er juillet 1956 à 6.200.000 dollars au 31 décembre 1957.) Le tableau 5 ci-dessous fait apparaître le montant estimatif de l'ex-cédent des dépenses sur les recettes:

Tableau 5

RECETTES ET DÉPENSES (En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Total	Secours	Réintégration
1er juillet 1956-31 décembre 1957:			
Dépenses (montant estimatif)	51.417	37.356	14.061
Recettes (montant estimatif)	42.661	37.372	5.289
Excédent des dépenses sur les recettes	8.756	(16)	8.772

16. Comme on le voit, le montant estimatif des recettes au titre des secours, pour l'ensemble de l'exercice, est approximativement égal à celui des dépenses, mais cet équilibre apparent n'a été réalisé que grâce à des versements, pour un montant de 1.100.000 dollars au total, effectués au début de l'exercice en exécution d'engagements pour des exercices précédents; ces engagements pour l'exercice en cours sont presque entièrement honorés et l'on ne pourra donc pas compter sur de telles rentrées au 31 décembre 1957. En 1958, le financement du budget de secours dépendra donc entièrement des versements au titre du nouvel exercice. On trouvera à l'annexe G une analyse plus détaillée des crédits nécessaires pour l'exercice 1958, tant dans le domaine des secours que dans celui de la réintégration.

Tableau 6

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET MONTANT DES DÉPENSES (En milliers de dollars des Etats-Unis)

	Montant estimatif des dépenses (1er juillet 1956- 31 décembre 1957)	Prévisions budgétaires (1er juillet 1956- 31 décembre 1957)
<i>Programme des secours</i>		
Rations de base.....	21.376	22.222
Alimentation d'appoint	2.163	3.795
Services de santé.....	3.792	4.517
Abris et camps.....	2.632	3.914
Services sociaux	674	669
Vêtements pour enfants....	558	960
Immatriculation et contrôle des listes	492	516
Transports dans la région d'activité de l'Office.....	2.007	2.233
Entreposage et contrôle des stocks	1.247	1.064
Frais d'administration	724	768
Part des services généraux.	1.464	1.507
Dépenses et pertes dues aux événements de Gaza.....	227	—
Réserve pour imprévus.....	—	1.200
TOTAL pour le pro- gramme des secours	37.356	43.365
<i>Programme de réintégration</i>		
Enseignement	6.837	8.559
Formation professionnelle .	1.342	3.503
Services de placement.....	453	651
Installations spéciales dans les camps	99	609
Programmes spéciaux	446	801
Entreprises de réintégration	2.848	6.000
Frais d'administration	325	435
Part des services généraux.	1.463	1.507
Dépenses et pertes dues aux événements de Gaza.....	248	—
TOTAL pour le programme de réintégration	14.061	22.065
TOTAL pour les deux programmes	51.417	65.430

Tableau 7

CONTRIBUTIONS ANNONCÉES ET VERSÉES À L'UNRWA PAR LES GOUVERNEMENTS
Pour la période de 12 mois se terminant le 30 juin 1957

(En dollars des Etats-Unis)

Contribuants	Désignation	Contributions annoncées		Contributions versées		Solde à recevoir	
		Au titre des exercices précédents	Au titre de l'exercice 1956-1957	Au titre des exercices précédents	Au titre de l'exercice 1956-1957	Au titre des exercices précédents	Au titre de l'exercice 1956-1957
Arabie Saoudite	1.000 tonnes de carburants 2.000 tonnes de carburants et 60.000 dollars des Etats-Unis	55.480	—	54.169	—	1.311	—
Australie	50.000 livres australiennes	—	170.960	—	60.000	—	110.960
Autriche	Dollars des Etats-Unis	—	112.500	—	112.500	—	—
		—	1.050	—	1.050	—	—
Bahrein	700 livres sterling	—	1.960	—	1.960	—	—
Belgique	2.500.000 francs belges	—	50.000	—	30.000	—	20.000
Birmanie	30 tonnes de riz	—	2.972	—	—	—	2.972
Brésil	Dollars des Etats-Unis	25.000	—	—	—	25.000	—
Cambodge	Dollars des Etats-Unis	—	5.042	—	5.042	—	—
Canada	200.000 dollars canadiens et farine (300.000 dollars) 750.000 dollars canadiens	500.000	—	500.000	—	—	—
		—	772.500	—	708.125	—	64.375
Ceylan	500 livres sterling	—	1.400	—	1.400	—	—
Corée	Dollars des Etats-Unis	2.000	—	2.000	—	—	—
Danemark	300.000 couronnes danoises	43.478	—	43.478	—	—	—
Egypte	Transport, loyers et services portuaires jusqu'au 31 octobre 1956	—	51.888	—	51.888	—	—
	Transport, loyers et services portuaires du 1er avril au 31 décembre 1957	—	146.000	—	38.000	—	108.000
Etats-Unis	Dollars des Etats-Unis ^a	30.943.055 ^a	—	2.372.000 ^a	—	28.571.055 ^a	—
	Dollars des Etats-Unis	—	17.500.000	—	17.500.000	—	—
Finlande	Dollars des Etats-Unis	—	2.000	—	2.000	—	—
France	250.800.000 francs français ^a	716.571 ^a	—	16.571 ^a	—	700.000 ^a	—
	100.000.000 de francs français	285.714	—	285.714	—	—	—
	100.000.000 de francs français	—	285.714	—	142.857	—	142.857
	Loyers de terrains pour camps et entrepôts jus- qu'au 31 décembre 1957	—	33.942	—	22.656	—	11.286
Gaza	Loyers de dispensaires et de terrains jusqu'au 31 décembre 1957	—	42.187	—	26.986	—	15.201
Grèce	30 tonnes de raisins secs	11.000	—	11.000	—	—	—
	30 tonnes de raisins secs	—	11.000	—	—	—	11.000
Inde	Services, fournitures et matériel médicaux	31.499	—	14.210	—	17.289	—
Indonésie	Dollars des Etats-Unis	30.000	—	30.000	—	—	—
Iran	250.000 rials	3.350	—	3.350	—	—	—
Israël	Transport, droits de quai et services portuaires (du 1er novembre 1956 au 31 mars 1957)	—	135.957	—	135.957	—	—
Japon	Dollars des Etats-Unis	—	10.000	—	10.000	—	—
Jordanie	Eau et loyers de camps	120.400	—	120.400	—	—	—
	Eau et loyers de camps (voir également note b)	—	50.400	—	33.600	—	16.800
	Fournitures médicales	—	777	—	777	—	—

	10.500 ^a		10.500 ^a		10.500 ^a
Katar	—	—	—	—	—
Liban	107.820	—	—	107.820	—
Remboursement des frais portuaires pour la période allant du 1er novembre 1949 au 30 juin 1951	—	—	—	—	—
Eau et loyers de terrains de camps jusqu'au 31 décembre 1957	11.910	—	7.865	—	4.045
Luxembourg	2.000	—	2.000	—	—
Maroc	5.714	—	5.714	—	—
2.000.000 de francs français	—	—	—	—	—
Norvège	63.202	—	42.135	—	21.067
Nouvelle-Zélande	140.000	—	112.000	—	28.000
100.000 roupies pakistanaïses	—	21.000	—	—	—
100.000 roupies pakistanaïses	21.000	—	21.000	—	—
Pays-Bas	64.474 ^c	—	32.895	—	31.579
Philippines	1.250	—	1.250	—	—
Principauté de Monaco	286	286	—	—	—
200.000 francs français	—	—	—	—	—
3.142.914 livres sterling ^a	—	1.000.000 ^a	—	—	—
1.571.429 livres sterling	4.400.001	—	4.400.001	—	—
République fédérale d'Allemagne	24.997	—	24.997	—	—
105.000 marks	—	—	—	—	—
450.000 couronnes suédoises (au 31 décembre 1957) (voir note d)	—	—	—	—	—
Suède	19.234	322	57.915	18.912	28.957
Matériel d'hôpitaux (solde d'engagements)	—	—	—	—	—
Loyers et transports (au 31 décembre 1957)	103.300	—	72.857	—	30.443
Turquie	5.000	—	—	5.000	—
Livres turques ou fournitures	—	—	—	—	—
Uruguay	5.000	—	—	5.000	—
Dollars des Etats-Unis	—	—	—	—	—
Yougoslavie	40.000	40.000	—	—	—
Fournitures de secours	—	—	—	—	—
Dons en espèces ou en nature	40.000 ^e	—	—	—	40.000
TOTAL	24.437.233	4.514.500	23.749.691	37.251.546	687.542

^a Affecté par le contribuant au programme de réintégration. Les versements effectués par les Etats-Unis en exécution de leurs engagements relatifs à ce programme sont, comme leurs contributions au titre du programme des secours, assortis de cette réserve qu'ils ne peuvent pas dépasser 70 pour 100 du total des contributions reçues pour la réintégration.

^b La Jordanie s'est engagée à verser 5.000 dinars jordaniens (14.000 dollars des Etats-Unis) par mois, mais l'Office n'a reçu aucune contribution depuis la fin de novembre 1952, à l'exception des fournitures d'eau et du loyer de terrains de camps jusqu'au 30 juin 1957, estimées, comme l'indique le tableau, à 154.000 dollars.

^c Sous réserve de la ratification parlementaire.

^d De plus, la Suède s'est engagée à verser, pour le 1er semestre de 1958, 150.000 couronnes suédoises (28.957 dollars).

REMARQUES. — Le tableau ci-dessus, extrait du rapport financier de l'Office pour les 12 mois se terminant le 30 juin 1957, et reproduit intégralement dans la présente annexe, permet une comparaison immédiate des recettes et des dépenses effectuées durant cette période, après laquelle les chiffres disponibles ne représentent que des estimations. Cependant, lors de la rédaction du présent rapport (mi-septembre), on connaissait déjà le montant des contributions effectivement reçues en juillet et août 1957; en résumé, la situation était la suivante :

Le montant global de ces contributions s'élevé à 2.900.000 dollars, dont 2.700.000 dollars versés par le Royaume-Uni au titre du semestre se terminant le 31 décembre 1957, soit 2.200.000 dollars pour les secours et 500.000 dollars pour la réintégration. Le solde, de 200.000 dollars environ, représente des contributions de moindre importance provenant de divers gouvernements, entre autres les services fournis par les pays d'accueil, et évalués à leurs taux mensuels, ainsi que des marchandises ou services fournis par la France, l'Inde et la Turquie, et des versements en espèces de la Belgique (20.000 dollars), de la France (71.429 dollars), du Japon (5.000 dollars), de la Nouvelle-Zélande (28.000 dollars), de la Norvège (21.067 dollars), du Pakistan (10.482 dollars) et de la Suède (28.957 dollars). La contribution du Cambodge à l'A.A.T.N.U. adressée par erreur à l'UNRWA, a été remboursée et les états financiers ont été ajustés en conséquence.

En ce qui concerne les engagements non encore honorés au titre des secours, on annonce que le riz de Birmanie est en route; le versement du reliquat de la contribution par le Canada est attendu pour octobre ou novembre; les raiains secs de Grèce doivent parvenir à l'Office peu après la récolte d'automne; les Pays-Bas ont contracté pour 1956-1957 un engagement supplémentaire qui sera sans doute honoré d'ici le 31 décembre 1957; le pétrole de l'Arabie Saoudite est à la disposition de l'Office qui y recourra pour ses distributions de l'hiver prochain; et les négociations se poursuivent avec la Yougoslavie quant aux catégories d'approvisionnements qui peuvent être mises à la disposition de l'Office et lui seraient utiles.

ANNEXE G

BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 1958

INTRODUCTION

1. Le présent document se rapporte au budget de l'Office pour l'exercice financier 1958 (1er janvier-31 décembre 1958). On prévoit que les recettes de l'Office, s'il doit assurer l'exécution d'un programme de secours réduit aux services essentiels (25.660.000 dollars) et maintenir tout au moins les activités de réintégration indispensables (15 millions de dollars), devront s'élever à 40.660.000 dollars. Les deux programmes sont exposés en détail dans le tableau annexé au présent document, ainsi qu'aux paragraphes 5 à 67 ci-dessous. La question du financement du budget de 1958 est traitée aux paragraphes 68 à 70.

2. Il convient de souligner que les programmes et activités prévus à ce budget représentent le strict minimum que l'Office doit et peut assurer, tant sur le plan des secours que sur celui de la réintégration, en application du mandat qui lui a été conféré par l'Assemblée générale. En fait, il y a nombre de domaines dans lesquels l'Office voudrait voir ses services élargis ou améliorés, et seules l'expérience des années précédentes et la conjoncture actuelle nous ont empêchés d'inclure dans le budget pour 1958 ces extensions et améliorations. Ce sont là des mesures que l'Office aimerait prendre dans leur ordre de priorité, s'il recevait des contributions plus importantes que l'expérience ne lui permet de l'espérer. Tel qu'il a été établi, ce budget représente également un strict minimum en ce sens que les montants fixés pour mener à bien les programmes dont on a prévu l'exécution sont calculés au plus juste, car on s'est efforcé de les établir en fonction des dépenses effectuées depuis le début de 1957. Il convient également de souligner que, pour financer un budget préparé dans ces conditions, il sera indispensable que l'Office reçoive des contributions suffisantes pour couvrir intégralement ses dépenses, et assez à l'avance, attendu que la fraction disponible de son fonds de roulement sera pratiquement épuisée au 31 décembre 1957.

3. D'ordinaire, le budget de chaque exercice financier était présenté en regard de celui de l'exercice précédent. Cette année, cependant, les prévisions budgétaires pour 1958 ont été comparées aux estimations de dépenses pour l'année civile 1957, calculées sur la base des dépenses effectives des sept premiers mois de l'année. Deux considérations nous ont amenés à nous écarter ainsi de la pratique suivie jusqu'ici. Tout d'abord, l'exercice financier antérieur à celui de 1958 s'étend exceptionnellement sur 18 mois (cette prolongation de la période normale ayant pour but de ramener la comptabilité de l'Office à l'année civile), alors que le présent budget ne couvre que 12 mois. En second lieu, la pénurie de fonds a conduit à réduire certains frais ou à supprimer des postes dont le maintien aurait entraîné des dépenses en 1957, de sorte qu'il est sans doute plus utile de comparer le nouveau budget avec les estimations de dépenses se rapportant à toute l'année civile 1957 plutôt qu'à une partie de l'exercice 1956-1957.

4. Il convient de souligner que les prévisions pour 1958 ont été établies dans l'hypothèse qu'il ne se produise pas de hausse des prix des approvisionnements, et notamment des denrées alimentaires de base, par rapport à 1957. Une forte variation des prix modifierait d'autant le montant des fonds nécessaires.

1. — PROGRAMME DE SECOURS

a) Généralités

5. Le budget de 25.660.000 dollars pour le programme des secours, à supposer que les prix des produits de base demeurent constants, permettra uniquement de maintenir les services à leur niveau minimum de 1956-1957. On a dû nécessairement prévoir un minimum de dépenses supplémentaires au titre de l'accroissement naturel de la population ainsi que des augmentations annuelles de traitements; il n'y a pratiquement aucun crédit, en revanche, pour les travaux de construction et le matériel, à l'exception du remplacement de logements devenus inhabitables dans les camps, de certaines installations sanitaires indispensables, et d'une modeste somme destinée à faire face aux besoins croissants de logements supplémentaires. En bref, le présent budget ne répond qu'aux besoins absolument essentiels en matière d'alimentation, de logement et de soins médicaux, à des niveaux que l'Office ne saurait abaisser sans mettre sérieusement en péril la santé des réfugiés.

b) Rations de base

Budget 1958	Estimation 1957
14.850.000 dollars	14.600.000 dollars

6. Ce chapitre prévoit une ration individuelle de farine, de riz, de sucre, de lentilles, de dattes et autres produits secs de base, correspondant approximativement à 1.500 calories par jour en été et 1.600 calories en hiver, dont bénéficient en moyenne 842.300 personnes, qui reçoivent également une ration mensuelle de 150 grammes de savon; il faut y ajouter une couverture par an pour trois personnes et, pour les 380.000 réfugiés vivant dans les camps, une ration mensuelle d'un litre et demi de pétrole lampant durant les cinq mois d'hiver.

7. Le coût de la ration de base comprend, outre le prix d'achat des approvisionnements, les frais portuaires et les frais de transport des marchandises jusqu'aux entrepôts régionaux les frais de contrôle de la qualité et les frais de distribution aux intéressés. Le coût d'entreposage, repen'ant, et celui du transport des entrepôts jusqu'aux centres de distribution figurent respectivement au chapitre i "Contrôle et entreposage des stocks" et au chapitre h "Transports dans la région d'activité de l'UNRWA", ci-dessous.

8. Les prévisions pour 1958 dépassent de 250.000 dollars les dépenses estimatives pour 1957, en raison des augmentations annuelles des traitements du personnel ainsi que du modeste crédit prévu pour faire face à l'accroissement naturel de la population réfugiée. Comme il a été indiqué au paragraphe 5 ci-dessus, aucune réserve n'a été constituée en prévision d'une hausse éventuelle en 1958 des prix des produits de première nécessité.

c) Alimentation d'appoint

Budget 1958	Estimation 1957
1.520.000 dollars	1.480.000 dollars

9. Ce chapitre prévoit des rations spéciales en supplément de la ration de base dans le cas de certaines catégories de réfugiés dont l'état exige une alimentation d'appoint; voici le détail:

Types de rations	Nombre de calories par jour	Catégories de bénéficiaires	Nombre de bénéficiaires
i) Lait entier ...	195	Enfants de moins de 1 an	12.650
ii) Lait écrémé ..	175	Enfants âgés de 1 à 15 ans, femmes enceintes et nourrices, cas médicaux	197.406
iii) Un repas chaud par jour	600-650	Cas de malnutrition..	48.030
iv) Ration spéciale de farine, riz, etc.	500	Femmes enceintes et mères qui allaitent	26.150
v) Ration spéciale de farine, riz, etc.	1.500-1.600	Tuberculeux non hospitalisés	1.550
vi) Rations spéciales vitaminées..	—	Enfants des écoles, femmes enceintes et mères qui allaitent, cas médicaux	155.500

10. Le coût de l'alimentation d'appoint a été calculé de la même façon que celui de l'alimentation de base (par. 5 ci-dessus), et avec les mêmes réserves en ce qui concerne les frais d'entreposage et de transport, mais il comprend également une marge pour les frais de reconstitution et de stérilisation du lait en poudre, et les frais de préparation et de la distribution des repas chauds.

11. Les prévisions pour 1958 dépassent de 40.000 dollars les dépenses estimatives pour 1957; cet écart est dû surtout au fait qu'au début de l'année 1957 les services d'alimentation à Gaza fonctionnaient encore au ralenti, à la suite de l'occupation israélienne de la zone, fin 1956. Or, les activités de l'Office à Gaza ont maintenant repris leur cours normal.

d) Services de santé

Budget 1958	Estimation 1957
2.500.000 dollars	2.500.000 dollars

12. Ce chapitre englobe le coût des mesures de médecine préventive et celui des traitements curatifs appliqués dans les dispensaires et hôpitaux au bénéfice d'une population d'environ 900.000 réfugiés, notamment les soins de médecine générale, les soins dentaires, les soins psychiatriques et les mesures spéciales de lutte contre la tuberculose.

13. Le coût des Services de santé comprend tous les frais afférents à l'exécution du programme de santé de l'Office, à l'exception des frais de transport des fournitures médicales dans la région d'activité de l'Office qui figurent sous une autre rubrique (voir chapitre h ci-dessous).

14. Bien que le montant global inscrit au budget de 1958 soit identique au montant estimatif des dépenses pour 1957, il ne comporte aucun crédit pour les travaux de construction et le matériel, auxquels 90.000 dollars auront été consacrés en 1957. Cependant, les économies prévues dans le domaine de la construction seront résorbées par l'augmentation inévitable de certains frais périodiques, notamment une allocation plus importante au sanatorium de Bhannès pour les tuberculeux (le sanatorium n'aura été ouvert que durant les huit derniers mois de 1957) ainsi que par un crédit plus important pour les activités à Gaza (forcément ralenties au début de l'année, mais maintenant redevenues normales) et par les augmentations annuelles de traitements.

e) Abris et camps

Budget 1958	Estimation 1957
1.730.000 dollars	1.530.000 dollars

15. Ce chapitre prévoit la fourniture et l'entretien d'abris pour environ 380.000 réfugiés, ainsi que la fourniture d'eau, les installations sanitaires, la lutte contre les insectes et les rongeurs, (ces dernières activités bénéficient également à environ 35.000 réfugiés qui se sont installés aux abords des camps de l'UNRWA).

16. L'allocation budgétaire pour 1958 se décompose comme suit:

	Budget 1958 (Dollars)	Estimation 1957 (Dollars)
i) Frais périodiques de réparation des abris, d'installations sanitaires, de fourniture d'eau, etc.....	830.000	810.000
ii) Remplacement d'abris devenus inhabitables	650.000	520.000
iii) Fourniture d'abris supplémentaires	150.00	50.000
iv) Travaux de construction divers (latrines, incinérateurs, routes, etc.)	100.000	150.000
	<u>1.730.000</u>	<u>1.530.000</u>

17. La majoration des frais périodiques, égale à 20.000 dollars, doit couvrir l'amélioration de certains services sanitaires en Jordanie, qui s'impose d'urgence, ainsi que les augmentations annuelles de traitements.

18. Le crédit de 650.000 dollars affecté au remplacement d'abris doit permettre de continuer l'exécution du programme commencé en 1956, poursuivi en 1957, et visant à remplacer les tentes usées par des logements durables plutôt que par de nouvelles tentes. Bien que le coût initial de construction d'un logement durable soit supérieur au prix d'une nouvelle tente, cette solution est beaucoup plus économique à long terme — pas de remplacement à prévoir et entretien bien moins coûteux — et le réfugié se trouve ainsi pourvu d'un logement bien plus adéquat. Avant 1957, le remplacement de tentes usées par de nouvelles tentes coûtait entre 200.000 dollars et 300.000 dollars par an, imputés sur le chapitre des "Abris", auxquels il fallait encore ajouter plusieurs milliers de dollars pour les frais de remise en état. En 1957, le remplacement des tentes usées par des abris durables est en bonne voie, de sorte qu'on ne pense pas à acheter des tentes cette année. Aucune allocation n'a été prévue pour l'achat de tentes en 1958 sous réserve que l'on obtienne suffisamment de fonds pour poursuivre l'exécution du programme. Si toutefois les fonds venaient à manquer en 1958, l'Office devrait alors recourir aux sommes dont il pourrait disposer pour acheter des tentes, car il faut bien loger d'une façon ou d'une autre les milliers de familles réfugiées en Jordanie, au Liban et en Syrie, dont les tentes actuelles seront devenues inutilisables en 1958.

19. Le crédit de 150.000 dollars destiné à la construction d'abris supplémentaires, qu'il faut distinguer de la somme nécessaire pour remplacer les abris devenus inhabitables, ne suffira qu'à loger environ 15.000 personnes et ne répond donc qu'aux besoins les plus urgents dus aux changements dans la situation familiale, aux naissances, etc. Il a fallu majorer de 100.000 dollars le montant estimatif des dépenses de 1957 afin de faire face, non seulement aux nouveaux besoins qui surgiront en 1958, mais également à ceux qui, durant les années précédentes, n'ont pas encore été satisfaits et sont donc maintenant doublement urgents.

20. L'inscription de 100.000 dollars sous la rubrique "Frais divers de construction" répond aux besoins urgents de nouvelles installations sanitaires, surtout de latrines. Il faudrait procéder à d'autres aménagements encore dans les camps (bains publics, abattoirs, amélioration des systèmes d'égouts, etc.), mais ces dépenses, figurant plus bas sur la liste des priorités, ont été exclues des prévisions.

f) *Services sociaux*

<i>Budget 1958</i>	<i>Estimation 1957</i>
590.000 dollars	480.000 dollars

21. Il s'agit des activités suivantes :

i) 240.000 dollars par an pour l'assistance individuelle parmi les réfugiés qui se trouvent dans une situation particulièrement pénible — veuves, orphelins, vieillards, malades chroniques, personnes physiquement diminuées — ainsi que pour une modeste participation aux frais d'enterrement et aux dépenses des institutions religieuses desservant les réfugiés.

ii) 200.000 dollars pour fret maritime et distribution de vêtements offerts aux réfugiés, dons qui, en 1958, constitueront leur unique ressource vestimentaire. C'est surtout grâce aux efforts généreux des sociétés bénévoles qu'il est possible de vêtir les réfugiés. La contribution de l'Office à ce programme ne couvre que les frais du transport maritime et du transport dans la région d'activité de l'Office et, dans certains cas, ceux de la distribution.

L'Office a récemment entrepris de fournir des vêtements neufs aux enfants, et l'on estime à 500.000 dollars le montant des dépenses qu'il aura effectuées à ce titre en 1957. Les contributions annoncées à l'Office pouvant se révéler insuffisantes, il a été décidé, bien à regret, de supprimer cette rubrique du budget de 1958, les vêtements étant considérés d'une importance moins pour le bien-être des réfugiés que les rations alimentaires, les soins médicaux et les abris. Les besoins vestimentaires des réfugiés n'en demeurent pas moins réels et ne font qu'augmenter chaque année.

iii) 150.000 dollars destinés à un nombre limité de centres communautaires déjà équipés et qui contribuent de façon indéniable au bien-être d'un nombre appréciable de réfugiés. Auparavant, ce poste figurait au budget de la réintégration, sous la rubrique "programmes spéciaux", et comprenait tant le coût de l'éducation de base et des centres sociaux que celui des centres communautaires. La réorganisation de ces activités et la réduction des dépenses y afférentes ont conduit à transférer au chapitre des services sociaux, dans le budget des secours, les crédits destinés à ceux des centres qui demeureront ouverts.

22. Les prévisions pour 1958 dépassent de 110.000 dollars les dépenses estimatives pour 1957; cet écart est dû au transfert, mentionné ci-dessus, des crédits affectés aux centres communautaires (150.000 dollars), partiellement compensé par la réduction prévue (40.000 dollars) du fret des vêtements offerts aux réfugiés.

g) *Immatriculation et contrôle des listes*

<i>Budget 1958</i>	<i>Estimation 1957</i>
330.000 dollars	325.000 dollars

23. Ce chapitre comprend le coût de l'immatriculation des réfugiés, du contrôle de leur droit aux secours, ainsi que de l'élaboration des données statistiques relatives aux Services de santé, d'éducation et autres activités de l'Office.

24. L'augmentation des dépenses prévues par rapport à 1957 est due aux augmentations annuelles de traitements.

h) *Transports dans la région d'activité de l'Office*

<i>Budget 1958</i>	<i>Estimation 1957</i>
1.340.000 dollars	1.285.000 dollars

25. Ce chapitre comprend tous les transports de personnes dans la région d'activité de l'Office et tous les transports des approvisionnements (y compris les frais de manutention dans les ports) de leur lieu de prise en charge par l'Office à leur lieu de consommation; en sont exclus cependant les frais portuaires afférents aux denrées alimentaires de base, et le coût de leur transport jusqu'aux entrepôts régionaux: on a cherché en effet à éliminer certaines fluctuations apparentes du prix des denrées de base qui résulteraient du fait que ces denrées sont achetées tantôt sur place et tantôt à l'étranger (voir également par. 7 ci-dessus).

26. Le coût des transports est essentiellement fonction de l'ampleur des activités de l'Office qui nécessitent des mouvements de personnes ou de marchandises. Il faut remarquer cependant que les tarifs régionaux ont fortement augmenté depuis un an, et l'on a tenu compte de cette augmentation pour fixer les crédits prévus à ce titre. D'autre part, on s'efforce de réduire les transports au strict minimum et l'on a réalisé ainsi des économies substantielles, notamment sur les transports de personnes.

27. Comme on le fait remarquer au paragraphe 30 ci-dessous, ce chapitre comprend maintenant certains frais portuaires qui se trouvaient inscrits auparavant sous la rubrique "Contrôle des stocks et entreposage".

28. L'augmentation de 55.000 dollars par rapport aux dépenses estimatives de 1957 est due en grande partie au transfert à ce chapitre des frais de certaines manutentions portuaires, comme on l'a indiqué ci-dessus; en effet, la hausse des taux de fret et les augmentations des traitements du personnel ont été pratiquement compensées par les économies réalisées sur les transports de personnes.

i) *Contrôle des stocks et entreposage*

<i>Budget 1958</i>	<i>Estimation 1957</i>
700.000 dollars	860.000 dollars

29. Ce chapitre comprend les frais d'entreposage des marchandises après leur réception dans la région d'activité de l'Office ainsi que les frais administratifs afférents au contrôle adéquat des stocks d'approvisionnement, dont la valeur s'élève à plusieurs millions de dollars.

30. Certains frais portuaires encourus à Beyrouth et à Port-Saïd, qui étaient portés au cours des exercices précédents au chapitre "Contrôle des stocks et entreposage", ont été virés à celui des "Transports dans la région d'activité de l'Office (voir par. 27 ci-dessus), car ils représentent plutôt des frais de transport proprement dit que des frais d'entreposage.

31. La réduction des dépenses pour 1958 par rapport à leur montant estimatif pour 1957, égale à 160.000 dollars, est due au virement des frais portuaires au chapitre des transports, comme il a été indiqué ci-dessus (50.000 dollars), à la réduction de la provision pour pertes de marchandises en cours de manutention (39.000 dollars) et au fait qu'aucun crédit n'a été affecté aux travaux de construction (contre 84.000 dollars en 1957), ces différentes économies étant partiellement absorbées par les augmentations annuelles de

traitements et l'ouverture d'un nouvel entrepôt en Jordanie.

j) *Services généraux*

<i>Budget 1958</i>	<i>Estimation 1957</i>
2.500.000 dollars	2.600.000 dollars

32. Ce chapitre englobe les frais généraux d'administration afférents tant au programme des secours qu'à celui de la réintégration, au Siège aussi bien que dans les bureaux régionaux, ainsi que les frais des services juridique, financier, de l'information, du personnel et autres, et ceux du Bureau de liaison à New-York.

33. Bien que les activités des services généraux intéressent à la fois la réintégration et les secours, les dépenses y afférentes ont été inscrites, en 1958, dans le budget des secours pour des raisons d'ordre technique, qui sont exposées au paragraphe 8 ci-dessous intitulé "Imputation de certains coûts sur le budget de la réintégration".

34. Les années précédentes, certains frais inscrits maintenant sous la rubrique "Services généraux" étaient imputés directement sur le budget des secours ou sur celui de la réintégration, sous la rubrique "Administration des secours" ou "Administration de la réintégration". Cependant, l'organisation administrative de l'Office a fait l'objet d'une étude critique, à la suite de laquelle il a paru opportun, pour assurer une meilleure intégration des services, d'imputer au chapitre des "Services généraux" tous les frais d'administration générale, sous réserve de la ventilation des frais décrite au paragraphe 38 ci-dessous.

35. La réduction des dépenses, (100.000 dollars), par rapport à leur montant estimatif pour 1957, provient surtout des économies que permettra l'intégration des services mentionnée ci-dessus, et d'une simplification des activités, notamment dans le domaine des services techniques, économies partiellement absorbées par les augmentations annuelles de traitements. On étudie activement à l'heure actuelle la possibilité de réduire davantage encore les dépenses par de nouvelles mesures d'intégration, qui seraient appliquées d'une façon aussi générale que possible.

k) *Réserve pour imprévus*

<i>Budget 1958</i>	<i>Estimation 1957</i>
800.000 dollars	—

36. Un crédit de 800.000 dollars a été inscrit à ce chapitre pour imprévus ou cas d'urgence, tels que les dommages causés par les orages d'hiver aux abris. Cette allocation, qui ne s'élève qu'à 3 pour 100 total du budget des secours (y compris les crédits affectés aux Services généraux), est considérée comme une marge de sécurité strictement indispensable, d'autant que les autres chapitres du budget ne comprennent absolument aucune réserve.

37. La réserve pour imprévus, n'est pas destinée à absorber une hausse éventuelle des prix des produits de première nécessité. Si une hausse marquée venait à se produire, l'augmentation des dépenses de l'Office pourrait être assez forte pour requérir des fonds supplémentaires et une révision du budget dans son ensemble.

l) *Imputation de certains coûts sur le budget de la réintégration*

<i>Budget 1958</i>	<i>Estimation 1957</i>
1.200.000 dollars	1.160.000 dollars

38. Les services d'immatriculation, de contrôle des listes, de contrôle des stocks, d'entreposage et de trans-

ports dans la région d'activité de l'Office et les services généraux, dont les frais sont imputés en totalité sur le budget des secours puisqu'il s'agit en premier chef d'activités de secours, sont également utilisés pour les opérations de réintégration. En conséquence, 25 pour 100 de ce montant global, considérés comme représentant la part des frais administratifs et autres relevant du programme de réintégration, ont été portés au débit du budget de ce programme, et celui du programme de secours a été crédité d'autant.

39. L'ensemble de ces dépenses dépasse de 40.000 dollars le montant estimatif pour 1957, les frais imputables à la réintégration ayant pu être déterminés de façon plus précise que par le passé.

2. — PROGRAMME DE RÉINTÉGRATION

a) *Généralités*

40. Le budget de la réintégration, qui s'élève au total à 15 millions de dollars prévoit deux ordres de priorité parmi les activités de l'Office: dont certaines se poursuivront, bien que réduites en raison de l'insuffisance des contributions en 1957 (et il s'agit vraiment là d'un strict minimum), tandis que d'autres, qui conduiraient à la réintégration d'un nombre appréciable de réfugiés, ne pourront être entreprises que si l'on obtient les fonds nécessaires, en sus des sommes requises pour les activités de la première catégorie.

41. Les activités ayant priorité comprennent l'enseignement (programme normal), les services actuels de formation professionnelle et de placement, ainsi que l'achèvement des entreprises en cours; à ces dépenses, il faut ajouter la part des frais administratifs et autres virée du budget des secours à celui de la réintégration. C'est à ces différentes rubriques, dont le montant global s'élève à 7.190.000 dollars, que devront être affectés par priorité les fonds dont l'Office pourrait disposer pour 1958 au titre de la réintégration.

42. Au second rang sur la liste des priorités figurent un programme spécial d'enseignement à Gaza, l'extension du programme de formation professionnelle, la reprise des programmes d'indépendance économique (notamment le programme de subventions individuelles), ainsi que la construction d'installations spéciales dans certains camps. Bien que l'exécution de ces projets soit hautement souhaitable, l'Office ne peut prendre aucune mesure en ce sens avant d'obtenir les fonds correspondants qui lui font totalement défaut pour l'instant. Le coût total de ces projets s'élèverait à 7.810.000 dollars.

b) *Enseignement (programme normal)*

<i>Budget 1958</i>	<i>Estimation 1957</i>
4.700.000 dollars	4.650.000 dollars

43. A ce chapitre sont portés les frais de l'enseignement primaire (six classes) assuré à la quasi-totalité des enfants réfugiés inscrits pour cet enseignement, ainsi que de l'enseignement secondaire (cinq ou six classes) dispensé à un certain pourcentage des effectifs des écoles primaires, fixé à 15 pour 100 en Jordanie, au Liban et en Syrie, et à 21,4 pour 100 à Gaza. Le programme scolaire comprend également une formation artisanale là où l'on a pu équiper les installations voulues, avant que la pénurie de fonds en 1957 n'oblige l'Office à différer ses travaux de construction. L'enseignement est assuré tant dans les écoles de l'Office que dans des écoles privées ou publiques qu'il subventionne.

44. L'établissement du budget de l'enseignement se complique du fait que l'année scolaire court de juillet au mois de juin de l'année suivante, et l'exercice financier, de janvier à décembre. En conséquence, l'exercice financier 1958 englobe la deuxième moitié de l'année scolaire 1957-1958 et la première moitié de l'année scolaire 1958-1959. Il a fallu tenir compte naturellement des conséquences de l'accroissement naturel de la population d'une année scolaire à l'autre, ce qui donne pour chacune d'elles les effectifs suivants :

	Année scolaire 1957-1958	Année scolaire 1958-1959
Enseignement primaire	152.000	155.500
Enseignement secondaire	26.500	27.000
TOTAL	178.500	182.500

45. Aucun crédit n'a été prévu pour des travaux de construction en 1958, bien qu'il faille d'urgence des classes supplémentaires et des services administratifs, si l'on veut disposer d'établissements adéquats pour recevoir un nombre croissant d'élèves dans certaines régions, et dans d'autres décongestionner les écoles. Une grande partie des travaux de construction prévus à cet effet au budget de 1956-1957 ont été différés en raison du manque de fonds.

46. Le montant des dépenses dépassera de 50.000 dollars le montant estimatif pour 1957. En effet, il a fallu tenir compte de l'accroissement du nombre des élèves (90.000 dollars), des augmentations annuelles de traitements et de l'avancement de fonctionnaires (130.000 dollars) ainsi que de la nécessité de remplacer les approvisionnements détruits au cours de l'occupation du territoire de Gaza par Israël (25.000 dollars), ces augmentations étant partiellement compensées par le fait qu'aucun crédit n'a été prévu pour la construction de nouvelles salles de classe (contre 195.000 dollars en 1957).

c) Enseignement (programme spécial à Gaza)

Budget 1958	Estimation 1957
200.000 dollars	75.000 dollars

47. L'Office a pour principe de dispenser un enseignement secondaire (cinq ou six classes) à un certain pourcentage d'enfants réfugiés, fixé selon un barème progressif lié aux niveaux de l'enseignement dans les pays d'accueil. En 1957 cependant, le manque de fonds, a empêché d'accroître le pourcentage des élèves admis aux classes secondaires, qui a été maintenu, pour l'année scolaire 1957-1958, à peu près au même niveau que durant l'année scolaire 1956-1957. Les conséquences de cette mesure sont indiquées au paragraphe 43 ci-dessus : comme on l'a vu, le budget de l'enseignement en 1958 prévoit l'admission, dans les classes secondaires, d'un pourcentage des effectifs des classes primaires fixé à 15 pour 100 au Liban, en Syrie et en Jordanie, et à 21,4 pour 100 à Gaza (l'Office ayant tenu compte à l'origine, en consentant ce pourcentage exceptionnellement élevé, de la situation particulière qui règne à Gaza depuis 1954-1955).

48. Cependant, pour l'année scolaire 1957-1958, qui est partagée entre le budget de 1957 et celui de 1958, le Gouvernement égyptien a prié l'Office d'assurer l'enseignement secondaire de tous les enfants réfugiés qui y ont droit et qui ont terminé leurs études primaires. Cette mesure ouvrira les écoles secondaires, durant les années scolaires 1957-1958 et 1958-1959, à 3.800 et 5.000 élèves de plus respectivement, et portera la proportion des élèves des écoles secondaires par rapport à

ceux des écoles primaires de 21,4 pour 100 à 32 pour 100 en 1957-1958 et 35 pour 100 en 1958-1959. Les frais correspondant à cette augmentation des effectifs sont évalués à 170.000 dollars pour 1957-1958 et 220.000 dollars pour 1958-1959, sommes sur lesquelles 75.000 dollars devront figurer au budget 1957, 200.000 dollars à celui de 1958 et 115.000 dollars à celui de 1959, puisque l'année scolaire court du mois de juillet au mois de juin de l'année suivante, et l'exercice financier de janvier à décembre.

49. Il convient de souligner que l'admission de ces effectifs supplémentaires dans les écoles secondaires de Gaza n'est pas et ne saurait être recommandée uniquement pour des motifs éducatifs. Cependant, l'absence quasi totale de possibilités d'emploi sur le territoire y crée une situation spéciale dont l'Assemblée générale pourrait considérer qu'elle justifie des dépenses d'enseignement proportionnellement plus élevées qu'elles ne le seraient normalement.

50. Pour la première moitié de l'année scolaire 1957-1958 qui est (incluse dans l'exercice financier 1957), l'Office s'est récemment engagé à verser aux autorités égyptiennes, pour chacun des 3.800 élèves supplémentaires en question, 50 pour 100 environ de la subvention annuelle normale. Toutefois, il ne peut prendre à sa charge les 50 pour 100 correspondant à la deuxième moitié de l'année scolaire 1957-1958, ni une part quelconque des fonds requis pour la première moitié de l'année scolaire 1958-1959 (ces deux périodes, on l'a vu plus haut, étant comprises dans l'exercice financier 1958), à moins que l'Assemblée générale, n'approuve les crédits proposés à cet effet pour 1958, et ne fournisse les fonds nécessaires.

d) Formation professionnelle

Budget 1958	Estimation 1957
2.750.000 dollars	900.000 dollars

51. Ces fonds permettront de distribuer un petit nombre de bourses universitaires pour des études de médecine, de sciences et autres, préparant à des professions recherchées au Moyen-Orient, de construire et faire fonctionner des écoles professionnelles, normales et d'agriculture, et d'assurer d'autres services de formation professionnelle.

52. Comme on l'a remarqué au paragraphe 40 ci-dessus, il s'agit là à la fois d'activités en cours que l'Office estime devoir poursuivre dans toute la mesure du possible, et de projets qui, s'ils étaient mis à exécution (ou repris dans les cas où la pénurie de fonds en 1957 a amené à les interrompre), contribueraient à rendre un grand nombre de réfugiés économiquement indépendants, à relativement peu de frais. Les crédits affectés aux activités de la première catégorie sont les suivants :

	Montant des crédits (Dollars)
i) Bourses universitaires préparant à l'exercice de professions libérales.....	250.000
ii) Frais annuels de deux écoles professionnelles (Jordanie et Gaza).....	229.000
iii) Cours de commerce (Gaza et Liban).....	60.000
iv) Formation pédagogique (Gaza).....	52.000
v) Cours d'infirmières (Jordanie et Gaza).....	24.000
vi) Cours divers (toutes régions).....	25.000
vii) Administration et cours généraux.....	50.000
TOTAL	690.000

53. Les crédits inscrits au budget pour des activités à entreprendre ou à reprendre sont les suivants :

	1958 Investis- sments	1958 Frais annuels	1958 Frais totaux	Frais annuels après 1958
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
i) Ecole professionnelle, Jordanie.....	540.000	—	540.000	244.000
ii) Ecole professionnelle, Liban.....	578.000	—	578.000	244.000
iii) Ecole normale d'instituteurs, Jordanie..	200.000	95.000	295.000	95.000
iv) Ecole normale d'institutrices, Jordanie	197.000	88.000	285.000	88.000
v) Ecole d'agriculture, Gaza.....	50.000 ^a	100.000	150.000	100.000
vi) Ecole d'agriculture, Liban.....	212.000	—	212.000	100.000
TOTAL	1.777.000	283.000	2.060.000	871.000

^a Destinés uniquement à remplacer le matériel pillé. Les bâtiments sont déjà construits.

54. Aucun crédit n'est prévu pour les frais annuels, en 1958 de l'une ou l'autre des écoles professionnelles projetées, ou de l'école d'agriculture au Liban, car les travaux de construction, s'ils sont approuvés, ne seront guère terminés avant la fin de 1958. Les frais annuels de ces établissements après 1958 ne figurent au tableau qu'à titre d'information.

55. Des crédits sont prévus au budget pour couvrir les frais annuels, en 1958, des deux écoles normales que l'on se propose de construire ainsi que de l'école d'agriculture de Gaza. En effet, si les travaux de construction sont approuvés, ces établissements seront réouverts immédiatement, les écoles normales dans des bâtiments loués, et l'école d'agriculture de Gaza dans ses propres locaux. Les frais annuels de ces établissements, après 1958, ne sont indiqués eux aussi que pour information.

56. Tous les fonds dont l'Office pourra disposer au titre de la formation professionnelle en 1958 seront affectés par priorité aux activités indiquées au paragraphe 52, et celles dont il est question au paragraphe 53 ne seront mises en train que si l'Office est assuré d'avoir les fonds nécessaires, non seulement pour les lancer, mais encore pour en couvrir les frais pendant un nombre d'années suffisant, sur la base des prévisions de dépenses annuelles indiquées au paragraphe 53.

e) Services de placement

Budget 1958	Estimation 1957
150.000 dollars	190.000 dollars

57. Ces fonds couvriront les dépenses d'un service de placement chargé d'aider les réfugiés qualifiés à trouver des emplois, et l'octroi de subventions individuelles aux réfugiés qui désirent émigrer vers les régions leur offrant des possibilités d'emploi.

58. Les crédits prévus pour 1958, permettront seulement de couvrir les frais du service de placement et de fournir une aide financière modique à la migration. En 1957, l'Office a dépensé à ce dernier titre une somme importante dont ont surtout bénéficié les réfugiés désireux de partir aux Etats-Unis dans le cadre d'une loi maintenant venue à expiration, dite de secours aux réfugiés. Si cette loi était remise en vigueur, l'Office demanderait des fonds supplémentaires, dans la mesure où les réfugiés manifesteraient leur désir d'émigrer aux Etats-Unis et auraient besoin de subventions.

f) Installations spéciales dans les camps

Budget 1958	Estimation 1957
1.000.000 dollars	15.000 dollars

59. Ce chapitre prévoit la construction de nouveaux camps pour recevoir les réfugiés dont les logements

actuels sont absolument insuffisants et mal situés. Les gouvernements savent bien à quelles conséquences on s'exposerait en laissant les réfugiés dans de tels logements, et insistent pour que l'Office entreprenne la construction de camps. Dans les deux cas, où l'Office a pu le faire les réfugiés ont tiré le plus grand profit, matériel et psychologique, de ce changement.

60. En 1957, attendu le manque de fonds, a empêché de mettre en œuvre les plans de construction de nouveaux camps, mais des crédits à cet effet figurent dans le budget de 1958, de sorte que si l'Office obtient des fonds suffisants, ces plans abandonnés pour le moment pourront être rapidement exécutés.

61. On ne saurait utilement comparer les chiffres de 1958 avec ceux de 1957, le montant estimatif des dépenses pour 1957 représentant uniquement le solde du coût des programmes de 1955-1956 qui n'ont été achevés qu'au début de 1957.

g) Projets et programmes spéciaux

Budget 1958	Estimation 1957
5.000.000 dollars	1.755.000 dollars

62. Il s'agit d'un certain nombre de projets de réintégration, notamment dans les domaines agricole, industriel et commercial, qui doivent permettre aux réfugiés d'accéder à l'indépendance économique.

63. Les crédits demandés, qui s'élèvent à 5 millions de dollars au total, comprennent un montant de 450.000 dollars destinés à permettre l'achèvement de projets déjà entrepris mais qui ne seront sans doute pas encore achevés au 31 décembre 1957. Le solde, soit 4.550.000 dollars, est le total des sommes dont l'Office estime qu'elles pourraient être utilement affectées, en 1958, à des projets nouveaux ou remis en train, s'il obtenait les fonds nécessaires. Si tel était le cas, un des plans les plus importants, et celui qui serait exécuté en premier, serait la remise en train du programme de subventions individuelles en Jordanie, qu'il a fallu interrompre en 1957 faute de fonds.

64. Aucun crédit n'est prévu pour le projet du Yarmouk et de la Vallée du Jourdain ou pour celui du Sinaï; cependant, l'Office demanderait des fonds à ce titre en temps opportun, si l'exécution de ces projets devenait réalisable.

65. Au début de 1957, le manque de fonds a contraint l'Office à abandonner momentanément l'exécution de tous les projets à l'étude, de sorte que le montant estimatif des dépenses pour 1957 ne couvre que l'achèvement ou la poursuite des programmes en train. On ne saurait donc comparer le budget de 1958 au montant estimatif des dépenses pour 1957.

h) *Imputation, sur le budget de la réintégration, de certaines dépenses portées au budget des secours*

<i>Budget 1958</i>	<i>Estimation 1957</i>
1.200.000 dollars	1.160.000 dollars

66. Comme on l'a fait observer au paragraphe 38, tous les frais d'administration en général, d'immatriculation et de contrôle des listes, de transport et d'entreposage, sont inscrits tout d'abord au budget des secours; puis un pourcentage approprié en est imputé sur le budget de la réintégration. Cette méthode comptable est à la fois rationnelle et indispensable, car certains fonds versés à l'Office sont expressément réservés à la réintégration et doivent donc être imputés sur son budget.

67. Pour plus de détails à ce sujet, on se reportera aux paragraphes 38 et 39, où se trouve expliquée notamment l'augmentation des dépenses par rapport à 1957.

3. — FINANCEMENT DU BUDGET DE 1958

a) *Programme de secours*

68. Le montant estimatif du fonds de roulement (excédent de l'actif sur le passif), dont l'Office disposera pour les secours au 31 décembre 1957, ne dépassera sans doute pas 15.900.000 dollars, même dans l'hypothèse la plus favorable, c'est-à-dire si l'Office reçoit d'ici là des Etats-Unis et d'autres contributeurs, qui ne se sont pas encore engagés, des versements au titre du deuxième semestre 1957 proportionnels à leurs contributions pour les 12 mois précédents. De cette somme, il faut déduire environ 12.100.000 dollars qui seront pour partie immobilisés sous forme de stocks ou engagés pour l'achat anticipé de marchandises — méthode indispensable si l'Office doit se procurer ses approvisionnements à des prix avantageux — et consisteront pour partie en éléments d'actif tels que créances sur les gouvernements et autres sommes à recevoir mais non immédiatement disponibles. Pour ses activités courantes, l'Office ne disposera donc en définitive, au 31 décembre 1957, que de 3.800.000 dollars environ. Comme ses dépenses au titre des secours s'élèvent en moyenne à 2.100.000 dollars par mois, ses disponibilités au début de l'exercice 1958 ne suffiront à financer ces services que pour moins de deux mois. Une si faible marge ne saurait souffrir la moindre réduction. En outre, les contributions annoncées au cours des exercices précédents ont été versées dans leur quasi-totalité. Il est donc indispensable, si l'Office doit pour-

suivre son œuvre d'assistance, que de nouvelles contributions soient annoncées au titre de l'ensemble du budget des secours pour 1958, et que ces contributions soient effectivement versées.

69. Il est également indispensable que les contributions annoncées soient versées à temps pour permettre à l'Office de poursuivre ses activités sans interruption. Durant les exercices précédents, l'importance du fonds de roulement dont l'Office disposait pour la réintégration lui permettait d'"emprunter" à ce fonds les sommes nécessaires aux secours, lorsque les contributions à ce dernier titre tardaient à lui parvenir; puis, au fur et à mesure qu'elles lui étaient versées, l'Office recréditait le budget de la réintégration. Or, il n'est plus possible de procéder ainsi: comme on le verra au paragraphe 70, le fonds de roulement pour la réintégration sera pratiquement épuisé lui aussi au 31 décembre 1957. Il faut donc, si l'Office doit poursuivre l'exécution de ce programme, que les dépenses prévues au budget des secours pour 1958 soient couvertes au moins pour moitié par des versements effectués d'ici janvier 1958, et que le solde parvienne en juillet 1958 au plus tard.

b) *Programme de réintégration*

70. D'après les prévisions les plus optimistes, le fonds de roulement pour la réintégration ne s'élèvera, au 31 décembre 1957, qu'à 2.800.000 dollars. Dans ce calcul, on a fait entrer une récente contribution du Royaume-Uni, (500.000 dollars), et on a présumé que l'Office recevrait des Etats-Unis, au titre des six mois se terminant le 31 décembre 1957, une somme de 1.100.000 dollars proportionnelle à leur contribution pour les 12 mois se terminant le 30 juin 1957. En outre, sur ce montant global, il faut déduire 400.000 dollars qui seront immobilisés sous forme de stocks ou engagés pour des achats anticipés, ou consisteront en avoirs non liquides, ce qui réduira à 2.400.000 dollars les fonds disponibles pour les opérations de réintégration. Or, l'Office doit dépenser 600.000 dollars au moins par mois, et cette réserve ne lui permettra donc de poursuivre ses activités, en l'absence de nouvelles contributions, que pendant quatre mois à peine, voire même deux mois seulement si l'Office devait reprendre intégralement toutes les activités prévues dans le budget. Il est donc indispensable que le budget de la réintégration pour 1958 soit financé lui aussi, dans sa totalité, par des versements des contributeurs en cours d'exercice, et que ces versements soient effectués suffisamment à temps.

Tableau 1

BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 1958

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

	<i>Budget 1958</i>	<i>Montant estimatif des dépenses 1957</i>	<i>Majora- tions (ou ré- ductions)</i>
	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
<i>Programme de secours</i>			
Rations de base.....	14.850	14.600	250
Alimentation d'appoint.....	1.520	1.480	40
Services de santé.....	2.500	2.500	—
Abris et camps.....	1.730	1.530	200
Services sociaux.....	590	480	110
Vêtements pour enfants.....	—	500	(500)
Immatriculation et contrôle des listes.....	330	325	5
Transports dans la région d'activité de l'Office..	1.340	1.285	55
Entreposage et contrôle des stocks.....	700	860	(160)

Tableau 1 (suite)

	Budget 1958	Montant estimatif des dépenses 1957	Majora- tions (ou ré- ductions)
	Dollars	Dollars	Dollars
Services généraux	2.500	2.600	(100)
Réserve pour imprévus.....	800	—	800
TOTAL PARTIEL	26.860	26.160	700
<i>A déduire:</i> Part des dépenses imputées sur le budget de la réintégration.....	(1.200)	(1.160)	(40)
TOTAL POUR LE PROGRAMME DE SECOURS	25.660	25.000	660
<i>Programme de réintégration</i>			
Enseignement :			
Programme normal	4.700	4.650	50
Programme spécial à Gaza.....	200	75	125
	4.900	4.725	175
Formation professionnelle	2.750	900	1.850
Services de placement.....	150	190	(40)
Installations spéciales dans les camps.....	1.000	15	985
Projets et programmes spéciaux.....	5.000	1.755	3.245
Part des dépenses déduites du budget de secours	1.200	1.160	40
TOTAL POUR LE PROGRAMME DE RÉINTÉGRATION	15.000	8.745	6.255
TOTAL POUR LES DEUX PROGRAMMES	40.660	33.745	6.915

ANNEXE H

ASPECTS JURIDIQUES DE L'ACTIVITÉ DE L'OFFICE

1. — INTRODUCTION

1. Une organisation internationale telle que l'UNRWA, dont les tâches sont d'ordre pratique et qui assure directement l'administration d'un programme de secours et de réintégration concernant près d'un million de réfugiés dispersés dans quatre pays, doit s'occuper d'une multitude de questions juridiques, qui vont du droit commercial au droit régissant les organisations internationales publiques. Comme l'Office exerce ses activités sur le territoire d'Etats souverains, il est inévitable qu'un certain nombre de ces questions juridiques intéressent également les gouvernements de ces pays. De même, les relations entre l'Office et les gouvernements des pays d'accueil posent des problèmes juridiques.

2. — ACTIVITÉS ET PROBLÈMES JURIDIQUES EN GÉNÉRAL

2. Durant la période considérée, la tâche de l'Office sur le plan juridique s'est trouvée accrue du fait des hostilités qui ont éclaté en novembre 1956. Parmi les nouveaux problèmes auxquels il a fallu faire face, citons notamment l'annulation ou la modification de contrats commerciaux qu'il était devenu impossible d'exécuter, le déroutement des navires en vue d'éviter les zones considérées comme dangereuses, et des demandes de majoration de prix. Il a fallu également négocier avec les gouvernements les conditions dans lesquelles l'UNRWA exercerait ses activités, et préparer les réclamations tendant à obtenir, pour l'Office et son personnel, les indemnités pour les dommages subis du fait des hostilités.

3. Certaines de ces questions, qui se posaient pour la première fois, ont nécessité des études en collaboration avec le bureau du conseiller juridique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Une liaison étroite a été maintenue avec ce bureau, à propos notamment des aspects juridiques des activités de l'Office qui pouvaient avoir une incidence sur l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. A plusieurs reprises, l'Office a prêté son concours, dans le domaine juridique, à la Force d'urgence des Nations Unies (FONU).

4. L'Office s'est heurté, en raison surtout des hostilités, à un certain nombre de problèmes relatifs à la protection que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent accorder à une organisation internationale publique et à son personnel. Dans les cas où cette protection avait fait défaut, l'Office a réclamé compensation pour les dommages subis par lui-même et son personnel (voir par. 8 et 10 ci-dessous).

5. Le texte définitif du nouveau statut du personnel mentionné dans le dernier rapport²⁹, a été mis au point cette année et a obtenu l'accord du Secrétaire général, conformément aux dispositions du paragraphe 9, b, de la résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale. Le statut, une fois publié, est entré en vigueur le 1er juillet 1957, en même temps que le règlement provisoire du personnel. Ces deux documents constitueront une aide précieuse pour résoudre les divers problèmes juridiques de caractère administratif qui se sont déjà posés et qui ne manqueront pas de se poser encore. L'Office, on le

²⁹ A/3212, annexe G, par. 8.

sait, compte seulement 130 fonctionnaires recrutés sur le plan international et plus de 10.000 fonctionnaires recrutés sur place: il est donc inévitable que se posent de nombreux problèmes pour lesquels la pratique et la procédure de l'Organisation des Nations Unies n'offrent pas encore de précédent.

6. Le Tribunal administratif des Nations Unies a statué (jugement No 65) sur le fond de l'affaire mentionnée dans le dernier rapport³⁰, et il a rejeté la demande du requérant tendant au versement d'une somme de 29.250 dollars à titre de dommages-intérêts. Il lui a accordé une somme de 150 dollars pour frais, et a recommandé le versement par l'Office d'une modeste somme à titre d'indemnité de licenciement. Le demandeur a alors fait appel au Comité de l'Assemblée générale pour les demandes de réformation de jugement du Tribunal administratif, afin d'obtenir sur le jugement du Tribunal un avis consultatif de la Cour internationale de justice. Le Comité a déclaré la requête sans fondement et a donc décidé qu'il n'y avait pas lieu de solliciter un avis consultatif de la Cour internationale. Cette année, un autre ancien fonctionnaire a saisi le Tribunal administratif d'une requête dans laquelle il prétendait, entre autres, avoir été licencié de manière injustifiée. Les parties ont présenté leurs conclusions au Tribunal qui, sans doute, se prononcera sous peu³¹.

7. Le système des commissions de recours *ad hoc*, inspiré du modèle des Nations Unies, n'a pas été modifié. Le mandat de ces commissions ainsi que la procédure qu'elles doivent suivre seront régis, dans l'avenir, par les dispositions des nouveaux statut et règlement du personnel.

8. L'Office a réclamé au Gouvernement israélien une indemnité de 3.378,42 dollars pour la destruction d'une de ses écoles en septembre 1956, durant une incursion des forces israéliennes en Jordanie. D'après le rapport officiel de la Commission mixte d'armistice, l'action des forces israéliennes, qui a été la cause de la destruction de l'école, constitue une violation par Israël de l'article III, paragraphe 2, de l'Accord général d'armistice. L'Office a également réclamé au Gouvernement israélien une indemnité, estimée à 309.658 dollars, pour les dommages subis par l'UNRWA et son personnel à l'occasion de l'occupation du territoire de Gaza par les forces israéliennes. L'Office présentera prochainement au Gouvernement israélien une nouvelle demande d'indemnisation pour la mort de certains de ses fonctionnaires ou les blessures qui leur ont été infligées.

9. Outre l'assistance du bureau du Conseiller juridique des Nations Unies (par. 3 ci-dessus), l'Office a reçu une aide précieuse des conseillers juridiques des diverses institutions spécialisées.

3. — ACTIVITÉS JURIDIQUES DANS LES PAYS D'ACCUEIL

a) Territoire de Gaza

10. Durant l'occupation de Gaza par les forces israéliennes, huit agents locaux de l'UNRWA ont été tués, d'autres emprisonnés, et 18 fonctionnaires de nationalité égyptienne, qui avaient été détachés auprès de l'Office par leur Gouvernement, ont été déportés, les autorités israéliennes ayant invoqué des raisons de

sécurité. A la suite de ces actes, l'Office a adressé des protestations au Gouvernement israélien (voir par. 4 et 8 ci-dessus).

11. Comme l'indiquait le dernier rapport³², l'Office s'était heurté l'année précédente à de graves difficultés auprès des autorités égyptiennes qui refusaient à certains fonctionnaires les permis d'entrée ou de retour à Gaza en service officiel, voire même, dans certains cas, l'autorisation de quitter le territoire. Cette situation a empiré au début de la période considérée³³, et il est arrivé que les mêmes difficultés se posent à nouveau après le retour des autorités égyptiennes en mars 1957; l'Office a protesté auprès du Gouvernement égyptien. A la fin de la période considérée, si quelques cas demeuraient encore en suspens, la plupart de ces affaires avaient été réglées d'une façon satisfaisante. La principale source de difficultés à l'heure actuelle est la longueur des délais de délivrance ou de renouvellement des permis d'entrée à Gaza, qui empêche souvent les fonctionnaires de l'Office de pénétrer sur le territoire ou d'en sortir aux dates voulues.

12. L'Office a rencontré divers autres problèmes, dont la plupart ont été réglés vers la fin de la période considérée, à la suite de protestations ou de négociations, et qui sont autant d'exemples du manque de compréhension de la part des autorités égyptiennes quant au statut de l'Office, organe des Nations Unies, et à celui de ses fonctionnaires, agents d'une organisation internationale publique. C'est ainsi que, peu de temps après leur retour à Gaza, les autorités égyptiennes ont informé l'Office qu'elles estimaient inopportun que celui-ci emploie sur le territoire des fonctionnaires ressortissant de pays avec lesquels l'Égypte avait rompu les relations diplomatiques. Une telle attitude est contraire aux Articles 100 et 101 de la Charte.

13. En outre, le Gouvernement égyptien a demandé avec insistance qu'un censeur, envoyé par ses propres services, assiste au tri du courrier officiel de l'Office à Gaza. L'Office ayant fait des représentations à ce sujet, la question a été réglée de façon satisfaisante.

14. Parmi les facteurs qui sont à l'origine de ces problèmes, citons le fait qu'un certain nombre de fonctionnaires du Gouvernement égyptien ne reconnaissent pas à l'Office la qualité d'organe subsidiaire de l'Organisation des Nations Unies³⁴. Il faut mentionner également les divergences de vues entre le Gouvernement égyptien et l'Office quant à la portée exacte de l'accord conclu par les deux parties en 1950, quand on n'envisageait encore qu'une organisation de courte durée.

b) Jordanie

15. L'Office et le Gouvernement jordanien ont poursuivi leurs négociations au sujet de la révision de l'accord actuel qui régit leurs relations en général. A un moment donné, un projet avait obtenu l'agrément provisoire des deux parties, mais le Gouvernement jordanien l'a radicalement modifié par la suite. Les négociations continuent en vue de régler le plus grand nombre possible des principales questions en litige.

16. Le Gouvernement jordanien a rejeté une fois de plus la demande d'indemnisation que lui avait pré-

³² A/3212, annexe G, par. 13.

³³ A/3212/Add.1, par. 3.

³⁴ Aux termes d'un jugement rendu le 17 août 1957 par un tribunal de Gaza, l'Office n'était pas un organe des Nations Unies, l'accord de 1950 ne lui reconnaissait pas l'immunité de juridiction, et, en conséquence, le tribunal avait compétence pour statuer sur une demande contre l'Office émanant d'un de ses anciens fonctionnaires.

³⁰ A/3212, annexe G, par. 11.

³¹ Le Tribunal a rendu son jugement le 23 août 1957 (jugement No 70). Il a rejeté toutes les demandes du requérant, et notamment celle tendant à l'octroi d'une somme d'environ 31.000 dollars à titre de dommages-intérêts.

sentée l'Office⁸⁵ pour les pertes et dommages subis par lui-même et ses fonctionnaires durant les troubles et les émeutes. Il n'est toujours pas tenu compte, dans l'exposé des motifs de ce nouveau refus, de la règle de droit international bien établie qui entraîne pour les gouvernements une obligation particulière de protection à l'égard des biens des organisations internationales publiques et de leurs agents.

17. Cette année a été marquée par un nouvel incident. Le Gouvernement jordanien a refusé l'entrée sur son territoire à deux fonctionnaires internationaux de l'Office, sans fournir le moindre motif à l'appui de cette décision. Malgré les protestations de l'Office, la question n'était pas encore réglée lors de la rédaction du présent rapport⁸⁶.

c) Liban

18. Certains progrès ont été accomplis en ce qui concerne le remboursement par le Gouvernement libanais, aux termes de son accord du 26 novembre 1954 avec l'Office, des droits et taxes payés par celui-ci. Cependant, les discussions se poursuivent à propos des difficultés soulevées par l'application de deux des clauses financières principales de l'accord, à savoir les charges portuaires et les frais encourus en raison de l'obligation imposée à l'Office d'utiliser le chemin de fer pour une partie de ses transports (voir par. 26 ci-dessous).

19. Les divergences de vues relatives à l'interprétation de certaines dispositions de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, à laquelle le Liban est partie, ainsi que des dispositions de l'accord du 26 novembre 1954, notamment en ce qui concerne les questions de douane et d'impôt, ont été une cause de soucis et de dépenses pour l'Office et son personnel.

20. En outre, certains agents de l'Office ont personnellement reçu des assignations pour des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions. Des fonctionnaires internationaux ont été frappés d'amende et leurs biens saisis sans que l'Office en ait été préalablement avisé, et bien que des négociations fussent en cours à ce sujet avec le Ministère des affaires étrangères.

d) Syrie

21. Comme on l'a déjà indiqué, l'Office a dû faire face à une situation particulièrement difficile à la suite de l'arrestation, puis de l'expulsion par les autorités syriennes, le 5 novembre 1956, du représentant de l'Office en Syrie (un ressortissant français) et de l'un de ses principaux adjoints (ressortissant britannique)⁸⁷. A la suite de nombreuses démarches du Secrétaire général des Nations Unies et du Directeur de l'Office, les deux fonctionnaires ont regagné leur poste en Syrie au début de mai 1957.

22. D'autre part, certains des problèmes mentionnés dans le dernier rapport⁸⁸ se sont posés à nou-

⁸⁵ A/3212, annexe G, par. 17.

⁸⁶ L'une de ces deux affaires a été réglée de façon satisfaisante après la fin de la période considérée.

⁸⁷ A/3212/Add.1, par. 35.

⁸⁸ A/3212, annexe G, par. 24.

veau cette année: un fonctionnaire international de l'UNRWA transféré d'Egypte en Syrie n'a pu, malgré toutes les assurances qui avaient été données à l'Office, obtenir son visa d'entrée syrien. L'infirmière en chef de l'Office a été contrainte de quitter la Syrie, sous prétexte qu'elle y était entrée illégalement, alors qu'elle était en possession des documents normalement acceptés par le Gouvernement syrien pour l'entrée des fonctionnaires de l'UNRWA en mission sur son territoire. L'accès aux camps de l'Office a parfois été refusé à certains de ses agents. Enfin, il est arrivé que l'inviolabilité de ses locaux ne soit pas respectée. Dans chaque cas, l'Office a protesté auprès du gouvernement.

23. Dans l'une des deux affaires que mentionnait le précédent rapport⁸⁹, la Cour de cassation a rendu un arrêt qui tenait compte du statut juridique de l'Office. Dans l'autre affaire, en revanche, la même Cour, malgré l'avis contraire du ministère public, a rendu une décision aux termes de laquelle l'Office était défini comme un organisme d'Etat de la République syrienne.

24. Le Gouvernement syrien, en dépit des dispositions de l'article 5 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, persiste à vouloir soumettre à l'impôt sur le revenu les traitements que l'Office verse à ses fonctionnaires régionaux. Certains d'entre eux ont même reçu des sommations accompagnées de menaces de saisie-arrêt en cas de défaut de paiement. Cette question fait l'objet d'échanges de vue à l'échelon le plus élevé, mais n'a pas encore été résolue définitivement à la satisfaction de l'Office.

25. L'Office continue à acquitter, sur ses achats de carburants, des taxes dont il devrait normalement être exonéré en vertu de son statut juridique. Ses demandes en vue d'être exempté ou remboursé des taxes municipales ont été partiellement satisfaites.

26. La Syrie, de même que la Jordanie et le Liban, demande avec insistance que l'Office respecte des accords conclus entre ces trois gouvernements et ayant pour effet d'obliger l'UNRWA à effectuer certains de ses transports par chemin de fer, alors que ce mode de transport, non seulement est plus coûteux, mais encore entraîne de sérieux retards dans l'expédition des marchandises destinées aux réfugiés. L'Office n'est pas partie à ces accords, et il a fait savoir à plusieurs reprises qu'il ne devait pas avoir à supporter les charges qui en résultent. Il estime que ces accords, tels qu'ils lui sont appliqués, vont à l'encontre des textes juridiques régissant les relations entre les Etats Membres des Nations Unies et les organes de celles-ci. Cet état de choses a inutilement compliqué la tâche de l'Office en ce qui concerne le transport de ses marchandises, et la situation de ses approvisionnements en Jordanie s'en est même trouvée compromise à plusieurs reprises. L'Office a dû aussi encourir de ce fait de grosses dépenses supplémentaires. Les négociations à ce sujet se poursuivent mais, jusqu'ici, sans succès.

⁸⁹ *Ibid.*

1. — GÉNÉRALITÉS

1. L'Office a continué pendant toute l'année à recevoir l'aide d'autres organismes des Nations Unies et, à plusieurs reprises, il a pu, de son côté, prêter son concours à certains d'entre eux et à des institutions spécialisées exerçant leur activité dans la région.

2. La plupart des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies qui ont ouvert des bureaux à Beyrouth bénéficient, gratuitement ou à titre onéreux, des services administratifs de l'Office.

3. A la suite d'un accord conclu entre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les Directeurs généraux des institutions spécialisées, le Directeur de l'Office a été prié de venir en aide aux fonctionnaires des Nations Unies en poste dans certaines régions du Proche-Orient et aux personnes à leur charge au cas où, à un moment quelconque, il apparaîtrait préférable qu'ils quittent leur lieu d'affectation par suite de la crise sévissant dans la région en octobre et novembre. L'Office a donc aidé à évacuer de Gaza, de Jordanie et de Syrie certains fonctionnaires de l'ONU et des institutions spécialisées, avec leurs familles. Les uns ont été évacués par l'avion des Nations Unies, les autres ont été transportés au Liban par la route. L'Office s'est occupé de les loger à Beyrouth; il a affrété un avion et ouvert à Athènes un bureau de transit chargé de les diriger sur d'autres centres en Europe.

4. A la fin du mois de mars 1957, l'Office s'est fait représenter à une réunion à Genève du Comité consultatif pour les questions administratives.

2. — ORGANES DES NATIONS UNIES

a) *Fonds des Nations Unies pour l'enfance*

5. Le FISE a continué à s'intéresser au bien-être des réfugiés arabes de Palestine bien que, durant l'année écoulée, il n'ait pas contribué directement, en nature, aux programmes de l'Office.

6. Durant la première partie de l'année considérée, le FISE a poursuivi l'exécution de son programme d'aide aux mères et enfants non réfugiés vivant sur le territoire de Gaza. A compter de septembre 1956, ce programme a été pris en charge par les autorités égyptiennes. Cependant, le FISE a continué à assister quelque 50.000 mères et enfants des villages voisins des lignes de démarcation en Jordanie. Ces personnes ne sont pas comprises parmi les réfugiés que vise le mandat de l'Office, mais elles ont toutes été affectées, dans leurs moyens d'existence, par les conséquences du conflit de Palestine. Pour distribuer ces secours, le FISE utilise les services de l'Office et le rembourse des frais des transports sur le territoire jordanien.

7. Conformément à un accord aux termes duquel l'UNRWA rembourse le coût estimatif des services que lui rend le FISE, ce dernier continue d'acheter pour le compte de l'Office des marchandises diverses, la plus grande partie des fournitures médicales et certaines denrées entrant dans la composition de la ration de base. Le FISE continue également d'assurer la liaison entre l'Office et les services compétents du Gouvernement des Etats-Unis pour l'achat de denrées provenant de stocks excédentaires, et fournit à l'Office des rapports sur les tendances du marché.

8. Vers la fin de la période considérée, l'UNRWA a conclu avec le Gouvernement libanais des arrangements aux termes desquels celui-ci se charge désormais de la lutte contre le paludisme dans les camps de réfugiés installés sur son territoire. En vertu de cet accord, le FISE fournit les insecticides nécessaires à ces opérations dans le cadre du concours qu'il apporte à la campagne d'éradication du paludisme au Liban. En outre, le FISE a fourni des insecticides, des véhicules et du matériel, à titre de contribution au programme conjoint d'éradication du paludisme en Jordanie, programme auquel participent le Gouvernement jordanien, l'OMS et l'UNRWA. L'Office reste seul responsable des fournitures, véhicules et matériel nécessaires à sa campagne antipaludique dans la région du Yarmouk et du Jourdain.

b) *Force d'urgence des Nations Unies*

9. Dès la création de la Force d'urgence, des liens d'étroite coopération se sont établis entre elle et l'UNRWA. Non seulement les consultations ont été fréquentes sur les questions d'intérêt commun à Gaza, mais encore l'Office a été en mesure, grâce à son personnel du Siège à Beyrouth, de fournir assistance et conseils à la FUNU. L'UNRWA, à son tour, a bénéficié de la présence de la FUNU sur le territoire de Gaza, ainsi que de son aide et de ses conseils.

10. L'UNRWA a joué le rôle d'agent d'approvisionnement, de transitaire et d'agent maritime de la Force d'urgence pour toutes les marchandises que celle-ci désire se procurer dans la région de Beyrouth ou par l'intermédiaire de négociants à Beyrouth. Des dispositions sont prises actuellement pour assurer le remboursement par la FUNU des frais supplémentaires qu'encourt l'Office à l'occasion de ces prestations. Par ailleurs, l'Office a pu prélever sur ses propres stocks, à titre de mesure d'urgence, certains approvisionnements nécessaires à la FUNU.

c) *Centres d'information des Nations Unies*

11. La collaboration s'est intensifiée cette année entre l'UNRWA et les centres d'information des Nations Unies, qui assurent une plus large diffusion des informations relatives à l'Office et s'emploient, dans les régions de leur ressort, à faire mieux comprendre sa tâche et les difficultés auxquelles il se heurte. Les Directeurs des centres, tenus au courant des travaux de l'Office, ont pu organiser pour ses hauts fonctionnaires en visite dans leur région des conférences de presse et autres rencontres. Ils rendent aussi à l'Office le grand service de l'informer de tous les événements survenus dans leur région et qui peuvent présenter un intérêt pour lui dans l'accomplissement de sa tâche. A Rome, où les Nations Unies n'ont pas ouvert de centre d'information, c'est la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) qui se charge du rôle d'agent d'information pour le compte de l'Office. En échange, l'UNRWA facilite au maximum la tâche d'information de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans la région où il déploie son activité.

d) *Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve*

12. Outre les consultations et échanges de renseignements habituels sur les questions d'intérêt commun,

l'Organisme a apporté à l'Office un précieux concours durant la crise des mois d'octobre et novembre à Gaza et en Syrie.

3. — INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

a) *Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture*

13. L'UNESCO continue à s'intéresser activement à tous les aspects du programme d'éducation et à donner à l'Office, chaque fois que l'occasion s'en présente, de précieux avis sur le plan technique. Cette année, comme durant les années précédentes, l'Office a reçu des contributions au titre des bons d'entraide de l'UNESCO.

14. Au 1^{er} juillet 1956, 14 fonctionnaires des cadres de la Division de l'éducation de l'Office, notamment le chef de la Division, étaient détachés par l'UNESCO. Depuis lors, des compressions budgétaires ont entraîné une réduction des services, et au 30 juin

1957 les fonctionnaires détachés n'étaient plus qu'au nombre de 8.

b) *Organisation mondiale de la santé*

15. L'O.M.S. continue de s'intéresser aux services de santé de l'Office, auxquels elle a apporté une aide précieuse sur le plan technique en lui fournissant des informations sur les questions de nutrition, d'épidémiologie et autres. Le chef de la Division de la santé et trois de ses collaborateurs demeurent détachés par l'O.M.S. auprès de l'Office.

16. L'UNRWA a envoyé un représentant à la conférence régionale de l'O.M.S. à Téhéran, et à la réunion annuelle de l'Assemblée mondiale de la santé à Genève.

e) *Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*

17. L'UNRWA et la FAO ont continué de se consulter régulièrement durant l'année sur les questions touchant à l'alimentation des réfugiés.